BMO Groupe financier

Données complémentaires sur les fonds propres réglementaires

pour le trimestre clos le 31 juillet 2020

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec :

BILL ANDERSON
Directeur – Relations avec les investisseurs
416-867-7834
bill2.anderson@bmo.com

SUKHWINDER SINGH
Directrice – Relations avec les investisseurs
416-867-4734
sukhwinder.singh@bmo.com

www.bmo.com/relationsinvestisseurs

T3|2020

BMO

TABLE DES MATIÈRES

BMO Groupe financier

	Page
Remarques à l'intention du lecteur	**1**
Index des Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	**2**
Vue d'ensemble des fonds propres réglementaires, des actifs pondérés en fonction du risque et des ratios de fonds propres	**3-13**
CC1 – Composition des fonds propres réglementaires	3-4
CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	5
État des flux de fonds propres réglementaires selon Bâle III	6
Ratios de fonds propres pour les filiales importantes de la Banque	6
KM2 – Indicateurs clés – Exigences de TLAC	7
TLAC1 – Composition de la TLAC	8
TLAC3 – Entité de résolution – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	9
RL1 – Comparaison sommaire des actifs comptables et de la mesure de l'exposition au ratio de levier	10
RL2 – Modèle de divulgation commun du ratio de levier	10
AP1 – Aperçu des APR	11
Actifs pondérés en fonction du risque par groupe d'exploitation	11
LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	12
LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers	13
Tableaux relatifs au risque de crédit	**14-35**
RC1 – Qualité de crédit des actifs	14
RC2 – Variation des stocks de prêts et de titres de dette en défaut	15
RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	16
RC4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)	17-18
RC5 – Approche standard – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	19-20
RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	21-30
RC7 – NI – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'ARC sur les APR	31
RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction du risque pour les expositions au risque de crédit et au risque de contrepartie	32
Exposition couverte par des mesures d'atténuation du risque de crédit	33
Exposition au risque de crédit par région	34
Exposition au risque de crédit par grande catégorie d'actif	35
Ventilation du risque de crédit selon les échéances résiduelles des contrats	35
Exposition au risque de crédit par secteur d'activité	35
Tableaux relatifs au risque de contrepartie	**36-49**
RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche	36
RCC2 – Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	37
RCC3 – Approche standard de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	38-39
RCC4 – NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité par défaut (PD)	40-44
RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au RCC	45
RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	46
RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales	47
Instruments dérivés	48-49
Tableaux relatifs à la titrisation	**50-57**
TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	50-51
TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	52-53
TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (banque agissant comme émetteur ou mandataire)	54-55
TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (banque agissant comme investisseur)	56-57
Variation des actifs pondérés en fonction du risque du marché selon les principaux facteurs	**58**
Contrôle ex-post selon l'approche fondée sur les notations internes avancée	**59**
Paramètres de pertes estimées et réelles selon l'approche NI avancée	59
Glossaire	**60**

Le présent document n'a pas fait l'objet d'un audit et tous les montants sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Utilisation du présent document
Les données complémentaires contenues dans le présent document visent à aider les lecteurs à comprendre les exigences de fonds propres de BMO Groupe financier (la Banque). Ces données doivent être utilisées conjointement avec le Rapport aux actionnaires du troisième trimestre de 2020 et le Rapport annuel 2019 de la Banque.

D'autres données financières figurent dans les *Données financières complémentaires* du troisième trimestre de 2020, dans la Présentation destinée aux investisseurs du troisième trimestre de 2020 ainsi que dans la transcription de la téléconférence diffusée sur le Web, qui se trouvent sur notre site Web au www.bmo.com/relationsinvestisseurs.

Le présent document n'a pas fait l'objet d'un audit et tous les montants sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

La mention s. o. signifie sans objet.

Changements
En août 2018, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié une modification technique concernant les exigences supplémentaires de communication financière au titre du troisième pilier pour le traitement réglementaire des dispositions comptables. Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a exigé que les institutions financières d'importance systémique canadiennes mettent en œuvre cette modification d'ici le quatrième trimestre de 2019. Nous avons adopté cette modification technique de manière prospective le 31 octobre 2019.

Le 1er novembre 2019, nous avons incorporé dans nos fonds propres réglementaires l'incidence de l'adoption de la norme IFRS 16, Contrats de location et l'expiration des dispositions transitoires prévues par le BSIF pour l'approche standard appliquée au risque de contrepartie et de celles relatives à la titrisation. De plus, le BSIF a mis fin à l'approche de mesure avancée à l'égard du risque opérationnel.

En mars 2020, la lettre du BSIF aux institutions de dépôts fédérales a apporté un ajustement au provisionnement des pertes de crédit pour les fonds propres sous forme d'actions ordinaires de catégorie 1 (CET1). L'ajustement des fonds propres CET1 sera mesuré chaque trimestre en fonction de l'augmentation des provisions pour les phases 1 et 2 par rapport au 31 janvier 2020. Le montant majoré est ajusté en fonction des incidences fiscales et multiplié par un facteur scalaire. Le facteur scalaire sera de 70 % pour l'exercice 2020, de 50 % pour l'exercice 2021 et de 25 % pour celui de 2022. Nous avons procédé à cet ajustement de façon prospective au deuxième trimestre de 2020.

En mars 2020, les multiplicateurs applicables à la valeur à risque simulée énoncés dans la Norme de fonds propres (NFP) du BSIF, au chapitre risque de marché, ont été réduits par deux. Cette réduction a été appliquée le 1er février 2020.

En avril 2020, le facteur d'ajustement pour le plancher de fonds propres énoncé au paragraphe 1.9 de la NFP du BSIF, qui s'applique aux institutions utilisant une approche fondée sur les notations internes pour évaluer le risque de crédit, est passé de 75 % à 70 % au deuxième trimestre de 2020. Ce facteur s'appliquera jusqu'à la fin du quatrième trimestre de 2022.

En avril 2020, le BSIF a annoncé des exclusions temporaires aux exigences fondées sur le ratio de levier. Ces exclusions s'appliquent uniquement aux réserves des banques centrales et aux titres émis par des emprunteurs souverains qui sont considérés comme des actifs liquides de haute qualité en vertu de la Norme de liquidité. Nous avons adopté ce traitement de façon prospective au deuxième trimestre de 2020, et il s'appliquera jusqu'au deuxième trimestre de 2021.

Les utilisateurs sont invités à soumettre leurs commentaires et suggestions sur le document Données complémentaires sur les fonds propres réglementaires en communiquant avec Bill Anderson au numéro 416-867-7834 ou par courriel à l'adresse bill2.anderson@bmo.com.

INDEX DES EXIGENCES DE COMMUNICATION FINANCIÈRE AU TITRE DU TROISIÈME PILIER

BMO Groupe financier

Tableaux et modèles		Fréquence	Données financières complémentaires du troisième trimestre de 2020	Données complémentaires sur les fonds propres réglementaires du troisième trimestre de 2020	Rapport de gestion annuel 2019	États financiers annuels 2019
			Numéro(s) de page			
Vue d'ensemble de la gestion des risques, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction du risque (APR)	KM2 – Indicateurs clés – Exigences de TLAC	Trimestrielle		7		
	APA – Approche de la gestion des risques de la banque	Annuelle			59-65, 68-106	
	AP1 – Aperçu des APR	Trimestrielle		11		
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	Trimestrielle		12		
	LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers	Trimestrielle		13		
	LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	Annuelle		12-13	109	179-186
Composition des fonds propres et de la TLAC	CC1 – Composition des fonds propres réglementaires	Trimestrielle		3-4		
	CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	Trimestrielle		5		
	TLAC1 – Composition de la TLAC	Trimestrielle		8		
	TLAC2 – Entité de sous-groupe important – rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Ne s'applique pas à BMO				
	TLAC3 – Entité de résolution – rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Trimestrielle		9		
Ratio de levier	RL1 – Comparaison sommaire des actifs comptables et de la mesure de l'exposition au ratio de levier	Trimestrielle		10		
	RL2 – Modèle de divulgation commun du ratio de levier	Trimestrielle		10		
Risque de crédit	RCA – Informations qualitatives générales sur le risque de crédit	Annuelle			72-78	
	RC1 – Qualité de crédit des actifs	Trimestrielle		14		
	RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut	Trimestrielle		15		
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs	Annuelle	20-26, 30	14, 33-35	107-108	151-158
	RCC – Informations qualitatives requises sur les techniques d'atténuation du risque de crédit	Annuelle			78-80	168, 181
	RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit	Trimestrielle		16		
	RCD – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit	Annuelle		19-20	80-81	
	RC4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)	Trimestrielle		17-18		
	RC5 – Approche standard – Expositions par catégorie d'actifs et par coefficient de pondération des risques	Trimestrielle		19-20		
	RCE – Informations qualitatives sur les modèles NI	Annuelle			79-81, 102	
	RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	Trimestrielle		21-30		
	RC7 – NI – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'ARC sur les APR	Trimestrielle		31		
	RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction du risque pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI	Trimestrielle		32		
	RC9 – NI – Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille *(1)*	Annuelle			80-81, 102	
	RC10 – NI (financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques)	Ne s'applique pas à BMO				
Risque de contrepartie	RCCA – Informations qualitatives sur le risque de contrepartie	Annuelle			78-79, 97	
	RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche	Trimestrielle		36		
	RCC2 – Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	Trimestrielle		37		
	RCC3 – Approche standard – Exposition au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	Trimestrielle		38-39		
	RCC4 – NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de PD	Trimestrielle		40-44		
	RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au RCC	Trimestrielle		45		
	RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	Trimestrielle		46		
	RCC7 – États des flux d'APR pour les expositions au RCC selon la méthode des modèles internes (MMI)	Ne s'applique pas à BMO				
	RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales	Trimestrielle		47		
Titrisation	TITRA – Informations qualitatives requises sur les expositions de titrisation	Annuelle			66-67, 79	142, 146, 160-161
	TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	Trimestrielle		50-51		
	TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	Trimestrielle		52-53		
	TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (banque agissant comme émetteur ou mandataire)	Trimestrielle		54-55		
	TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (banque agissant comme investisseur)	Trimestrielle		56-57		
Risque de marché	RMA – Informations qualitatives requises sur le risque de marché	BMO a reporté ces déclarations, comme le permet la ligne directrice au titre du troisième pilier du BSIF publiée en avril 2017.				
	RMB – Informations qualitatives – banques appliquant l'approche des modèles internes (IMA)					
	RM1 – Risque du marché selon l'approche standard					
	RM2 – États des flux d'APR pour les expositions au risque du marché selon l'IMA					
	RM3 – Valeur des portefeuilles de négociation selon l'IMA					
	RM4 – Comparaison des estimations de VaR par rapport aux gains ou pertes					
Risque opérationnel	Informations qualitatives générales concernant le cadre du risque opérationnel des banques	Annuelle			100-103	
Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire	Informations qualitatives sur le RTIPB	Annuelle			89-90	
	Informations quantitatives sur le RTIPB	Annuelle			90	

(1) Consulter les Données complémentaires sur les fonds propres réglementaires du quatrième trimestre de 2019 pour les informations quantitatives du modèle RC9 – NI – Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille.

CC1 – COMPOSITION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES *(1) (2)*

BMO Groupe financier

	(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Renvoi *(3)*	T3 2020	T2 2020	T1 2020	T4 2019	T3 2019
	Fonds propres sous forme d'actions ordinaires de catégorie 1 : instruments et réserves						
1	Actions ordinaires et assimilées admissibles directement émises plus primes liées au capital correspondantes	a + b	13 502	13 301	13 301	13 274	13 261
2	Résultats non distribués	c	29 902	29 426	29 510	28 725	28 241
3	Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	d	5 835	7 159	4 017	3 729	3 793
4	*Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés de CET1*		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
5	Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans CET1)		-	-	-	-	-
6	**Fonds propres sous forme d'actions ordinaires de catégorie 1 avant ajustements réglementaires**		49 239	49 886	46 828	45 728	45 295
	Fonds propres sous forme d'actions ordinaires de catégorie 1 : ajustements réglementaires						
7	Ajustements d'évaluation prudentiels		159	153	146	138	141
8	Écart d'acquisition (déduction faite des passifs d'impôt connexes)	e+f-g	6 384	6 615	6 241	6 193	6 181
9	Actifs incorporels autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (déduction faite des passifs d'impôt connexes)	h-i	2 075	2 241	2 154	2 138	2 046
10	Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôt connexes)	j-k	128	272	251	361	478
11	Réserve de couverture des flux de trésorerie	l	2 195	2 148	748	513	528
12	Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	m	-	-	182	230	196
13	Plus-values de cessions sur opérations de titrisation		-	-	-	-	-
14	Gains et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre		(117)	264	(165)	(85)	(152)
15	Actifs des régimes de retraite à prestations déterminées (déduction faite des passifs d'impôt connexes)	n-o	121	120	117	169	214
16	Actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du capital libéré porté au bilan)	p	-	-	10	-	-
17	Participations croisées aux actions ordinaires		-	-	-	-	-
18	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)		-	-	-	-	-
19	Participations significatives dans les actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeurs admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)		-	-	-	-	-
20	Charges administratives liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)		-	-	-	-	-
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10 %, déduction faite des passifs d'impôt connexes)		-	-	-	-	-
22	Montant dépassant le seuil de 15 %						
23	dont : participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières		-	-	-	-	-
24	dont : charges administratives liées aux créances hypothécaires		-	-	-	-	-
25	dont : actifs d'impôt différé qui se rapportent à des différences temporaires		-	-	-	-	-
26	Autres déductions ou ajustements réglementaires à CET1 indiqués par le BSIF *(4)*	q	(690)	(352)	-	-	-
27	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires en raison de l'insuffisance des fonds propres de catégorie 1 supplémentaires et des fonds propres de catégorie 2 pour couvrir les déductions		-	-	-	-	-
28	**Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres sous forme d'actions ordinaires de catégorie 1**		10 255	11 461	9 684	9 657	9 632
29	**Fonds propres sous forme d'actions ordinaires de catégorie 1 (CET1)**		38 984	38 425	37 144	36 071	35 663
29a	**Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA**		38 294	38 073	s. o.	s. o.	s. o.
	Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires : instruments						
30	Instruments de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires admissibles directement émis plus primes liées au capital correspondantes	r	5 058	5 058	5 058	5 058	5 058
31	dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables		5 058	5 058	5 058	5 058	5 058
32	dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables		-	-	-	-	-
33	*Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des fonds propres de catégorie 1 supplémentaires*	s	290	290	290	290	290
34	Instruments de catégorie 1 supplémentaires (et instruments de CET1 non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans le groupe AT1)		-	-	-	-	-
35	*dont : instruments émis par des filiales et destinés à être éliminés*		-	-	-	-	-
36	**Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires avant ajustements réglementaires**		5 348	5 348	5 348	5 348	5 348
	Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires : ajustements réglementaires						
37	Instruments de catégorie 1 supplémentaires détenus en propre	t	8	3	1	5	4
38	Participations croisées sous forme de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires		-	-	-	-	-
39	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurance et d'autres entités financières, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)		-	-	-	-	-
40	Participations significatives dans le capital de banques, de sociétés d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles	u	78	78	213	213	213
41	Autres déductions des fonds propres de catégorie 1 indiquées par le BSIF		-	-	-	-	-
41a	dont : prêts hypothécaires inversés		-	-	-	-	-
42	Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 supplémentaires en raison de l'insuffisance des fonds propres de catégorie 2 pour couvrir les déductions		-	-	-	-	-
43	**Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 supplémentaires**		86	81	214	218	217
44	**Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires (AT1)**		5 262	5 267	5 134	5 130	5 131
45	**Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)**		44 246	43 692	42 278	41 201	40 794
45a	**Fonds propres de catégorie 1 sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA**		43 556	43 340	s. o.	s. o.	s. o.
	Fonds propres de catégorie 2 : instruments et dotations aux provisions						
46	Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles directement émis plus primes liées au capital correspondantes	v	8 355	7 198	6 878	6 850	6 731
47	*Instruments de fonds propres émis directement qui seront retirés progressivement des fonds propres de catégorie 2*	w	146	146	145	145	145
48	Instruments de catégorie 2 (et instruments de CET1 et AT1 non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de catégorie 2)		-	-	-	-	-
49	*dont : instruments émis par des filiales et destinés à être éliminés*		-	-	-	-	-
50	Provision générale	x	452	238	193	194	194
51	**Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires**		8 953	7 582	7 216	7 189	7 070

(1) Les fonds propres réglementaires supposent que tous les ajustements réglementaires de Bâle III ont été instaurés en date du 1er janvier 2013 et que la valeur en capital des instruments qui ne sont plus admissibles en tant que fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III sera retirée progressivement au rythme de 10 % par année entre le 1er janvier 2013 et le 1er janvier 2022.

(2) La numérotation des lignes, conformément au préavis de mai 2018 du BSIF, est indiquée afin d'assurer l'homogénéité et la comparabilité de la déclaration des composantes des fonds propres entre banques relevant de différentes administrations. Les banques doivent conserver la même numérotation des lignes, conformément au préavis du BSIF. Si aucune valeur n'est consignée sur une ligne, les établissements doivent indiquer s. o. ou néant, et le numéro de ligne ne doit pas être modifié.

(3) Renvoi à CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan (page 5).

(4) À compter du deuxième trimestre de 2020, représente les dispositions transitoires relatives au traitement du provisionnement des PCA aux fins des fonds propres annoncées par le BSIF en mars 2020 en appliquant un facteur scalaire. Le facteur scalaire sera de 70 % pour l'exercice 2020, de 50 % pour l'exercice 2021 et de 25 % pour celui de 2022.

CC1 – COMPOSITION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

BMO Groupe financier

	(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Renvoi	T3 2020	T2 2020	T1 2020	T4 2019	T3 2019
	Fonds propres de catégorie 2 : ajustements réglementaires						
52	Instruments de catégorie 2 détenus en propre	y	-	16	6	-	25
53	Participations croisées sous forme d'instruments de catégorie 2 et autres instruments admissibles à la TLAC		-	-	-	-	-
54	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurance et d'autres entités financières et autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISm et des BISi canadiennes, qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10 %)		-	-	-	-	-
54a	Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISm et des BISi canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus aux conditions		-	-	-	-	-
55	Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurance et d'autres entités financières et autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISm et des BISi canadiennes, qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles	z	50	50	50	50	50
56	Autres déductions des fonds propres de catégorie 2		-	-	-	-	-
57	**Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2**		50	66	56	50	75
58	**Fonds propres de catégorie 2 (T2)**		8 903	7 516	7 160	7 139	6 995
59	**Total des fonds propres (TC = T1 + T2)**		53 149	51 208	49 438	48 340	47 789
59a	**Total des fonds propres sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA**		53 149	51 208	s. o.	s. o.	s. o.
60	**Total des actifs pondérés en fonction du risque**						
60a	**APR – fonds propres sous forme d'actions ordinaires de catégorie 1 (CET1)** *(1)*		337 377	348 167	325 647	317 029	313 003
60b	**APR – fonds propres de catégorie 1** *(1)*		337 377	348 167	325 647	317 029	313 003
60c	**APR – total des fonds propres** *(1)*		337 377	348 167	325 647	317 029	313 003
	Ratios de fonds propres						
61	Fonds propres sous forme d'actions ordinaires de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction du risque)		11,6 %	11,0 %	11,4 %	11,4 %	11,4 %
61a	Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (ratio CET1) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA		11,4 %	10,9 %	s. o.	s. o.	s. o.
62	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction du risque)		13,1 %	12,5 %	13,0 %	13,0 %	13,0 %
62a	Ratio des fonds propres de catégorie 1 sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA		12,9 %	12,4 %	s. o.	s. o.	s. o.
63	Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction du risque)		15,8 %	14,7 %	15,2 %	15,2 %	15,3 %
63a	Ratio total des fonds propres sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA		15,8 %	14,7 %	s. o.	s. o.	s. o.
64	Réserve (minimum de CET1 plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale plus réserve applicable aux banques d'importance systémique intérieure, en pourcentage des actifs pondérés en fonction du risque)		8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
65	dont : réserve de conservation des fonds propres		2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
66	dont : réserve contracyclique spécifique à la banque		0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
67	dont : réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale		s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
67a	dont : réserve applicable aux banques d'importance systémique intérieure		1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
68	Fonds propres sous forme d'actions ordinaires de catégorie 1 disponibles pour constituer les réserves (en pourcentage des actifs pondérés en fonction du risque)		11,6 %	11,0 %	11,4 %	11,4 %	11,4 %
	Cible du BSIF (minimum + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux banques d'importance systémique intérieure, s'il y a lieu)						
69	Ratio cible des fonds propres sous forme d'actions ordinaires de catégorie 1		8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
70	Ratio cible des fonds propres de catégorie 1		9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %
71	Ratio cible du total des fonds propres		11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %
	Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant la pondération des risques)						
72	Participations non significatives dans les fonds propres et les autres instruments admissibles à la TLAC d'autres entités financières	a1 - b1	650	828	714	428	998
73	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	c1	1 761	1 796	1 878	1 796	1 875
74	Charges administratives liées aux créances hypothécaires (déduction faite des passifs d'impôt connexes)	d1	30	35	40	43	45
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôt connexes)	e1 - f1	1 886	1 585	1 756	1 653	1 628
	Plafonds applicables à l'inclusion de dotations aux provisions dans les fonds propres de catégorie 2						
76	Dotations aux provisions susceptibles d'être incluses dans les fonds propres de catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)		324	263	193	195	194
77	Plafond applicable à l'inclusion de dotations aux provisions dans les fonds propres de catégorie 2 selon l'approche standard		324	263	193	195	194
78	Dotations aux provisions susceptibles d'être incluses dans les fonds propres de catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche des notations internes (avant application du plafond)		2 304	1 767	1 233	1 194	1 165
79	Plafond applicable à l'inclusion de dotations aux provisions dans les fonds propres de catégorie 2 selon l'approche des notations internes		817	327	-	-	-
	Instruments de fonds propres qui seront retirés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1er janvier 2013 et le 1er janvier 2022)						
80	*Plafond en vigueur sur les instruments de CET1 qui seront retirés progressivement*		-	-	-	-	-
81	*Montants exclus des instruments de CET1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)*		-	-	-	-	-
82	*Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires qui seront retirés progressivement*		864	864	864	1 296	1 296
83	*Montants exclus des fonds propres de catégorie 1 supplémentaires en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)*		-	-	-	-	-
84	*Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de catégorie 2 qui seront retirés progressivement*		1 027	1 027	1 027	1 540	1 540
85	*Montants exclus des fonds propres de catégorie 2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)*		-	-	-	-	-

(1) Selon la ligne directrice sur les NFP du BSIF, qui régit les approches avancées, la Banque calcule un plancher de fonds propres selon Bâle et augmente ses actifs pondérés en fonction du risque dans la mesure où le plancher de fonds propres s'applique. Selon ces exigences, le plancher de fonds propres ne s'appliquait pas du troisième trimestre de 2019 au troisième trimestre de 2020.

CC2 – RAPPROCHEMENT DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ET DU BILAN

BMO Groupe financier

(en millions de dollars)	LIGNE N°	Bilan figurant dans le Rapport aux actionnaires T3 2020	Périmètre de la consolidation réglementaire *(1)* T3 2020	Renvoi *(2)*
Actifs				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	76 590	76 261	
Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques	2	8 364	8 362	
Valeurs mobilières	3	227 905	216 982	
Actions détenues en propre comprises dans les fonds propres sous forme d'actions ordinaires de catégorie 1 (sauf si elles sont déjà déduites du capital libéré porté au bilan)	4		-	p
Participations dans ses propres instruments de catégorie 1 supplémentaires (à moins qu'ils aient déjà été décomptabilisés aux termes des normes comptables)	5		8	t
Participations dans ses propres instruments de catégorie 2 (à moins qu'ils aient déjà été décomptabilisés aux termes des normes comptables)	6		-	y
Participations non significatives dans les fonds propres et les autres instruments admissibles à la TLAC d'autres entités financières *(3)*	7		19 251	a1
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières excédant les seuils réglementaires *(4)*	8		-	
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières n'excédant pas les seuils réglementaires *(4)*	9		1 761	c1
Écart d'acquisition incorporé dans des participations significatives	10		43	e
Participations significatives sous forme d'instruments de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires de banques, de sociétés d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire	11		78	u
Participations significatives sous forme d'instruments de fonds propres de catégorie 2 de banques, de sociétés d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire	12		50	z
Titres pris en pension ou empruntés	13	118 713	118 713	
Prêts				
Prêts hypothécaires à l'habitation	14	125 481	125 481	
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	15	69 168	69 168	
Prêts sur cartes de crédit	16	7 947	7 947	
Entreprises et administrations publiques	17	245 983	245 773	
Provision pour pertes sur créances	18	(3 251)	(3 251)	
Dispositions transitoires relatives au traitement du provisionnement des PCA aux fins des fonds propres incluses dans les CET1	19		690	q
Provision incluse dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2	20		452	x
Insuffisance des dotations aux provisions pour pertes prévues	21		-	m
Total du solde net des prêts	22	445 328	445 118	
Autres actifs				
Instruments dérivés	23	38 796	38 793	
Engagements de clients aux termes d'acceptation	24	18 032	18 032	
Bureaux et matériel	25	3 881	3 777	
Écart d'acquisition	26	6 566	6 566	f
Immobilisations incorporelles	27	2 470	2 470	h
Actifs d'impôt exigible	28	1 717	1 678	
Actifs d'impôt différé *(5)*	29	1 456	1 456	
Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires	30		155	j
Actifs d'impôt différé qui se rapportent à des différences temporaires	31		2 290	
dont : montant excédant les seuils réglementaires	32		-	
dont : montant n'excédant pas les seuils réglementaires	33		2 290	e1
Autres	34	23 690	22 256	
Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées	35		141	n
Charges administratives liées aux créances hypothécaires	36		30	
dont : montant excédant les seuils réglementaires	37		-	
dont : montant n'excédant pas les seuils réglementaires	38		30	d1
Total des actifs	39	973 508	960 464	

	LIGNE N°	Bilan figurant dans le Rapport aux actionnaires T3 2020	Périmètre de la consolidation réglementaire *(1)* T3 2020	Renvoi *(2)*
Passifs et capitaux propres				
Dépôts	40	660 600	660 600	
Autres passifs				
Instruments dérivés	41	39 859	39 518	
Acceptations	42	18 032	18 032	
Titres vendus à découvert	43	30 579	30 579	
Participations non significatives dans les fonds propres et les autres instruments admissibles à la TLAC d'autres entités financières *(3)*	44		18 601	b1
Titres mis en pension ou prêtés	45	99 854	99 854	
Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées	46	27 461	27 461	
Passifs d'impôt exigible	47	56	56	
Passifs d'impôt différé *(5)*	48	82	80	
liés à l'écart d'acquisition	49		225	g
liés aux immobilisations incorporelles	50		395	i
liés aux actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées	51		20	o
liés aux actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires	52		27	k
liés aux actifs d'impôt différé qui se rapportent à des différences temporaires	53		404	f1
Autres	54	33 885	21 184	
Total des autres passifs	55	249 808	236 764	
Dette subordonnée				
Dette subordonnée	56	8 513	8 513	
Dette subordonnée admissible directement émise	57		8 355	v
Dette subordonnée directement émise qui sera retirée progressivement	58		146	w
Capitaux propres				
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	59	5 348	5 348	
Instruments de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires admissibles directement émis	60		5 058	r
Instruments de fonds propres de catégorie 1 supplémentaires directement émis qui seront retirés progressivement	61		290	s
Actions ordinaires	62	13 200	13 200	a
Surplus d'apport	63	302	302	b
Résultats non distribués	64	29 902	29 902	c
Cumul des autres éléments du résultat global	65	5 835	5 835	d
dont : couvertures des flux de trésorerie	66		2 195	l
Total des capitaux propres	67	54 587	54 587	
Total des passifs et des capitaux propres	68	973 508	960 464	

(1) Le périmètre réglementaire du bilan n'inclut pas les entités suivantes : BMO Compagnie d'assurance-vie et BMO Reinsurance Limited BMO Compagnie d'assurance-vie (actifs de 12 689 M$ et capitaux propres de valeur symbolique) mène des activités de développement et de commercialisation de produits individuels et collectifs d'assurance de personnes et de produits de rente au Canada. BMO Reinsurance Limited (actifs de 355 M$ et capitaux propres de valeur symbolique) mène des activités de réassurance des risques liés aux secteurs de l'assurance de personnes et de l'assurance de dommages, y compris les risques de catastrophe. Les contrats faisant l'objet d'une réassurance sont souscrits par des sociétés d'assurance et de réassurance principalement en Amérique du Nord et en Europe.

(2) Renvoi à CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (pages 3 et 4).

(3) Inclut les positions synthétiques sur des participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurance et d'autres entités financières.

(4) Aux termes de Bâle III, les investissements importants dans des entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire sont déduits des fonds propres de la Banque au moyen de l'approche par « déduction de la composante correspondante » (p. ex., les investissements en fonds propres autres que des fonds propres sous forme d'actions ordinaires de catégorie 1 sont déduits des fonds propres autres que des fonds propres sous forme d'actions ordinaires de catégorie 1 de la Banque). Toutefois, les investissements en fonds propres sous forme d'actions ordinaires dans le cadre de participations significatives qui représentent moins de 10 % des fonds propres sous forme d'actions ordinaires de catégorie 1 de la Banque font l'objet d'une pondération en fonction des risques de 250 % et ne sont pas déduits tant que la somme de ces investissements, des actifs d'impôt différé liés aux différences temporaires et des charges administratives liées aux créances hypothécaires représente moins de 15 % des fonds propres sous forme d'actions ordinaires de catégorie 1 de la Banque. L'écart d'acquisition incorporé dans des participations significatives est distinct et indiqué à la ligne correspondante ci-dessous.

(5) Les actifs et les passifs d'impôt différé sont inscrits au bilan à leur montant net et selon leur territoire juridique.

ÉTAT DES FLUX DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES SELON BÂLE III

BMO Groupe financier

(en millions de dollars)	LIGNE N°	T3 2020	T2 2020	T1 2020	T4 2019	T3 2019
Fonds propres sous forme d'actions ordinaires de catégorie 1						
Solde d'ouverture	1	38 425	37 144	36 071	35 663	34 776
Nouvelles émissions d'éléments de fonds propres	2	215	2	27	13	19
Rachat d' actions donnant droit aux plus-value ou d'actions propres	3	(15)	-	-	-	-
Distributions et dividendes bruts (déduction)	4	(755)	(730)	(748)	(710)	(717)
Bénéfice net attribuable aux détenteurs de titres de capitaux propres de la Banque	5	1 232	689	1 592	1 194	1 557
Neutralisation de l'écart de crédit propre (après impôt)	6	381	(429)	80	(67)	(29)
Variations des autres éléments du résultat global						
Écarts de conversion	7	(974)	1 183	162	18	(483)
Juste valeur des titres inscrits aux autres éléments du résultat global	8	123	134	90	39	98
Autres *(1)*	9	(519)	424	(198)	(106)	(202)
Écart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles (déduction, déduction faite des passifs d'impôt connexes)	10	397	(461)	(64)	(104)	170
Autres, dont les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires						
Actifs d'impôt différé dont la réalisation dépend de la rentabilité future (à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires)	11	144	(21)	110	117	168
Ajustements d'évaluation prudentiels	12	(6)	(7)	(8)	3	22
Autres *(2) (5)*	13	336	497	30	11	284
Solde de clôture	14	38 984	38 425	37 144	36 071	35 663
Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (fonds propres de catégorie 1 supplémentaires)						
Solde d'ouverture	15	5 267	5 134	5 130	5 131	4 471
Nouvelles émissions d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles (fonds propres de catégorie 1 supplémentaires)	16	-	-	-	-	658
Éléments de fonds propres rachetés	17	-	-	-	-	-
Autres, dont les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires *(3)*	18	(5)	133	4	(1)	2
Solde de clôture	19	5 262	5 267	5 134	5 130	5 131
Total des fonds propres de catégorie 1	20	44 246	43 692	42 278	41 201	40 794
Fonds propres de catégorie 2						
Solde d'ouverture	21	7 516	7 160	7 139	6 995	7 061
Nouvelles émissions d'éléments de fonds propres de catégorie 2 admissibles	22	1 250	-	-	1 000	-
Éléments de fonds propres rachetés	23	-	-	-	(1 000)	-
Ajustements liés à l'amortissement	24	-	-	-	-	-
Autres, dont les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires *(4)*	25	137	356	21	144	(66)
Solde de clôture	26	8 903	7 516	7 160	7 139	6 995
Total des fonds propres réglementaires	27	53 149	51 208	49 438	48 340	47 789

(1) Comprend : Cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux régimes de retraite, à d'autres avantages postérieurs à l'emploi et au risque de crédit propre sur les passifs financiers désignés à la juste valeur.
(2) Comprend : Déductions de fonds propres pour perte prévue en excédent des provisions, actifs de régimes de retraite à prestations déterminées (déduction faite des passifs d'impôt différé connexes), actions détenues en propre, variations du surplus d'apport et déductions liées aux seuils.
(3) Comprend : Changements dans les instruments de capital non admissibles.
(4) Comprend : Changements dans les instruments de capital non admissibles et les provisions admissibles.
(5) À compter du deuxième trimestre de 2020, les dispositions transitoires relatives au traitement du provisionnement des PCA aux fins des fonds propres annoncées par le BSIF en mars 2020. Le premier trimestre de 2020 tient compte de l'incidence, sur les bénéfices non répartis, de l'adoption de la norme IFRS 16.

RATIOS DE FONDS PROPRES POUR LES FILIALES IMPORTANTES DE LA BANQUE

	LIGNE N°	T3 2020	T2 2020	T1 2020	T4 2019	T3 2019
Société hypothécaire Banque de Montréal – Bâle III *(1)*						
Ratio des fonds propres sous forme d'actions ordinaires de catégorie 1	1	21,5 %	22,1 %	19,8 %	19,1 %	22,7 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	2	21,5 %	22,1 %	19,8 %	19,1 %	22,7 %
Ratio du total des fonds propres	3	21,7 %	22,3 %	20,0 %	19,4 %	23,1 %
BMO Harris Bank N.A. – Bâle III *(2)*						
Ratio des fonds propres de catégorie 1	4	12,1 %	11,2 %	11,3 %	11,3 %	11,4 %
Ratio du total des fonds propres	5	13,6 %	12,4 %	12,5 %	12,4 %	12,5 %

(1) Les ratios de fonds propres supposent que les ajustements réglementaires de Bâle III ont été instaurés en date du 1er janvier 2013 et que la valeur en capital des instruments qui ne sont plus admissibles comme fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III sera retirée progressivement au rythme de 10 % par année entre le 1er janvier 2013 et le 1er janvier 2022.
(2) Calculé selon les lignes directrices de Bâle III actuellement en vigueur aux fins de la réglementation des États-Unis et en fonction des trimestres civils de BMO Harris N.A. : juin 2020, mars 2020, décembre 2019, septembre 2019 et juin 2019.

KM2 – INDICATEURS CLÉS – EXIGENCES DE TLAC *(1) (2)*

BMO Groupe financier

	(en millions de dollars, sauf indication contraire)	T3 2020	T2 2020	T1 2020	T4 2019	T3 2019
		a	b	c	d	e
1	Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible	77 004	74 406	67 625	64 588	60 723
1a	Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	77 004	74 406	s. o.	s. o.	s. o.
2	Total des APR au niveau du groupe de résolution	337 377	348 167	325 647	317 029	313 003
3	Ratio TLAC : TLAC en pourcentage des APR (ligne 1 / ligne 2) (%)	22,8 %	21,4 %	20,8 %	20,4 %	19,4 %
3a	Ratio TLAC : TLAC en pourcentage des APR (ligne 1a / ligne 2) (%) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	22,8 %	21,4 %	s. o.	s. o.	s. o.
4	Mesures d'exposition aux fins du ratio de levier calculées au niveau du groupe de résolution	937 266	945 468	985 382	956 493	943 275
5	Ratio de levier TLAC : TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4) (%)	8,2 %	7,9 %	6,9 %	6,8 %	6,4 %
5a	Ratio de levier TLAC : TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1a / ligne 4) (%) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	8,2 %	7,9 %	s. o.	s. o.	s. o.
6a	L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
6b	L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?	Non	Non	Non	Non	Non
6c	Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée (%)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

(1) BMO Groupe financier utilise une approche à point d'entrée unique, de sorte que la banque mère est l'entité de résolution unique à qui les mesures de résolution sont appliquées.
Les indicateurs clés du modèle KM2 sont reportés sur une base consolidée, excluant les filiales d'assurance.

(2) Les lignes 1, 3 et 5 intègrent les dispositions transitoires relatives au traitement du provisionnement des PCA annoncées par le BSIF en mars 2020, et un facteur scalaire est appliqué. Le facteur scalaire sera de 70 % pour l'exercice 2020, de 50 % pour l'exercice 2021 et de 25 % pour celui de 2022. Les lignes 1a, 3a et 5a montrent la TLAC sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA.

BMO Groupe financier

TLAC1 – COMPOSITION DE LA TLAC *(1)*

	(en millions de dollars, sauf indication contraire)	T3 2020	T2 2020	T1 2020	T4 2019	T3 2019
		a	b	c	d	e
	Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires et ajustements					
1	Fonds propres sous forme d'actions ordinaires de catégorie 1 (CET1)	38 984	38 425	37 144	36 071	35 663
2	Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires (AT1) avant ajustements de TLAC	5 262	5 267	5 134	5 130	5 131
3	AT1 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tierces parties	-	-	-	-	-
4	Autres ajustements	-	-	-	-	-
5	Instruments AT1 admissibles aux termes du dispositif de TLAC	5 262	5 267	5 134	5 130	5 131
6	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements de TLAC	8 903	7 516	7 160	7 139	6 995
7	Fraction amortie des instruments T2 dont l'échéance dépasse 1 an	-	-	-	-	-
8	Fonds propres T2 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tierces parties	-	-	-	-	-
9	Autres ajustements	-	-	-	-	-
10	Instruments T2 admissibles aux termes du dispositif de TLAC	8 903	7 516	7 160	7 139	6 995
11	TLAC liée aux fonds propres réglementaires	53 149	51 208	49 438	48 340	47 789
	Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires					
12	Instruments de TLAC externe émis directement par la Banque et subordonnés à des passifs exclus	-	-	-	-	-
13	Instruments de TLAC externe émis directement par la Banque et non subordonnés à des passifs exclus, mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités de la TLAC	23 855	23 198	18 187	16 248	12 992
14	dont : montant admissible en tant que TLAC après application des plafonds	-	-	-	-	-
15	Instruments de TLAC externe émis par des véhicules de financement avant le 1er janvier 2022	-	-	-	-	-
16	Engagements admissibles ex-ante visant à recapitaliser une BISm en résolution	-	-	-	-	-
17	TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements	23 855	23 198	18 187	16 248	12 992
	Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires : ajustements					
18	TLAC avant déductions	77 004	74 406	67 625	64 588	60 781
19	Déduction des expositions entre des groupes de résolution à points d'entrée multiples correspondant à des éléments admissibles à la TLAC (non applicables aux BISm et aux BISi à point d'entrée unique)	-	-	-	-	-
20	Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC	-	-	-	-	(58)
21	Autres ajustements de TLAC	-	-	-	-	-
22	TLAC après déductions	77 004	74 406	67 625	64 588	60 723
	Actifs pondérés en fonction du risque et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC					
23	Total des actifs pondérés en fonction du risque, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC	337 377	348 167	325 647	317 029	313 003
24	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	937 266	945 468	985 382	956 493	943 275
	Ratios TLAC et réserves de fonds propres					
25	Ratio TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction du risque, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC)	22,8 %	21,4 %	20,8 %	20,4 %	19,4 %
26	Ratio de levier TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier)	8,2 %	7,9 %	6,9 %	6,8 %	6,4 %
27	CET1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponible après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution *(2)*	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
28	Réserve spécifique à l'établissement (réserve de conservation des fonds propres + réserve contracyclique + capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés en fonction du risque)	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
29	dont : réserve de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
30	dont : réserve contracyclique spécifique à la banque	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
31	dont : réserve applicable aux banques d'importance systémique intérieure et aux banques d'importance systémique mondiale	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %

(1) BMO Groupe financier utilise une approche à point d'entrée unique, de sorte que la banque mère est l'entité de résolution unique à qui les mesures de résolution sont appliquées.
Les indicateurs clés du modèle TLAC1 sont reportés sur une base consolidée, excluant les filiales d'assurance.

(2) Pour l'instant, le BSIF n'exige pas que cette ligne soit remplie.

BMO Groupe financier

TLAC3 – ENTITÉ DE RÉSOLUTION – RANG DE CRÉANCIER AU NIVEAU DE L'ENTITÉ JURIDIQUE *(1)*

(en millions de dollars)

		T3 2020						
		Rang de créancier						
		1 (rang le plus bas)	2	3	4	5	6 (rang le plus élevé)	Somme 1 à 6
1	Description du rang de créancier	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Instruments de catégorie 1 supplémentaires	Dette subordonnée	Créances admissibles à la recapitalisation interne *(2)*	Autres passifs *(3)*	
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	13 200	4 690	658	8 311	24 427	-	51 286
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	-	9	-	-	-	-	9
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	13 200	4 681	658	8 311	24 427	-	51 277
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	13 200	4 681	658	8 311	23 189	-	50 039
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à un an mais inférieure à deux ans	-	-	-	-	4 086	-	4 086
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à deux ans mais inférieure à cinq ans	-	-	-	-	16 101	-	16 101
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à cinq ans mais inférieure à dix ans	-	-	-	6 538	490	-	7 028
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à dix ans, hors titres perpétuels	-	-	-	1 773	2 512	-	4 285
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	13 200	4 681	658	-	-	-	18 539

(1) Les instruments sont présentés à la valeur nominale.
(2) En vertu du régime de recapitalisation interne, les créances admissibles à la recapitalisation interne qui normalement seraient considérées comme de rang égal aux autres passifs à des fins de liquidation font l'objet d'une conversion en vertu de pouvoirs de résolution conférés par la loi, alors que les autres passifs ne font pas l'objet d'une conversion.
(3) Pour l'instant, le BSIF n'exige pas que cette colonne soit remplie.

RL1 – COMPARAISON SOMMAIRE DES ACTIFS COMPTABLES ET DE LA MESURE DE L'EXPOSITION DU RATIO DE LEVIER

BMO Groupe financier

	(en millions de dollars)	T3 2020	T2 2020	T1 2020	T4 2019	T3 2019
1	Actif consolidé total selon les états financiers publiés	973 508	987 067	879 720	852 195	839 180
2	Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidés à des fins comptables, mais hors du périmètre de la consolidation réglementaire	(12 805)	(11 890)	(12 409)	(11 803)	(11 583)
3	Ajustement pour expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles de reconnaissance du transfert de risque	(8 359)	(9 496)	(9 257)	(9 178)	(7 956)
4	Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure d'exposition du ratio de levier	-	-	-	-	-
5	Ajustements pour instruments financiers dérivés	1 097	(8 049)	9 247	9 625	9 405
6	Ajustement pour opérations de financement par titres (c'est-à-dire, actifs assimilés aux pensions et prêts garantis semblables)	399	5 006	2 811	2 377	4 725
7	Ajustement pour postes hors bilan (c'est-à-dire montants en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	129 444	122 695	125 333	123 237	119 506
8	Autres ajustements *(1)*	(146 018)	(139 865)	(10 063)	(9 960)	(10 002)
9	**Mesure de l'exposition du ratio de levier**	**937 266**	**945 468**	**985 382**	**956 493**	**943 275**

RL2 – MODÈLE DE DIVULGATION COMMUN DU RATIO DE LEVIER

	(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Cadre du ratio de levier				
		T3 2020	T2 2020	T1 2020	T4 2019	T3 2019
Expositions au bilan						
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des OFT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais incluant des sûretés)	659 962	677 241	730 478	705 066	690 830
2	Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable	-	-	-	-	-
3	(Déductions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	(7 329)	(11 070)	(4 411)	(4 248)	(3 784)
4	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres transitoires de catégorie 1)	(11 148)	(11 630)	(10 063)	(9 960)	(10 002)
5	**Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 à 4)**	**641 485**	**654 541**	**716 004**	**690 858**	**677 044**
Expositions sur dérivés						
6	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés *(2)*	26 864	25 558	14 256	14 364	14 502
7	Majorations pour exposition future potentielle liée à toutes les opérations sur dérivés *(3)*	23 382	22 622	23 448	23 699	22 488
8	(Volet exonéré d'une contrepartie centrale sur les expositions compensées de client)	(3 170)	(4 153)	(2 206)	(2 082)	(1 602)
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	18 277	17 190	13 683	10 451	7 608
10	(Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	(18 133)	(17 051)	(13 491)	(10 416)	(7 608)
11	**Total – Expositions sur dérivés (somme des lignes 6 à 10)**	**47 220**	**44 166**	**35 690**	**36 016**	**35 388**
Expositions sur opérations de financement par titres						
12	Actifs bruts liés aux OFT constatés à des fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	123 547	120 618	108 378	104 950	107 488
13	(Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	(9 948)	(5 060)	(6 522)	(3 484)	(2 411)
14	Exposition au risque de contrepartie (RCC) pour OFT	5 518	8 508	6 499	4 916	6 260
15	Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-	-	-	-
16	**Total – Expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)**	**119 117**	**124 066**	**108 355**	**106 382**	**111 337**
Autres expositions hors bilan						
17	Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	402 486	388 988	384 529	377 283	372 363
18	(Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(273 042)	(266 293)	(259 196)	(254 046)	(252 857)
19	**Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)**	**129 444**	**122 695**	**125 333**	**123 237**	**119 506**
Fonds propres et expositions totales						
20	**Fonds propres de catégorie 1**	**44 246**	**43 692**	**42 278**	**41 201**	**40 794**
20a	**Fonds propres de catégorie 1 sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA**	**43 556**	**43 340**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**
21	**Total – Expositions (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)**	**937 266**	**945 468**	**985 382**	**956 493**	**943 275**
Ratios de levier						
22	**Ratios de levier – Bâle III**	**4,7 %**	**4,6 %**	**4,3 %**	**4,3 %**	**4,3 %**
22a	**Ratio de levier sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA**	**4,6 %**	**4,6 %**	**s. o.**	**s. o.**	**s. o.**

(1) Comprend les exclusions temporaires annoncées par le BSIF en avril 2020.
(2) Représente le coût de remplacement après avoir appliqué un alpha de 1,4.
(3) Représente l'exposition future potentielle après avoir appliqué un alpha de 1,4.

BMO Groupe financier

AP1 – APERÇU DES APR *(1)*

(en millions de dollars)		APR *(2)* T3 2020 a	T2 2020 b	T1 2020 c	T4 2019 d	T3 2019 e	Exigences de fonds propres minimales T3 2020 f
1	**Risque de crédit (hors risque de contrepartie (RCC))**	254 549	263 753	246 037	240 523	237 432	20 364
2	dont : approche standard (AS)	42 386	44 572	43 796	42 523	43 843	3 391
3	dont : approche fondée sur les notations internes (NI)	212 163	219 181	202 241	198 000	193 589	16 973
4	**Risque de contrepartie**	18 361	20 210	18 204	15 987	15 494	1 468
5	dont : approche standard pour le risque de contrepartie (AS – RCC)	10 354	9 197	8 128	7 161	6 866	828
6	dont : méthode des modèles internes (MMI)	-	-	-	-	-	-
6a	dont : approche globale pour l'atténuation du risque de crédit (pour les OFT)	3 647	3 181	3 327	2 961	2 761	292
6b	dont : exigence de fonds propres en regard du CVA	3 754	7 164	6 182	5 400	5 350	300
6c	dont : expositions aux CC admissibles	606	668	567	465	517	48
7	**Positions en actions détenues dans le portefeuille bancaire selon l'approche des marchés**	-	-	-	-	-	-
8	**Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche par transparence**	85	113	104	63	40	7
9	**Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat**	1 291	1 279	1 145	1 126	1 018	103
10	**Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche de repli**	191	194	199	126	122	15
11	**Risque de règlement**	-	372	5	4	37	-
12	**Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire**	6 299	5 779	4 309	2 722	3 133	504
12a	dont : assujetti à la disposition transitoire *(3)*	-	-	-	(1 304)	(1 304)	-
13	dont : approche de la titrisation fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	4 895	4 007	2 815	2 903	3 545	392
14	dont : approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), incluant l'approche fondée sur les évaluations internes (approche EI)	304	304	306	180	231	24
15	dont : approche standard de la titrisation (SEC-SA)	1 100	1 468	1 188	943	661	88
16	**Risque de marché**	9 609	10 525	9 590	11 183	10 713	769
17	dont : approche standard (AS) *(4)*	289	831	904	1 173	799	23
18	dont : approches fondées sur la méthode des modèles internes (MMI)	9 320	9 694	8 686	10 010	9 914	746
19	**Risque opérationnel**	37 799	37 402	36 870	36 565	36 143	3 024
20	dont : approche indicateur de base	-	48	49	50	51	-
21	dont : approche standard *(5)*	37 799	37 354	36 821	2 052	2 057	3 024
22	dont : approche de mesure avancée *(5)*	-	-	-	34 463	34 035	-
23	**Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à la pondération des risques de 250 %)**	9 193	8 540	9 184	8 730	8 871	735
24	**Ajustement du plancher *(6)***	-	-	-	-	-	-
25	**Total**	337 377	348 167	325 647	317 029	313 003	26 989

(1) Les actifs pondérés en fonction des risques se chiffraient à 337,4 G$ au 31 juillet 2020, contre 348,2 G$ au 30 avril 2020. Cette baisse est principalement attribuable à une diminution des prêts aux entreprises depuis les niveaux élevés du trimestre précédent, en raison de remboursements de facilités de crédit par les clients et de l'amortissement de prêts, à l'incidence des fluctuations des taux de change et à une réduction des charges d'ajustement d'évaluation lié au crédit, compensée en partie par des changements dans la qualité de l'actif.
(2) Un facteur scalaire de 1,06 déterminé selon l'approche NI avancée est appliqué aux montants des actifs pondérés en fonction du risque s'il y a lieu.
(3) Les mesures transitoires prévues par le cadre de titrisation révisé du BSIF ont été appliquées lors de l'exercice 2019. Ces mesures ne s'appliquent plus depuis le premier trimestre de 2020.
(4) Les APR en fonction du risque de marché calculés selon l'approche standard correspondent au risque spécifique lié aux positions de titrisation dans le portefeuille de négociation.
(5) Au premier trimestre de 2020, le BSIF a mis fin à l'approche de mesure avancée à l'égard du risque opérationnel.
(6) Selon la ligne directrice sur les NFP du BSIF, qui régit les approches avancées, la Banque calcule un plancher de fonds propres selon Bâle et augmente ses actifs pondérés en fonction du risque dans la mesure où le plancher de fonds propres s'applique. Selon ces exigences, le plancher de fonds propres ne s'appliquait pas du troisième trimestre de 2019 au troisième trimestre de 2020.

ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DU RISQUE PAR GROUPE D'EXPLOITATION

(en millions de dollars)	LIGNE N°	T3 2020	T2 2020	T1 2020	T4 2019	T3 2019
Services bancaires Particuliers et entreprises	1	204 228	209 750	199 124	195 244	190 915
BMO Gestion de patrimoine	2	22 678	22 416	22 132	21 313	21 066
BMO Marchés des capitaux	3	96 950	103 462	92 190	88 945	88 762
Services d'entreprise, y compris Technologie et opérations	4	13 521	12 539	12 201	11 527	12 260
Total des actifs pondérés en fonction du risque	5	337 377	348 167	325 647	317 029	313 003

BMO Groupe financier

LI1 – DIFFÉRENCES ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE ET CORRESPONDANCE ENTRE LES ÉTATS FINANCIERS ET LES CATÉGORIES DE RISQUES RÉGLEMENTAIRES

		T3 2020						
				Valeurs comptables des éléments :				
(en millions de dollars)	LIGNE N°	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire *(1)*	soumis au cadre du risque de crédit	soumis au cadre du risque de contrepartie	soumis aux dispositions relatives à la titrisation	soumis au cadre du risque de marché	non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
		a	b	c	d	e	f	g
Actifs								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	76 590	76 261	76 261	-	-	-	-
Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques	2	8 364	8 362	8 362	-	-	-	-
Valeurs mobilières	3	227 905	216 982	127 128	-	577	89 189	88
Titres pris en pension ou empruntés	4	118 713	118 713	-	118 713	-	-	-
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	5	125 481	125 481	124 902	-	543	-	36
Prêts à tempérament et autres prêts aux particuliers	6	69 168	69 168	65 562	-	70	-	3 536
Prêts sur cartes de crédit	7	7 947	7 947	2 010	-	1 654	-	4 283
Entreprises et administrations publiques	8	245 983	245 773	228 802	1 760	14 707	-	504
Provision pour pertes sur créances	9	(3 251)	(3 251)	(49)	-	-	-	(3 202)
Autres actifs								
Instruments dérivés	10	38 796	38 793	-	38 793	-	33 379	-
Engagements de clients aux termes d'acceptation	11	18 032	18 032	18 032	-	-	-	-
Bureaux et matériel	12	3 881	3 777	3 777	-	-	-	-
Écart d'acquisition	13	6 566	6 566	-	-	-	-	6 566
Immobilisations incorporelles	14	2 470	2 470	-	-	-	-	2 470
Actifs d'impôt exigible	15	1 717	1 678	1 678	-	-	-	-
Actifs d'impôt différé	16	1 456	1 456	1 301	-	-	-	155
Autres	17	23 690	22 256	10 444	6 956	-	4 716	140
Total des actifs	18	973 508	960 464	668 210	166 222	17 551	127 284	14 576
Passifs								
Dépôts	19	660 600	660 600	-	-	-	17 467	643 133
Autres passifs								
Instruments dérivés	20	39 859	39 518	-	39 518	-	35 297	-
Acceptations	21	18 032	18 032	-	-	-	-	18 032
Titres vendus à découvert	22	30 579	30 579	-	-	-	30 579	-
Titres mis en pension ou prêtés	23	99 854	99 854	-	99 854	-	-	-
Passifs liés à la titrisation et aux entités structurées	24	27 461	27 461	-	-	-	-	27 461
Passifs d'impôt exigible	25	56	56	-	-	-	-	56
Passifs d'impôt différé	26	82	80	-	-	-	-	80
Autres	27	33 885	21 184	-	-	-	-	21 184
Dette subordonnée	28	8 513	8 513	-	-	-	-	8 513
Total des passifs	29	918 921	905 877	-	139 372	-	83 343	718 459

(1) Le périmètre réglementaire du bilan n'inclut pas les entités suivantes : BMO Compagnie d'assurance-vie et BMO Reinsurance Limited. BMO Compagnie d'assurance-vie (actifs de 12 689 M$ et capitaux propres de valeur symbolique) mène des activités de développement et de commercialisation de produits individuels et collectifs d'assurance de personnes et de produits de rente au Canada. BMO Reinsurance Limited (actifs de 355 M$ et capitaux propres de valeur symbolique) mène des activités de réassurance des risques liés aux secteurs de l'assurance de personnes et de l'assurance de dommages, y compris les risques de catastrophe. Les contrats faisant l'objet d'une réassurance sont souscrits par des sociétés d'assurance et de réassurance principalement en Amérique du Nord et en Europe.

LI2 – PRINCIPALES SOURCES D'ÉCARTS ENTRE LES VALEURS COMPTABLES ET RÉGLEMENTAIRES DES EXPOSITIONS

BMO Groupe financier

(en millions de dollars)		T3 2020				
			Éléments soumis au/aux :			
		Total	cadre du risque de crédit	cadre du risque de contrepartie	dispositions relatives à la titrisation	cadre du risque de marché
		a	b	c	d	e
1	Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1) *(1)*	945 888	668 210	166 222	17 551	127 284
2	Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1) *(1)*	187 418	-	139 372	-	83 343
3	**Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire**	758 470	668 210	26 850	17 551	43 941
4	Montants hors bilan	249 308	186 237	45 947	17 124	-
5	Écarts découlant des règles de compensation différentes et des autres ajustements liés aux instruments dérivés, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	19 409	585	18 824	-	-
6	Écarts découlant de la prise en compte des provisions	498	498	-	-	-
7	Expositions liées à des transactions assimilables à des mises en pension de passifs	199 708	-	199 708	-	-
8	Exposition future potentielle sur des instruments dérivés	25 947	-	25 947	-	-
9	Écarts découlant de la prise en compte de l'ARC	(241 528)	-	(240 259)	(1 269)	-
10	**Valeur réglementaire des expositions *(2)***	1 011 812	855 530	77 017	33 406	43 941

(1) Valeur comptable sur le périmètre de consolidation réglementaire (colonne b du tableau LI1) déduction faite des montants non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction de fonds propres (colonne g du tableau LI1).

(2) La valeur réglementaire des expositions représente la valeur des expositions en cas de défaut après l'application des techniques d'atténuation du risque de crédit et des facteurs de conversion en équivalent-crédit, à l'exclusion du cadre du risque de marché qui est inscrit à la valeur comptable.

Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions

Le tableau ci-dessus illustre les principales sources d'écarts entre les valeurs comptables des états financiers et les valeurs réglementaires des expositions en cas de défaut après l'application des techniques d'atténuation du risque de crédit et des facteurs de conversion en équivalent-crédit.

Les **montants hors bilan** comprennent les expositions au crédit liées aux montants inutilisés des prêts engagés et d'autres arrangements hors bilan, certaines transactions assimilables à des mises en pension, les expositions sur titrisation hors bilan et d'autres éléments hors bilan.

Les **écarts découlant des règles de compensation différentes et des autres ajustements relatifs aux instruments dérivés** pour le cadre du risque de crédit sont liés à la majoration des actifs d'impôt différé pour le calcul de la valeur réglementaires des expositions. Pour le cadre de gestion du risque de contrepartie, la différence correspond à la majoration des instruments dérivés pour les différences de règles de compensation permises en vertu des IFRS et de l'approche AS-RCC, à l'application d'un alpha de 1,4 au coût de remplacement et à l'application de la sûreté financière dans le calcul de la valeur réglementaires des expositions.

Les **écarts découlant de la prise en compte des provisions** sont liés aux expositions fondées sur l'approche NI avancée inscrites avant déduction des radiations partielles.

Les **expositions liées à des transactions assimilables à des mises en pension de passifs** sont liées à la majoration des transactions assimilables à des mises en pension de passifs.

L'**exposition future potentielle sur instruments dérivés** est constituée des facteurs de majoration utilisés pour le calcul de la volatilité prévue du prix, du taux ou de l'indice sous-jacent à des instruments dérivés, suivant l'application d'un alpha de 1,4.

Les **écarts découlant de la prise en compte de l'ARC** résultent de l'application des techniques d'atténuation du risque de crédit en vue d'obtenir l'exposition en cas de défaut nette selon la ligne directrice sur les NFP, chapitre 5, Atténuation du risque de crédit du BSIF.

RC1 – QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS *(1)*

		T3 2020						
		Valeurs comptables brutes des			Dont : Dispositions comptables relatives aux pertes de crédit attendues pour les pertes sur créances selon l'approche standard *(5)*		Dont : Dispositions comptables relatives aux pertes de crédit attendues pour les pertes sur créances selon l'approche fondée sur les notations internes	Valeurs nettes (a + b - c)
	LIGNE	prêts en souffrance *(2) (3)*	expositions non défaillantes	Provisions/ dépréciations *(4)*	Répartition dans la catégorie réglementaire (provision spécifique)	Répartition dans la catégorie réglementaire (provision générale)		
(en millions de dollars)	N°	a	b	c	d	e	f	g
Prêts	1	4 325	434 983	2 880	49	288	2 543	436 428
Titres de dette	2	-	122 745	5	-	1	4	122 740
Expositions hors bilan	3	1 164	181 017	433	10	30	393	181 748
Total	4	5 489	738 745	3 318	59	319	2 940	740 916

RC1 – QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS *(1)*

		T2 2020						
		Valeurs comptables brutes des			Dont : Dispositions comptables relatives aux pertes de crédit attendues pour les pertes sur créances selon l'approche standard *(5)*		Dont : Dispositions comptables relatives aux pertes de crédit attendues pour les pertes sur créances selon l'approche fondée sur les notations internes	Valeurs nettes (a + b - c)
	LIGNE	prêts en souffrance *(2) (3)*	expositions non défaillantes	Provisions/ dépréciations *(4)*	Répartition dans la catégorie réglementaire (provision spécifique)	Répartition dans la catégorie réglementaire (provision générale)		
(en millions de dollars)	N°	a	b	c	d	e	f	g
Prêts	1	3 825	460 924	2 390	29	277	2 084	462 359
Titres de dette	2	-	114 611	4	-	-	4	114 607
Expositions hors bilan	3	941	171 111	355	10	32	313	171 697
Total	4	4 766	746 646	2 749	39	309	2 401	748 663

RC1 – QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS *(1)*

		T1 2020						
		Valeurs comptables brutes des			Dont : Dispositions comptables relatives aux pertes de crédit attendues pour les pertes sur créances selon l'approche standard *(5)*		Dont : Dispositions comptables relatives aux pertes de crédit attendues pour les pertes sur créances selon l'approche fondée sur les notations internes	Valeurs nettes (a + b - c)
	LIGNE	prêts en souffrance *(2) (3)*	expositions non défaillantes	Provisions/ dépréciations *(4)*	Répartition dans la catégorie réglementaire (provision spécifique)	Répartition dans la catégorie réglementaire (provision générale)		
(en millions de dollars)	N°	a	b	c	d	e	f	g
Prêts	1	2 972	428 844	1 796	28	206	1 562	430 020
Titres de dette	2	-	97 302	3	-	-	3	97 299
Expositions hors bilan	3	437	179 550	234	10	35	189	179 753
Total	4	3 409	705 696	2 033	38	241	1 754	707 072

RC1 – QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS *(1)*

		T4 2019						
		Valeurs comptables brutes des			Dont : Dispositions comptables relatives aux pertes de crédit attendues pour les pertes sur créances selon l'approche standard *(5)*		Dont : Dispositions comptables relatives aux pertes de crédit attendues pour les pertes sur créances selon l'approche fondée sur les notations internes	Valeurs nettes (a + b - c)
	LIGNE	prêts en souffrance *(2) (3)*	expositions non défaillantes	Provisions/ dépréciations *(4)*	Répartition dans la catégorie réglementaire (provision spécifique)	Répartition dans la catégorie réglementaire (provision générale)		
(en millions de dollars)	N°	a	b	c	d	e	f	g
Prêts	1	2 782	424 576	1 622	56	241	1 325	425 736
Titres de dette	2	-	87 417	3	-	-	3	87 414
Expositions hors bilan	3	324	175 141	239	21	32	186	175 226
Total	4	3 106	687 134	1 864	77	273	1 514	688 376

RC1 – QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS *(1)*

		T3 2019			
		Valeurs comptables brutes des			
	LIGNE	prêts en souffrance *(2) (3)*	expositions non défaillantes	Provisions/ dépréciations *(4)*	Valeurs nettes (a + b - c)
(en millions de dollars)	N°	a	b	c	d
Prêts	1	2 593	416 937	1 567	417 963
Titres de dette	2	-	80 828	4	80 824
Expositions hors bilan	3	316	170 948	251	171 013
Total	4	2 909	668 713	1 822	669 800

(1) Exclut les positions soumises au cadre du risque de contrepartie et au cadre réglementaire de la titrisation.
(2) Les expositions sont présumées en défaut lorsqu'elles sont échues depuis 90 jours, sauf dans les cas suivants : (i) les prêts sur carte de crédit qui sont immédiatement radiés lorsque le versement de capital ou d'intérêts est échu depuis 180 jours; et (ii) les prêts hypothécaires à l'habitation garantis par le gouvernement du Canada qui sont échus depuis moins d'un an.
(3) On ne dénombre aucun titre de dette en défaut.
(4) La méthode d'établissement et de maintien de la provision pour pertes sur créances est fondée sur les exigences des IFRS. Pour la déclaration sur les fonds propres, la provision générale désigne les provisions pour les prêts productifs (phase 1 et phase 2) et la provision spécifique désigne les provisions pour prêts douteux (phase 3).
(5) Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié une modification technique pour fournir des renseignements supplémentaires sur la répartition des dispositions comptables dans les catégories réglementaires (provision générale et provision spécifique) pour les expositions fondées sur l'approche standard. Nous avons adopté cette modification technique de manière prospective le 31 octobre 2019.

BMO Groupe financier

RC2 – VARIATIONS DES STOCKS DE PRÊTS ET DE TITRES DE DETTE EN DÉFAUT *(1) (2)* (en millions de dollars)		T3 2020 a
1	**Prêts et titres de dette en défaut à la fin de la période précédente**	3 825
2	Défauts sur prêts et titres de dette survenus depuis la dernière période	1 500
3	Retours à un état non défaillant	(118)
4	Montants annulés	(382)
5	Autres variations	(500)
6	**Prêts et titres de dette en défaut à la fin de la période considérée**	4 325

RC2 – VARIATIONS DES STOCKS DE PRÊTS ET DE TITRES DE DETTE EN DÉFAUT *(1) (2)* (en millions de dollars)		T2 2020 a
1	**Prêts et titres de dette en défaut à la fin de la période précédente**	2 972
2	Défauts sur prêts et titres de dette survenus depuis la dernière période	1 365
3	Retours à un état non défaillant	(110)
4	Montants annulés	(261)
5	Autres variations	(141)
6	**Prêts et titres de dette en défaut à la fin de la période considérée**	3 825

RC2 – VARIATIONS DES STOCKS DE PRÊTS ET DE TITRES DE DETTE EN DÉFAUT *(1) (2)* (en millions de dollars)		T1 2020 a
1	**Prêts et titres de dette en défaut à la fin de la période précédente**	2 782
2	Défauts sur prêts et titres de dette survenus depuis la dernière période	793
3	Retours à un état non défaillant	(198)
4	Montants annulés	(126)
5	Autres variations	(279)
6	**Prêts et titres de dette en défaut à la fin de la période considérée**	2 972

RC2 – VARIATIONS DES STOCKS DE PRÊTS ET DE TITRES DE DETTE EN DÉFAUT *(1) (2)* (en millions de dollars)		T4 2019 a
1	**Prêts et titres de dette en défaut à la fin de la période précédente**	2 593
2	Défauts sur prêts et titres de dette survenus depuis la dernière période	765
3	Retours à un état non défaillant	(226)
4	Montants annulés	(158)
5	Autres variations	(192)
6	**Prêts et titres de dette en défaut à la fin de la période considérée**	2 782

RC2 – VARIATIONS DES STOCKS DE PRÊTS ET DE TITRES DE DETTE EN DÉFAUT *(1) (2)* (en millions de dollars)		T3 2019 a
1	**Prêts et titres de dette en défaut à la fin de la période précédente**	2 515
2	Défauts sur prêts et titres de dette survenus depuis la dernière période	613
3	Retours à un état non défaillant	(127)
4	Montants annulés	(138)
5	Autres variations	(270)
6	**Prêts et titres de dette en défaut à la fin de la période considérée**	2 593

(1) On ne dénombre aucun titre de dette en défaut.
(2) Les soldes en défaut excluent les expositions hors bilan.

BMO Groupe financier

RC3 – APERÇU DES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT *(1) (2) (3) (4) (5)* (en millions de dollars)		T3 2020				
		Expositions non garanties : valeur comptable	Expositions à garantir	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
		a	b1	b	d	f
1	Prêts	376 729	59 699	-	55 764	-
2	Titres de dette	122 740	-	-	-	-
3	**Total**	499 469	59 699	-	55 764	-
4	Dont : en défaut	3 018	592	-	238	-

RC3 – APERÇU DES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT *(1) (2) (3) (4) (5)* (en millions de dollars)		T2 2020				
		Expositions non garanties : valeur comptable	Expositions à garantir	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
		a	b1	b	d	f
1	Prêts	393 641	68 718	-	57 175	-
2	Titres de dette	114 607	-	-	-	-
3	**Total**	508 248	68 718	-	57 175	-
4	Dont : en défaut	2 552	550	-	232	-

RC3 – APERÇU DES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT *(1) (2) (3) (4) (5)* (en millions de dollars)		T1 2020				
		Expositions non garanties : valeur comptable	Expositions à garantir	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
		a	b1	b	d	f
1	Prêts	373 040	56 980	-	48 226	216
2	Titres de dette	97 299	-	-	-	-
3	**Total**	470 339	56 980	-	48 226	216
4	Dont : en défaut	2 118	250	-	197	-

RC3 – APERÇU DES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT *(1) (2) (3) (4) (5)* (en millions de dollars)		T4 2019				
		Expositions non garanties : valeur comptable	Expositions à garantir	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
		a	b1	b	d	f
1	Prêts	366 413	59 323	-	49 089	106
2	Titres de dette	87 414	-	-	-	-
3	**Total**	453 827	59 323	-	49 089	106
4	Dont : en défaut	2 123	199	-	155	-

RC3 – APERÇU DES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT *(1) (2) (3) (4) (5)* (en millions de dollars)		T3 2019				
		Expositions non garanties : valeur comptable	Expositions à garantir	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
		a	b1	b	d	f
1	Prêts	360 300	57 663	-	48 924	-
2	Titres de dette	80 824	-	-	-	-
3	**Total**	441 124	57 663	-	48 924	-
4	Dont : en défaut	1 985	164	-	156	-

(1) Exclut les positions soumises au cadre du risque de contrepartie et au cadre réglementaire de la titrisation.
(2) On ne dénombre aucun titre de dette en défaut.
(3) Les expositions garanties comprennent les expositions soumises aux techniques d'atténuation du risque de crédit en vue de réduire l'exigence de fonds propres aux termes la ligne directrice sur les NFP, chapitre 5, Atténuation du risque de crédit, du BSIF. Lorsque les sûretés sont reflétées dans les variables de risque (PD et PCD) pour les expositions fondées sur l'approche NI avancée et les coefficients de pondération du risque pour les expositions fondées sur l'approche standard, la valeur comptable est inscrite comme étant une exposition non garantie.
(4) Les soldes des prêts et des titres de dette sont nets des provisions pour pertes sur créances visant les prêts productifs et douteux (à l'exception de celles qui sont liées aux instruments hors bilan et aux engagements inutilisés).
(5) Les soldes en défaut sont nets des provisions pour pertes sur créances visant les prêts douteux, à l'exception de celles qui sont liées aux instruments hors bilan et aux engagements inutilisés.

BMO Groupe financier

RC4 – APPROCHE STANDARD – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DE L'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) *(1) (2)*

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

		T3 2020					
		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR et densité des APR	
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Densité des APR
	Catégories d'actifs	a	b	c	d	e	f
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	14	-	14	-	-	0,00 %
2	Organismes publics hors administration centrale	268	48	268	14	92	32,78 %
3	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	0,00 %
4	Banques	11	399	11	224	47	20,00 %
5	Entreprises d'investissement	26	509	26	16	9	20,00 %
6	Entreprises	17 759	11 257	17 759	4 597	20 348	91,02 %
7	Portefeuilles de détail réglementaires	10 304	6 218	10 304	233	7 788	73,91 %
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	950	154	950	56	430	42,80 %
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	428	77	428	39	467	100,00 %
10	Actions	1 474	363	1 474	182	1 231	74,37 %
11	Prêts en souffrance	820	137	820	52	1 207	138,31 %
12	Catégories plus risquées *(3)*	144	415	144	169	470	150,00 %
13	Autres actifs	9 193	-	9 193	-	10 297	112,01 %
14	**Total**	41 391	19 577	41 391	5 582	42 386	90,23 %

RC4 – APPROCHE STANDARD – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DE L'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) *(1) (2)*

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

		T2 2020					
		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR et densité des APR	
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Densité des APR
	Catégories d'actifs	a	b	c	d	e	f
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	3	-	3	-	-	0,00 %
2	Organismes publics hors administration centrale	269	17	269	7	70	25,46 %
3	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-
4	Banques	7	402	7	221	46	20,00 %
5	Entreprises d'investissement	32	478	32	7	8	20,00 %
6	Entreprises	20 270	10 401	20 270	4 504	22 820	92,11 %
7	Portefeuilles de détail réglementaires	9 970	5 259	9 970	181	7 456	73,44 %
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	1 071	170	1 071	65	489	43,09 %
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	509	100	509	50	559	100,00 %
10	Actions	1 728	373	1 728	187	1 285	67,10 %
11	Prêts en souffrance	902	51	902	13	1 258	137,49 %
12	Catégories plus risquées *(3)*	181	367	181	175	534	150,00 %
13	Autres actifs	8 706	-	8 706	-	10 047	115,41 %
14	**Total**	43 648	17 618	43 648	5 410	44 572	90,86 %

(1) Le risque de crédit exclut le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans des fonds d'investissement, le risque de règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction soumis à la pondération des risques de 250 %.
(2) Les montants des expositions sont nets des provisions pour pertes sur créances de phase 3.
(3) Expositions non défaillantes affectées d'un coefficient de pondération du risque de 150 % (p. ex., cote BB- ou inférieure).

RC4 – APPROCHE STANDARD – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DE L'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) *(1) (2)*

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

		T1 2020					
		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR et densité des APR	
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Densité des APR
	Catégories d'actifs	a	b	c	d	e	f
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	1	-	1	-	-	0,00 %
2	Organismes publics hors administration centrale	211	22	211	10	60	26,91 %
3	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-
4	Banques	25	387	25	211	47	20,00 %
5	Entreprises d'investissement	18	170	18	12	6	20,00 %
6	Entreprises	17 970	9 747	17 970	4 267	21 943	98,68 %
7	Portefeuilles de détail réglementaires	9 864	5 073	9 864	223	7 396	73,33 %
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	1 090	167	1 090	66	502	43,46 %
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	522	103	522	52	574	100,00 %
10	Actions	1 640	354	1 640	177	1 220	67,14 %
11	Prêts en souffrance	740	51	740	12	1 042	138,60 %
12	Catégories plus risquées *(3)*	225	389	225	183	612	150,00 %
13	Autres actifs	10 020	-	10 020	-	10 394	103,72 %
14	**Total**	42 326	16 463	42 326	5 213	43 796	92,13 %

RC4 – APPROCHE STANDARD – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DE L'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) *(1) (2)*

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

		T4 2019					
		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR et densité des APR	
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Densité des APR
	Catégories d'actifs	a	b	c	d	e	f
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	-	-	-	-	-	-
2	Organismes publics hors administration centrale	203	27	203	13	57	26,29 %
3	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-
4	Banques	39	389	39	173	42	20,00 %
5	Entreprises d'investissement	4	52	4	19	4	20,00 %
6	Entreprises	18 365	9 840	18 365	4 292	22 343	98,62 %
7	Portefeuilles de détail réglementaires	10 016	4 849	10 016	212	7 514	73,47 %
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	1 161	170	1 161	68	538	43,79 %
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	550	109	550	56	606	100,00 %
10	Actions	1 771	314	1 771	157	1 236	64,12 %
11	Prêts en souffrance	682	49	682	1	968	141,54 %
12	Catégories plus risquées *(3)*	312	374	312	180	739	150,00 %
13	Autres actifs	8 365	-	8 365	-	8 476	101,33 %
14	**Total**	41 468	16 173	41 468	5 171	42 523	91,18 %

RC4 – APPROCHE STANDARD – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DE L'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) *(1) (2)*

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

		T3 2019					
		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR et densité des APR	
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	APR	Densité des APR
	Catégories d'actifs	a	b	c	d	e	f
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	1	1	1	1	-	0,00 %
2	Organismes publics hors administration centrale	207	35	207	16	47	20,83 %
3	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-
4	Banques	4	346	4	164	34	20,00 %
5	Entreprises d'investissement	5	52	5	19	5	20,00 %
6	Entreprises	18 743	9 278	18 743	4 068	22 584	99,01 %
7	Portefeuilles de détail réglementaires	9 713	4 125	9 713	87	7 192	73,39 %
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	4 210	176	4 210	71	1 623	37,92 %
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	570	108	570	56	626	100,00 %
10	Actions	1 726	295	1 726	147	1 178	62,87 %
11	Prêts en souffrance	663	48	663	1	936	140,98 %
12	Catégories plus risquées *(3)*	157	313	157	150	460	150,00 %
13	Autres actifs	9 578	-	9 578	-	9 158	95,62 %
14	**Total**	45 577	14 777	45 577	4 780	43 843	87,07 %

(1) Le risque de crédit exclut le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans des fonds d'investissement, le risque de règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction soumis à la pondération des risques de 250 %.
(2) Les montants des expositions sont nets des provisions pour pertes sur créances de phase 3.
(3) Expositions non défaillantes affectées d'un coefficient de pondération du risque de 150 % (p. ex., cote BB- ou inférieure).

BMO Groupe financier

RC5 – APPROCHE STANDARD – EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE D'ACTIFS ET PAR COEFFICIENT DE PONDÉRATION DES RISQUES *(1) (2) (3)*

(en millions de dollars)

		T3 2020									
		Pondération des risques									Total des expositions au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
		0 %	10 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	
	Catégories d'actifs	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	14	-	-	-	-	-	-	-	-	14
2	Organismes publics hors administration centrale	-	-	162	-	120	-	-	-	-	282
3	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Banques	-	-	235	-	-	-	-	-	-	235
5	Entreprises d'investissement	-	-	42	-	-	-	-	-	-	42
6	Entreprises	1 650	-	286	-	260	-	20 160	-	-	22 356
7	Portefeuilles de détail réglementaires	450	-	-	-	-	9 196	891	-	-	10 537
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	-	-	-	810	-	196	-	-	-	1 006
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	467	-	-	467
10	Actions	483	-	13	-	-	-	1 160	-	-	1 656
11	Prêts en souffrance	26	-	7	-	-	-	129	710	-	872
12	Catégories plus risquées *(4)*	-	-	-	-	-	-	-	313	-	313
13	Autres actifs	1 030	-	1 664	-	-	-	6 198	-	301	9 193
14	**Total**	3 653	-	2 409	810	380	9 392	29 005	1 023	301	46 973

RC5 – APPROCHE STANDARD – EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE D'ACTIFS ET PAR COEFFICIENT DE PONDÉRATION DES RISQUES *(1) (2) (3)*

(en millions de dollars)

		T2 2020									
		Pondération des risques									Total des expositions au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
		0 %	10 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	
	Catégories d'actifs	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	3	-	-	-	-	-	-	-	-	3
2	Organismes publics hors administration centrale	-	-	226	-	50	-	-	-	-	276
3	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Banques	-	-	228	-	-	-	-	-	-	228
5	Entreprises d'investissement	-	-	39	-	-	-	-	-	-	39
6	Entreprises	1 639	-	269	-	201	-	22 665	-	-	24 774
7	Portefeuilles de détail réglementaires	457	-	-	-	-	8 958	736	-	-	10 151
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	-	-	2	904	-	230	-	-	-	1 136
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	559	-	-	559
10	Actions	503	-	250	-	-	-	1 162	-	-	1 915
11	Prêts en souffrance	7	-	18	-	-	-	185	705	-	915
12	Catégories plus risquées *(4)*	-	-	-	-	-	-	-	356	-	356
13	Autres actifs	1 026	-	1 290	-	-	-	6 094	-	296	8 706
14	**Total**	3 635	-	2 322	904	251	9 188	31 401	1 061	296	49 058

(1) Le risque de crédit exclut le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans des fonds d'investissement, le risque de règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction soumis à la pondération des risques de 250 %.
(2) Les montants des expositions sont nets des provisions pour pertes sur créances de phase 3.
(3) Les notations de crédit d'agences de notation externes, dont S&P, Moody's et DBRS, sont utilisées pour déterminer les coefficients de pondération des risques standardisés en fonction des lignes directrices du BSIF.
(4) Expositions non défaillantes affectées d'un coefficient de pondération du risque de 150 % (p. ex., cote BB- ou inférieure).

BMO Groupe financier

RC5 – APPROCHE STANDARD – EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE D'ACTIFS ET PAR COEFFICIENT DE PONDÉRATION DES RISQUES *(1) (2) (3)*

(en millions de dollars)

		T1 2020									
		Pondération des risques									Total des expositions au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
		0 %	10 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	
	Catégories d'actifs	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
2	Organismes publics hors administration centrale	-	-	170	-	51	-	-	-	-	221
3	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Banques	-	-	236	-	-	-	-	-	-	236
5	Entreprises d'investissement	-	-	30	-	-	-	-	-	-	30
6	Entreprises	-	-	248	-	191	-	21 798	-	-	22 237
7	Portefeuilles de détail réglementaires	443	-	-	-	-	8 993	651	-	-	10 087
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	-	-	2	909	-	245	-	-	-	1 156
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	574	-	-	574
10	Actions	478	-	235	-	-	-	1 104	-	-	1 817
11	Prêts en souffrance	-	-	16	-	-	-	151	585	-	752
12	Catégories plus risquées *(4)*	-	-	-	-	-	-	-	408	-	408
13	Autres actifs	2 180	-	1 201	-	-	-	6 333	-	306	10 020
14	**Total**	3 102	-	2 138	909	242	9 238	30 611	993	306	47 539

RC5 – APPROCHE STANDARD – EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE D'ACTIFS ET PAR COEFFICIENT DE PONDÉRATION DES RISQUES *(1) (2) (3)*

(en millions de dollars)

		T4 2019									
		Pondération des risques									Total des expositions au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
		0 %	10 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	
	Catégories d'actifs	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2	Organismes publics hors administration centrale	-	-	171	-	45	-	-	-	-	216
3	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Banques	-	-	212	-	-	-	-	-	-	212
5	Entreprises d'investissement	-	-	23	-	-	-	-	-	-	23
6	Entreprises	-	-	278	-	182	-	22 197	-	-	22 657
7	Portefeuilles de détail réglementaires	420	-	-	-	-	9 175	633	-	-	10 228
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	-	-	3	955	-	271	-	-	-	1 229
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	606	-	-	606
10	Actions	475	-	358	-	-	-	1 095	-	-	1 928
11	Prêts en souffrance	-	-	17	-	-	-	116	550	-	683
12	Catégories plus risquées *(4)*	-	-	-	-	-	-	-	492	-	492
13	Autres actifs	2 203	-	1 205	-	-	-	4 672	-	285	8 365
14	**Total**	3 098	-	2 267	955	227	9 446	29 319	1 042	285	46 639

RC5 – APPROCHE STANDARD – EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE D'ACTIFS ET PAR COEFFICIENT DE PONDÉRATION DES RISQUES *(1) (2) (3)*

(en millions de dollars)

		T3 2019									
		Pondération des risques									Total des expositions au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
		0 %	10 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	
	Catégories d'actifs	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	2	-	-	-	-	-	-	-	-	2
2	Organismes publics hors administration centrale	-	-	217	-	6	-	-	-	-	223
3	Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Banques	-	-	168	-	-	-	-	-	-	168
5	Entreprises d'investissement	-	-	24	-	-	-	-	-	-	24
6	Entreprises	-	-	268	-	21	-	22 522	-	-	22 811
7	Portefeuilles de détail réglementaires	433	-	-	-	-	8 703	664	-	-	9 800
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	-	-	4	3 963	-	314	-	-	-	4 281
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	626	-	-	626
10	Actions	477	-	357	-	-	-	1 039	-	-	1 873
11	Prêts en souffrance	-	-	16	-	-	-	121	527	-	664
12	Catégories plus risquées *(4)*	-	-	-	-	-	-	-	307	-	307
13	Autres actifs	2 403	-	1 439	-	-	-	5 463	-	273	9 578
14	**Total**	3 315	-	2 493	3 963	27	9 017	30 435	834	273	50 357

(1) Le risque de crédit exclut le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans des fonds d'investissement, le risque de règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction soumis à la pondération des risques de 250 %.
(2) Les montants des expositions sont nets des provisions pour pertes sur créances de phase 3.
(3) Les notations de crédit d'agences de notation externes, dont S&P, Moody's et DBRS, sont utilisées pour déterminer les coefficients de pondération des risques standardisés en fonction des lignes directrices du BSIF.
(4) Expositions non défaillantes affectées d'un coefficient de pondération du risque de 150 % (p. ex., cote BB- ou inférieure).

BMO Groupe financier

RC6 – NI – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD – COMMERCE DE DÉTAIL *(1) (2) (3)*

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Profil de risque	Cote de BMO	Fourchette de PD (%)	Équivalent implicite de Moody's Investors Service	Équivalent implicite de Standard & Poor's	LIGNE N°	T3 2020											
						Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen *(4)*	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne *(5)*	Nombre de débiteurs *(6)*	PCD moyenne *(7)*	Échéance moyenne (années)	APR	Densité des APR	Perte attendue	Provisions *(8)*
						a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Prêts hypothécaires à l'habitation canadiens assurés																	
Exceptionnellement faible à très faible		0,00 à <0,15			1	30 685	-	-	44 662	0,00 %	136 451	26,16 %		394	0,83 %	-	
Très faible à faible		0,15 à <0,25			2	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	
Faible		0,25 à <0,50			3	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	
Faible		0,50 à <0,75			4	8 832	-	-	-	-	17 628	-		-	-	-	
Moyen		0,75 à <2,50			5	2 635	-	-	-	-	7 069	-		-	-	-	
Moyen à élevé		2,50 à <10,00			6	2 272	-	-	-	-	6 768	-		-	-	-	
Élevé		10,00 à <100,00			7	88	-	-	-	-	435	-		-	-	-	
Défaut		100,00 (défaut)			8	151	-	-	-	-	685	-		-	-	-	
Total partiel					9	44 663	-		44 662		169 036			394		-	8
Prêts hypothécaires à l'habitation canadiens non assurés																	
Exceptionnellement faible à très faible		0,00 à <0,15			10	52 461	28 962	41,70 %	64 538	0,09 %	410 753	15,73 %		2 243	3,48 %	9	
Très faible à faible		0,15 à <0,25			11	7 719	1 371	25,79 %	8 073	0,22 %	48 093	18,03 %		658	8,15 %	3	
Faible		0,25 à <0,50			12	1	-	-	1	0,47 %	-	14,02 %		-	11,24 %	-	
Faible		0,50 à <0,75			13	14 024	19	72,10 %	14 038	0,65 %	44 552	13,81 %		1 948	13,88 %	13	
Moyen		0,75 à <2,50			14	7 540	440	23,73 %	7 644	1,20 %	32 734	16,98 %		1 901	24,87 %	15	
Moyen à élevé		2,50 à <10,00			15	5 250	92	31,70 %	5 279	6,75 %	15 937	13,46 %		2 848	53,95 %	47	
Élevé		10,00 à <100,00			16	239	19	22,93 %	243	44,13 %	1 614	12,03 %		150	61,81 %	12	
Défaut		100,00 (défaut)			17	206	10	20,90 %	208	100,00 %	1 324	13,05 %		304	145,63 %	16	
Total partiel					18	87 440	30 913		100 024		555 007			10 052		115	98
Prêts hypothécaires à l'habitation non canadiens																	
Exceptionnellement faible à très faible		0,00 à <0,15			19	1 437	6 053	58,98 %	5 007	0,04 %	45 184	68,22 %		445	8,89 %	1	
Très faible à faible		0,15 à <0,25			20	6 182	28	100,00 %	6 210	0,19 %	15 211	22,87 %		574	9,25 %	3	
Faible		0,25 à <0,50			21	512	201	50,28 %	613	0,37 %	5 660	71,43 %		294	48,03 %	2	
Faible		0,50 à <0,75			22	350	-	-	350	0,74 %	5 980	60,27 %		229	65,37 %	2	
Moyen		0,75 à <2,50			23	1 827	50	58,95 %	1 857	1,12 %	9 461	39,15 %		1 052	56,64 %	8	
Moyen à élevé		2,50 à <10,00			24	286	1	32,10 %	286	4,55 %	3 643	58,71 %		550	192,39 %	8	
Élevé		10,00 à <100,00			25	206	73	62,41 %	252	21,96 %	2 008	37,06 %		511	203,03 %	22	
Défaut		100,00 (défaut)			26	308	-	-	308	100,00 %	14 681	47,26 %		1 007	326,64 %	99	
Total partiel					27	11 108	6 406		14 883		101 828			4 662		145	189
Crédit renouvelable admissible																	
Exceptionnellement faible à très faible		0,00 à <0,15			28	729	39 155	56,94 %	23 023	0,05 %	2 979 089	71,66 %		491	2,13 %	7	
Très faible à faible		0,15 à <0,25			29	128	2 452	69,50 %	1 833	0,18 %	336 536	90,77 %		169	9,24 %	3	
Faible		0,25 à <0,50			30	39	403	75,73 %	344	0,32 %	81 246	91,02 %		52	15,11 %	1	
Faible		0,50 à <0,75			31	3 394	10 872	39,10 %	7 645	0,56 %	626 006	59,70 %		1 180	15,43 %	26	
Moyen		0,75 à <2,50			32	479	674	84,80 %	1 050	1,30 %	167 853	80,60 %		566	53,89 %	15	
Moyen à élevé		2,50 à <10,00			33	2 334	1 324	65,91 %	3 207	3,50 %	414 512	77,89 %		2 472	77,05 %	88	
Élevé		10,00 à <100,00			34	639	238	63,11 %	790	20,05 %	98 787	72,57 %		1 326	167,96 %	110	
Défaut		100,00 (défaut)			35	76	26	45,63 %	88	100,00 %	5 161	56,80 %		283	321,40 %	40	
Total partiel					36	7 818	55 144		37 980		4 709 190			6 539		290	438
Prêts à la clientèle de détail, y compris les prêts aux PME																	
Exceptionnellement faible à très faible		0,00 à <0,15			37	1 551	3 278	74,22 %	4 825	0,07 %	86 030	54,83 %		618	12,82 %	2	
Très faible à faible		0,15 à <0,25			38	85	255	70,88 %	266	0,24 %	15 972	85,83 %		112	42,09 %	1	
Faible		0,25 à <0,50			39	2	6	86,34 %	7	0,28 %	2 554	98,54 %		4	52,74 %	-	
Faible		0,50 à <0,75			40	1 035	480	80,74 %	1 423	0,57 %	11 695	62,27 %		726	51,06 %	5	
Moyen		0,75 à <2,50			41	624	468	52,98 %	872	1,41 %	27 649	65,82 %		700	80,26 %	8	
Moyen à élevé		2,50 à <10,00			42	1 662	199	47,89 %	917	5,07 %	27 925	73,53 %		1 062	115,82 %	35	
Élevé		10,00 à <100,00			43	95	20	73,35 %	110	26,84 %	2 554	67,58 %		169	154,47 %	21	
Défaut		100,00 (défaut)			44	78	8	95,16 %	86	100,00 %	6 411	64,29 %		732	851,82 %	-	
Total partiel					45	5 132	4 714		8 506		180 790			4 123		72	82
Autres prêts à la clientèle de détail																	
Exceptionnellement faible à très faible		0,00 à <0,15			46	10 170	3 221	48,93 %	12 020	0,08 %	173 899	19,42 %		457	3,80 %	2	
Très faible à faible		0,15 à <0,25			47	5 737	1 042	74,81 %	6 517	0,20 %	266 674	71,14 %		1 947	29,88 %	9	
Faible		0,25 à <0,50			48	4 508	934	26,01 %	4 751	0,35 %	729 032	41,76 %		1 246	26,23 %	7	
Faible		0,50 à <0,75			49	3 804	967	33,41 %	3 964	0,60 %	17 540	33,82 %		1 107	27,92 %	8	
Moyen		0,75 à <2,50			50	7 913	560	47,38 %	8 121	1,36 %	517 740	43,91 %		4 237	52,17 %	51	
Moyen à élevé		2,50 à <10,00			51	2 070	37	40,90 %	2 040	5,02 %	146 362	39,50 %		1 236	60,59 %	36	
Élevé		10,00 à <100,00			52	940	209	34,06 %	1 010	20,17 %	222 206	64,39 %		1 359	134,57 %	127	
Défaut		100,00 (défaut)			53	180	3	49,38 %	175	100,00 %	72 755	42,11 %		374	214,53 %	70	
Total partiel					54	35 322	6 973		38 598		2 146 208			11 963		310	297
Total (tous les portefeuilles de la clientèle de détail)					55	191 483	104 150		244 653		7 862 059			37 733		932	1 112

(1) Le risque de crédit exclut le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans des fonds d'investissement, le risque de règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction soumis à la pondération des risques de 250 %.
(2) Les colonnes « a » et « b » sont groupées selon la PD des débiteurs, et la colonne « d » ainsi que les suivantes sont groupées selon la caution, s'il y a lieu.
(3) Les catégories de PD du tableau sont conformes aux exigences de la ligne directrice révisée au titre du troisième pilier et sont utilisées aux fins de comparaison entre les banques.
(4) Calculé comme étant l'ECD après la prise en compte du facteur de conversion pour l'exposition hors bilan divisée par l'exposition hors bilan totale avant la prise en compte du facteur de conversion.
(5) Calculée comme étant la PD des débiteurs ou PD des cautions, s'il y a lieu, pondérée des ECD.
(6) Le nombre de débiteurs des portefeuilles de la clientèle de détail est calculé en fonction des comptes.
(7) Calculée comme étant la PCD des débiteurs ou des cautions, s'il y a lieu, pondérée des ECD.
(8) Inclut les provisions des phases 1, 2 et 3 ainsi que les radiations partielles.

BMO Groupe financier

RC6 – NI – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD – COMMERCE DE GROS *(1) (2) (3)*

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Profil de risque	Cote de BMO	Fourchette de PD (%)	Équivalent implicite de Moody's Investors Service	Équivalent implicite de Standard & Poor's	LIGNE N°	T3 2020											
						Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen *(4)*	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne *(5)*	Nombre de débiteurs *(6)*	PCD moyenne *(7)*	Échéance moyenne (années) *(8)*	APR	Densité des APR	Perte attendue	Provisions *(9)*
						a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Grandes entreprises																	
Catégorie investissement	I-1, I-2, I-3, I-4, I-5	0,00 à <0,15	Aaa à Baa1	AAA à BBB+	56	43 236	85 525	49,75 %	97 902	0,08 %	5 920	32,86 %	2,14	18 256	18,65 %	26	
Catégorie investissement	I-5, I-6	0,15 à <0,25	Baa1 à Baa2	BBB+ à BBB	57	26 959	40 110	47,56 %	44 355	0,20 %	4 983	36,27 %	2,24	15 456	34,85 %	32	
Catégorie investissement	I-6, I-7	0,25 à <0,50	Baa2 à Baa3	BBB à BBB-	58	38 994	37 549	46,26 %	54 258	0,32 %	8 647	36,52 %	2,22	24 119	44,45 %	64	
Catégorie investissement à catégorie spéculative	I-7, S-1	0,50 à <0,75	Baa3 à Ba1	BBB- à BB+	59	39 886	34 086	44,74 %	52 739	0,60 %	8 340	35,89 %	2,31	30 995	58,77 %	114	
Catégorie spéculative	S-1, S-2, S-3	0,75 à <2,50	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	60	49 335	33 201	43,94 %	60 677	1,25 %	11 529	35,23 %	2,40	45 853	75,57 %	268	
Catégorie spéculative à liste de surveillance	S-3, S-4, P-1, P-2	2,50 à <10,00	Ba3 à Caa1	BB- à B-	61	14 278	8 265	48,43 %	16 031	3,71 %	4 154	32,30 %	2,34	15 426	96,23 %	194	
Liste de surveillance	P-2, P-3	10,00 à <100,00	Caa1 à Ca	B- à CC	62	2 115	1 066	40,58 %	2 441	14,03 %	897	48,98 %	2,01	5 490	224,88 %	168	
Défaut	Défaut	100,00 (défaut)	C	C à D	63	2 859	1 124	100,00 %	3 650	100,00 %	450	34,84 %	2,17	9 645	264,22 %	773	
Total partiel					64	217 662	240 926		332 053		44 920			165 240		1 639	2 299
Emprunteur souverain																	
Catégorie investissement	I-1, I-2, I-3, I-4, I-5	0,00 à <0,15	Aaa à Baa1	AAA à BBB+	65	191 200	7 899	63,21 %	196 293	0,02 %	1 848	4,23 %	2,44	5 246	2,67 %	4	
Catégorie investissement	I-5, I-6	0,15 à <0,25	Baa1 à Baa2	BBB+ à BBB	66	155	206	67,67 %	270	0,20 %	99	21,52 %	1,73	49	18,10 %	-	
Catégorie investissement	I-6, I-7	0,25 à <0,50	Baa2 à Baa3	BBB à BBB-	67	64	87	40,96 %	73	0,32 %	121	31,33 %	0,68	93	127,47 %	-	
Catégorie investissement à catégorie spéculative	I-7, S-1	0,50 à <0,75	Baa3 à Ba1	BBB- à BB+	68	323	137	37,32 %	364	0,58 %	59	17,64 %	2,62	119	32,64 %	-	
Catégorie spéculative	S-1, S-2, S-3	0,75 à <2,50	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	69	113	72	48,06 %	113	1,57 %	102	43,90 %	2,24	112	98,46 %	1	
Catégorie spéculative à liste de surveillance	S-3, S-4, P-1, P-2	2,50 à <10,00	Ba3 à Caa1	BB- à B-	70	811	37	42,85 %	824	2,88 %	61	25,23 %	3,22	670	81,25 %	7	
Liste de surveillance	P-2, P-3	10,00 à <100,00	Caa1 à Ca	B- à CC	71	6	3	35,22 %	6	17,95 %	6	38,48 %	1,00	11	199,51 %	-	
Défaut	Défaut	100,00 (défaut)	C	C à D	72	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	
Total partiel					73	192 672	8 441		197 943		2 297			6 300		12	14
Banques																	
Catégorie investissement	I-1, I-2, I-3, I-4, I-5	0,00 à <0,15	Aaa à Baa1	AAA à BBB+	74	12 407	3 268	73,39 %	16 381	0,06 %	176	17,04 %	1,00	1 025	6,26 %	2	
Catégorie investissement	I-5, I-6	0,15 à <0,25	Baa1 à Baa2	BBB+ à BBB	75	2 032	5 695	60,98 %	4 982	0,19 %	86	13,80 %	0,96	505	10,14 %	1	
Catégorie investissement	I-6, I-7	0,25 à <0,50	Baa2 à Baa3	BBB à BBB-	76	781	1 345	61,48 %	1 332	0,32 %	68	9,54 %	0,88	113	8,47 %	-	
Catégorie investissement à catégorie spéculative	I-7, S-1	0,50 à <0,75	Baa3 à Ba1	BBB- à BB+	77	4 229	839	62,01 %	4 578	0,54 %	46	9,36 %	2,42	720	15,72 %	2	
Catégorie spéculative	S-1, S-2, S-3	0,75 à <2,50	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	78	2 028	51	73,10 %	1 621	1,03 %	40	14,98 %	0,45	432	26,68 %	3	
Catégorie spéculative à liste de surveillance	S-3, S-4, P-1, P-2	2,50 à <10,00	Ba3 à Caa1	BB- à B-	79	345	127	77,09 %	282	2,76 %	22	13,80 %	0,75	95	33,76 %	1	
Liste de surveillance	P-2, P-3	10,00 à <100,00	Caa1 à Ca	B- à CC	80	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Défaut	Défaut	100,00 (défaut)	C	C à D	81	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total partiel					82	21 822	11 325		29 176		438			2 890		9	13
Total (tous les portefeuilles de la clientèle de gros)					83	432 156	260 692		559 172		47 655			174 430		1 660	2 326

(1) Le risque de crédit exclut le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans des fonds d'investissement, le risque de règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction soumis à la pondération des risques de 250 %.
(2) Les colonnes « a » et « b » sont groupées selon la PD des débiteurs, et la colonne « d » ainsi que les suivantes sont groupées selon la caution, s'il y a lieu.
(3) Les catégories de PD du tableau sont conformes aux exigences de la ligne directrice révisée au titre du troisième pilier et sont utilisées aux fins de comparaison entre les banques.
(4) Calculé comme étant l'ECD après la prise en compte du facteur de conversion pour l'exposition hors bilan divisée par l'exposition hors bilan totale avant la prise en compte du facteur de conversion.
(5) Calculée comme étant la PD des débiteurs ou PD des cautions, s'il y a lieu, pondérée des ECD.
(6) Le nombre de débiteurs des portefeuilles de la clientèle de gros est calculé selon les emprunteurs.
(7) Calculée comme étant la PCD des débiteurs ou des cautions, s'il y a lieu, pondérée des ECD.
(8) Calculée comme étant l'échéance effective en années pondérée des ECD.
(9) Inclut les provisions des phases 1, 2 et 3 ainsi que les radiations partielles.

BMO Groupe financier

RC6 – NI – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD – COMMERCE DE DÉTAIL *(1) (2) (3)*

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

						T2 2020											
Profil de risque	Cote de BMO	Fourchette de PD (%)	Équivalent implicite de Moody's Investors Service	Équivalent implicite de Standard & Poor's	LIGNE N°	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen *(4)*	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne *(5)*	Nombre de débiteurs *(6)*	PCD moyenne *(7)*	Échéance moyenne (années)	APR	Densité des APR	Perte attendue	Provisions *(8)*
						a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Prêts hypothécaires à l'habitation canadiens assurés																	
Exceptionnellement faible à très faible		0,00 à <0,15			1	31 735	-	-	45 901	0,00 %	139 530	26,37 %		411	0,90 %	-	
Très faible à faible		0,15 à <0,25			2	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	
Faible		0,25 à <0,50			3	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	
Faible		0,50 à <0,75			4	9 111	-	-	-	-	18 248	-		-	-	-	
Moyen		0,75 à <2,50			5	2 360	-	-	-	-	7 259	-		-	-	-	
Moyen à élevé		2,50 à <10,00			6	2 314	-	-	-	-	6 776	-		-	-	-	
Élevé		10,00 à <100,00			7	233	-	-	-	-	1 055	-		-	-	-	
Défaut		100,00 (défaut)			8	148	-	-	-	-	701	-		-	-	-	
Total partiel					9	45 901	-		45 901		173 569			411		-	6
Prêts hypothécaires à l'habitation canadiens non assurés																	
Exceptionnellement faible à très faible		0,00 à <0,15			10	50 347	28 105	41,50 %	62 011	0,09 %	402 779	15,95 %		2 185	3,52 %	8	
Très faible à faible		0,15 à <0,25			11	7 602	1 431	26,30 %	7 979	0,22 %	49 155	18,18 %		656	8,22 %	3	
Faible		0,25 à <0,50			12	4	-	-	4	0,48 %	-	14,03 %		-	11,24 %	-	
Faible		0,50 à <0,75			13	13 668	22	73,02 %	13 684	0,65 %	44 239	14,38 %		1 958	14,31 %	13	
Moyen		0,75 à <2,50			14	7 548	503	23,14 %	7 664	1,20 %	34 146	17,26 %		1 934	25,23 %	15	
Moyen à élevé		2,50 à <10,00			15	5 184	93	29,18 %	5 211	6,75 %	16 320	13,68 %		2 859	54,86 %	48	
Élevé		10,00 à <100,00			16	380	25	23,69 %	386	44,35 %	2 324	12,45 %		251	64,96 %	21	
Défaut		100,00 (défaut)			17	173	11	22,29 %	175	100,00 %	1 281	13,88 %		269	153,63 %	13	
Total partiel					18	84 906	30 190		97 114		550 244			10 112		121	48
Prêts hypothécaires à l'habitation non canadiens																	
Exceptionnellement faible à très faible		0,00 à <0,15			19	1 517	6 269	58,86 %	5 207	0,04 %	45 340	68,98 %		468	8,98 %	2	
Très faible à faible		0,15 à <0,25			20	6 772	37	100,00 %	6 809	0,19 %	16 058	29,70 %		818	12,02 %	4	
Faible		0,25 à <0,50			21	542	218	50,92 %	653	0,37 %	5 898	72,62 %		319	48,83 %	2	
Faible		0,50 à <0,75			22	391	-	-	391	0,74 %	6 234	60,42 %		256	65,53 %	2	
Moyen		0,75 à <2,50			23	2 136	56	60,57 %	2 170	1,12 %	10 260	44,89 %		1 392	64,13 %	11	
Moyen à élevé		2,50 à <10,00			24	329	1	33,06 %	329	4,59 %	3 923	60,73 %		661	200,49 %	9	
Élevé		10,00 à <100,00			25	222	60	61,02 %	258	22,06 %	1 949	40,67 %		583	225,74 %	24	
Défaut		100,00 (défaut)			26	325	-	-	325	100,00 %	14 652	51,35 %		1 138	350,43 %	109	
Total partiel					27	12 234	6 641		16 142		104 314			5 635		163	196
Crédit renouvelable admissible																	
Exceptionnellement faible à très faible		0,00 à <0,15			28	383	40 136	59,34 %	24 200	0,05 %	3 079 358	72,85 %		524	2,16 %	7	
Très faible à faible		0,15 à <0,25			29	34	2 478	71,73 %	1 811	0,18 %	346 944	90,88 %		170	9,38 %	3	
Faible		0,25 à <0,50			30	7	398	77,41 %	315	0,32 %	80 083	90,57 %		48	15,11 %	1	
Faible		0,50 à <0,75			31	3 311	10 800	39,35 %	7 561	0,56 %	629 223	59,64 %		1 165	15,41 %	25	
Moyen		0,75 à <2,50			32	381	768	85,94 %	1 040	1,29 %	187 332	81,20 %		564	54,21 %	15	
Moyen à élevé		2,50 à <10,00			33	2 305	1 490	66,83 %	3 301	3,47 %	465 247	76,85 %		2 492	75,50 %	88	
Élevé		10,00 à <100,00			34	696	265	63,75 %	865	21,77 %	118 706	70,91 %		1 424	164,59 %	126	
Défaut		100,00 (défaut)			35	80	29	45,08 %	93	100,00 %	5 352	56,40 %		337	362,86 %	37	
Total partiel					36	7 197	56 364		39 186		4 912 245			6 724		302	351
Prêts à la clientèle de détail, y compris les prêts aux PME																	
Exceptionnellement faible à très faible		0,00 à <0,15			37	1 484	3 497	73,37 %	4 604	0,08 %	94 820	56,41 %		582	12,64 %	2	
Très faible à faible		0,15 à <0,25			38	21	90	74,38 %	89	0,21 %	12 510	87,02 %		34	38,11 %	-	
Faible		0,25 à <0,50			39	41	112	71,36 %	121	0,35 %	48 422	98,00 %		72	60,09 %	-	
Faible		0,50 à <0,75			40	1 013	411	83,95 %	1 358	0,56 %	6 919	54,54 %		603	44,39 %	4	
Moyen		0,75 à <2,50			41	644	307	81,49 %	894	1,42 %	29 997	63,72 %		692	77,42 %	8	
Moyen à élevé		2,50 à <10,00			42	1 042	151	78,02 %	605	4,73 %	20 584	72,89 %		688	113,76 %	22	
Élevé		10,00 à <100,00			43	96	25	81,38 %	116	25,96 %	3 420	68,93 %		181	155,34 %	23	
Défaut		100,00 (défaut)			44	54	6	85,56 %	58	100,00 %	5 918	57,69 %		445	762,40 %	-	
Total partiel					45	4 395	4 599		7 845		222 590			3 297		59	70
Autres prêts à la clientèle de détail																	
Exceptionnellement faible à très faible		0,00 à <0,15			46	9 756	3 128	49,05 %	11 586	0,08 %	170 591	19,65 %		443	3,83 %	2	
Très faible à faible		0,15 à <0,25			47	5 712	1 068	75,00 %	6 513	0,20 %	268 944	72,74 %		1 986	30,49 %	9	
Faible		0,25 à <0,50			48	4 600	900	26,23 %	4 836	0,35 %	717 817	41,73 %		1 258	26,02 %	7	
Faible		0,50 à <0,75			49	3 607	911	33,59 %	3 742	0,60 %	17 347	34,18 %		1 057	28,24 %	7	
Moyen		0,75 à <2,50			50	8 399	561	47,61 %	8 599	1,36 %	537 954	44,30 %		4 518	52,54 %	54	
Moyen à élevé		2,50 à <10,00			51	2 231	52	38,15 %	2 203	4,84 %	139 285	40,70 %		1 369	62,14 %	39	
Élevé		10,00 à <100,00			52	977	205	33,53 %	1 042	23,06 %	228 545	63,20 %		1 375	131,99 %	141	
Défaut		100,00 (défaut)			53	199	3	51,60 %	194	100,00 %	78 671	44,74 %		517	266,08 %	74	
Total partiel					54	35 481	6 828		38 715		2 159 154			12 523		333	284
Total (tous les portefeuilles de la clientèle de détail)					55	190 114	104 622		244 903		8 122 116			38 702		978	955

(1) Le risque de crédit exclut le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans des fonds d'investissement, le risque de règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction soumis à la pondération des risques de 250 %.
(2) Les colonnes « a » et « b » sont groupées selon la PD des débiteurs, et la colonne « d » ainsi que les suivantes sont groupées selon la caution, s'il y a lieu.
(3) Les catégories de PD du tableau sont conformes aux exigences de la ligne directrice révisée au titre du troisième pilier et sont utilisées aux fins de comparaison entre les banques.
(4) Calculé comme étant l'ECD après la prise en compte du facteur de conversion pour l'exposition hors bilan divisée par l'exposition hors bilan totale avant la prise en compte du facteur de conversion.
(5) Calculée comme étant la PD des débiteurs ou PD des cautions, s'il y a lieu, pondérée des ECD.
(6) Le nombre de débiteurs des portefeuilles de la clientèle de détail est calculé en fonction des comptes.
(7) Calculée comme étant la PCD des débiteurs ou des cautions, s'il y a lieu, pondérée des ECD.
(8) Inclut les provisions des phases 1, 2 et 3 ainsi que les radiations partielles.

BMO Groupe financier

RC6 – NI – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD – COMMERCE DE GROS *(1) (2) (3)*

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Profil de risque	Cote de BMO	Fourchette de PD (%)	Équivalent implicite de Moody's Investors Service	Équivalent implicite de Standard & Poor's	LIGNE N°	T2 2020											
						Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen *(4)*	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne *(5)*	Nombre de débiteurs *(6)*	PCD moyenne *(7)*	Échéance moyenne (années) *(8)*	APR	Densité des APR	Perte attendue	Provisions *(9)*
						a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Grandes entreprises																	
Catégorie investissement	I-1, I-2, I-3, I-4, I-5	0,00 à <0,15	Aaa à Baa1	AAA à BBB+	56	49 588	88 281	49,18 %	104 822	0,08 %	6 024	33,68 %	2,26	20 269	19,34 %	28	
Catégorie investissement	I-5, I-6	0,15 à <0,25	Baa1 à Baa2	BBB+ à BBB	57	30 527	37 217	47,69 %	46 199	0,20 %	4 933	37,49 %	2,34	17 154	37,13 %	34	
Catégorie investissement	I-6, I-7	0,25 à <0,50	Baa2 à Baa3	BBB à BBB-	58	45 639	37 359	46,41 %	61 211	0,32 %	8 846	36,65 %	2,34	28 074	45,86 %	72	
Catégorie investissement à catégorie spéculative	I-7, S-1	0,50 à <0,75	Baa3 à Ba1	BBB- à BB+	59	45 936	31 198	45,03 %	57 280	0,60 %	8 604	35,73 %	2,39	33 702	58,84 %	123	
Catégorie spéculative	S-1, S-2, S-3	0,75 à <2,50	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	60	52 274	28 624	44,48 %	61 908	1,23 %	11 451	35,55 %	2,52	47 661	76,99 %	271	
Catégorie spéculative à liste de surveillance	S-3, S-4, P-1, P-2	2,50 à <10,00	Ba3 à Caa1	BB- à B-	61	12 521	6 068	44,53 %	13 445	3,56 %	2 890	30,44 %	2,38	12 134	90,25 %	150	
Liste de surveillance	P-2, P-3	10,00 à <100,00	Caa1 à Ca	B- à CC	62	2 382	1 405	50,98 %	2 951	14,75 %	840	30,65 %	1,89	4 342	147,16 %	135	
Défaut	Défaut	100,00 (défaut)	C	C à D	63	2 184	977	100,00 %	2 907	100,00 %	406	36,96 %	2,40	8 349	287,20 %	606	
Total partiel					64	241 051	231 129		350 723		43 994			171 685		1 419	1 762
Emprunteur souverain																	
Catégorie investissement	I-1, I-2, I-3, I-4, I-5	0,00 à <0,15	Aaa à Baa1	AAA à BBB+	65	178 483	8 032	61,91 %	183 561	0,02 %	3 420	4,51 %	2,35	4 792	2,61 %	4	
Catégorie investissement	I-5, I-6	0,15 à <0,25	Baa1 à Baa2	BBB+ à BBB	66	330	125	48,51 %	300	0,20 %	300	25,44 %	2,20	70	23,24 %	-	
Catégorie investissement	I-6, I-7	0,25 à <0,50	Baa2 à Baa3	BBB à BBB-	67	229	150	38,74 %	285	0,32 %	109	29,65 %	1,96	98	34,35 %	-	
Catégorie investissement à catégorie spéculative	I-7, S-1	0,50 à <0,75	Baa3 à Ba1	BBB- à BB+	68	238	65	41,12 %	253	0,58 %	64	25,66 %	2,83	111	44,01 %	-	
Catégorie spéculative	S-1, S-2, S-3	0,75 à <2,50	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	69	975	96	44,71 %	1 017	0,99 %	78	26,73 %	3,05	626	61,58 %	3	
Catégorie spéculative à liste de surveillance	S-3, S-4, P-1, P-2	2,50 à <10,00	Ba3 à Caa1	BB- à B-	70	45	37	46,41 %	62	4,42 %	37	30,98 %	1,05	58	93,57 %	1	
Liste de surveillance	P-2, P-3	10,00 à <100,00	Caa1 à Ca	B- à CC	71	3	2	34,48 %	4	13,95 %	1	15,00 %	1,00	3	70,67 %	-	
Défaut	Défaut	100,00 (défaut)	C	C à D	72	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	
Total partiel					73	180 303	8 507		185 482		4 010			5 758		8	8
Banques																	
Catégorie investissement	I-1, I-2, I-3, I-4, I-5	0,00 à <0,15	Aaa à Baa1	AAA à BBB+	74	12 580	3 519	74,97 %	16 837	0,06 %	179	19,08 %	1,06	1 314	7,80 %	2	
Catégorie investissement	I-5, I-6	0,15 à <0,25	Baa1 à Baa2	BBB+ à BBB	75	5 341	5 808	61,91 %	8 341	0,19 %	80	10,84 %	1,81	752	9,02 %	2	
Catégorie investissement	I-6, I-7	0,25 à <0,50	Baa2 à Baa3	BBB à BBB-	76	1 227	1 510	60,94 %	1 846	0,32 %	74	14,18 %	1,53	318	17,23 %	1	
Catégorie investissement à catégorie spéculative	I-7, S-1	0,50 à <0,75	Baa3 à Ba1	BBB- à BB+	77	421	812	61,31 %	736	0,56 %	46	10,90 %	0,86	101	13,76 %	-	
Catégorie spéculative	S-1, S-2, S-3	0,75 à <2,50	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	78	1 948	56	77,21 %	1 538	1,06 %	46	17,05 %	0,44	473	30,73 %	3	
Catégorie spéculative à liste de surveillance	S-3, S-4, P-1, P-2	2,50 à <10,00	Ba3 à Caa1	BB- à B-	79	269	65	64,70 %	224	3,01 %	20	13,67 %	0,83	78	34,70 %	1	
Liste de surveillance	P-2, P-3	10,00 à <100,00	Caa1 à Ca	B- à CC	80	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Défaut	Défaut	100,00 (défaut)	C	C à D	81	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total partiel					82	21 786	11 770		29 522		445			3 036		9	4
Total (tous les portefeuilles de la clientèle de gros)					83	443 140	251 406		565 727		48 449			180 479		1 436	1 774

(1) Le risque de crédit exclut le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans des fonds d'investissement, le risque de règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction soumis à la pondération des risques de 250 %.
(2) Les colonnes « a » et « b » sont groupées selon la PD des débiteurs, et la colonne « d » ainsi que les suivantes sont groupées selon la caution, s'il y a lieu.
(3) Les catégories de PD du tableau sont conformes aux exigences de la ligne directrice révisée au titre du troisième pilier et sont utilisées aux fins de comparaison entre les banques.
(4) Calculé comme étant l'ECD après la prise en compte du facteur de conversion pour l'exposition hors bilan divisée par l'exposition hors bilan totale avant la prise en compte du facteur de conversion.
(5) Calculée comme étant la PD des débiteurs ou PD des cautions, s'il y a lieu, pondérée des ECD.
(6) Le nombre de débiteurs des portefeuilles de la clientèle de gros est calculé selon les emprunteurs.
(7) Calculée comme étant la PCD des débiteurs ou des cautions, s'il y a lieu, pondérée des ECD.
(8) Calculée comme étant l'échéance effective en années pondérée des ECD.
(9) Inclut les provisions des phases 1, 2 et 3 ainsi que les radiations partielles.

BMO Groupe financier

RC6 – NI – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD – COMMERCE DE DÉTAIL *(1) (2) (3)*

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

						T1 2020											
Profil de risque	Cote de BMO	Fourchette de PD (%)	Équivalent implicite de Moody's Investors Service	Équivalent implicite de Standard & Poor's	LIGNE N°	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen *(4)*	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne *(5)*	Nombre de débiteurs *(6)*	PCD moyenne *(7)*	Échéance moyenne (années)	APR	Densité des APR	Perte attendue	Provisions *(8)*
						a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Prêts hypothécaires à l'habitation canadiens assurés																	
Exceptionnellement faible à très faible		0,00 à <0,15			1	30 727	-	-	44 905	0,00 %	138 117	26,48 %		402	0,90 %	-	
Très faible à faible		0,15 à <0,25			2	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	
Faible		0,25 à <0,50			3	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	
Faible		0,50 à <0,75			4	8 928	-	-	-	-	17 901	-		-	-	-	
Moyen		0,75 à <2,50			5	2 679	-	-	-	-	7 262	-		-	-	-	
Moyen à élevé		2,50 à <10,00			6	2 262	-	-	-	-	6 873	-		-	-	-	
Élevé		10,00 à <100,00			7	158	-	-	-	-	761	-		-	-	-	
Défaut		100,00 (défaut)			8	152	-	-	-	-	683	-		-	-	-	
Total partiel					9	44 906	-		44 905		171 597			402		-	4
Prêts hypothécaires à l'habitation canadiens non assurés																	
Exceptionnellement faible à très faible		0,00 à <0,15			10	50 610	27 665	41,44 %	62 074	0,09 %	404 012	15,95 %		2 194	3,53 %	8	
Très faible à faible		0,15 à <0,25			11	7 366	1 404	28,15 %	7 761	0,22 %	48 757	18,21 %		639	8,23 %	3	
Faible		0,25 à <0,50			12	19	-	-	19	0,48 %	-	14,03 %		2	11,24 %	-	
Faible		0,50 à <0,75			13	13 368	22	72,86 %	13 384	0,66 %	43 891	14,23 %		1 921	14,35 %	13	
Moyen		0,75 à <2,50			14	7 397	533	23,85 %	7 524	1,21 %	33 753	17,21 %		1 898	25,22 %	15	
Moyen à élevé		2,50 à <10,00			15	5 164	101	29,74 %	5 194	6,75 %	16 385	13,76 %		2 865	55,16 %	48	
Élevé		10,00 à <100,00			16	325	26	27,65 %	332	42,52 %	2 287	12,27 %		214	64,33 %	17	
Défaut		100,00 (défaut)			17	160	8	20,17 %	162	100,00 %	1 246	13,36 %		236	145,62 %	12	
Total partiel					18	84 409	29 759		96 450		550 331			9 969		116	34
Prêts hypothécaires à l'habitation non canadiens																	
Exceptionnellement faible à très faible		0,00 à <0,15			19	1 427	5 981	58,81 %	4 945	0,04 %	45 443	68,99 %		444	8,99 %	1	
Très faible à faible		0,15 à <0,25			20	6 491	36	100,00 %	6 527	0,19 %	13 554	29,60 %		782	11,98 %	4	
Faible		0,25 à <0,50			21	523	222	51,41 %	637	0,37 %	5 999	72,67 %		311	48,87 %	2	
Faible		0,50 à <0,75			22	399	-	-	399	0,74 %	6 555	60,32 %		261	65,42 %	2	
Moyen		0,75 à <2,50			23	2 207	59	62,12 %	2 243	1,11 %	10 149	43,84 %		1 402	62,49 %	11	
Moyen à élevé		2,50 à <10,00			24	328	1	48,45 %	329	4,59 %	3 997	59,92 %		650	197,72 %	9	
Élevé		10,00 à <100,00			25	162	46	61,86 %	191	21,98 %	1 826	43,95 %		462	242,23 %	19	
Défaut		100,00 (défaut)			26	323	-	-	323	100,00 %	15 047	50,50 %		1 114	344,85 %	109	
Total partiel					27	11 860	6 345		15 594		102 570			5 426		157	193
Crédit renouvelable admissible																	
Exceptionnellement faible à très faible		0,00 à <0,15			28	794	38 738	58,78 %	23 563	0,05 %	3 028 270	72,58 %		515	2,19 %	7	
Très faible à faible		0,15 à <0,25			29	137	2 482	71,50 %	1 911	0,18 %	354 457	90,78 %		179	9,35 %	3	
Faible		0,25 à <0,50			30	41	393	77,46 %	346	0,32 %	82 374	91,06 %		52	15,13 %	1	
Faible		0,50 à <0,75			31	3 574	10 868	39,91 %	7 912	0,56 %	660 068	60,90 %		1 245	15,74 %	27	
Moyen		0,75 à <2,50			32	457	699	88,42 %	1 075	1,29 %	184 448	80,98 %		574	53,42 %	15	
Moyen à élevé		2,50 à <10,00			33	2 588	1 423	69,12 %	3 572	3,53 %	480 743	77,72 %		2 758	77,22 %	98	
Élevé		10,00 à <100,00			34	754	254	66,03 %	922	21,50 %	127 214	72,24 %		1 558	168,90 %	137	
Défaut		100,00 (défaut)			35	71	25	44,87 %	82	100,00 %	4 734	55,51 %		277	336,13 %	35	
Total partiel					36	8 416	54 882		39 383		4 922 308			7 158		323	315
Prêts à la clientèle de détail, y compris les prêts aux PME																	
Exceptionnellement faible à très faible		0,00 à <0,15			37	1 426	3 179	72,66 %	3 736	0,09 %	91 786	64,02 %		530	14,20 %	2	
Très faible à faible		0,15 à <0,25			38	23	75	78,82 %	83	0,21 %	11 793	87,35 %		32	38,25 %	-	
Faible		0,25 à <0,50			39	51	108	72,90 %	130	0,34 %	48 785	98,16 %		76	58,86 %	-	
Faible		0,50 à <0,75			40	1 056	383	83,52 %	1 375	0,56 %	7 733	53,72 %		601	43,73 %	4	
Moyen		0,75 à <2,50			41	676	286	82,01 %	910	1,43 %	31 063	63,71 %		708	77,76 %	8	
Moyen à élevé		2,50 à <10,00			42	557	165	77,87 %	686	4,72 %	13 266	72,29 %		773	112,79 %	25	
Élevé		10,00 à <100,00			43	81	19	84,74 %	98	26,05 %	2 982	68,90 %		152	155,98 %	19	
Défaut		100,00 (défaut)			44	46	4	84,92 %	49	100,00 %	5 961	55,36 %		304	616,27 %	5	
Total partiel					45	3 916	4 219		7 067		213 369			3 176		63	54
Autres prêts à la clientèle de détail																	
Exceptionnellement faible à très faible		0,00 à <0,15			46	9 498	2 995	49,29 %	11 281	0,08 %	163 743	19,34 %		423	3,75 %	2	
Très faible à faible		0,15 à <0,25			47	5 866	1 078	76,57 %	6 691	0,20 %	267 226	73,01 %		2 051	30,66 %	9	
Faible		0,25 à <0,50			48	4 460	895	26,81 %	4 700	0,35 %	695 219	42,52 %		1 261	26,82 %	7	
Faible		0,50 à <0,75			49	3 509	909	32,94 %	3 634	0,60 %	17 240	34,33 %		1 030	28,34 %	7	
Moyen		0,75 à <2,50			50	8 473	550	48,81 %	8 674	1,37 %	541 091	44,58 %		4 603	53,06 %	55	
Moyen à élevé		2,50 à <10,00			51	2 223	50	39,40 %	2 189	4,75 %	165 247	41,58 %		1 386	63,28 %	39	
Élevé		10,00 à <100,00			52	947	217	32,35 %	1 013	23,66 %	277 999	63,96 %		1 367	134,95 %	145	
Défaut		100,00 (défaut)			53	198	2	46,40 %	193	100,00 %	79 048	45,69 %		478	247,95 %	79	
Total partiel					54	35 174	6 696		38 375		2 206 813			12 599		343	239
Total (tous les portefeuilles de la clientèle de détail)					55	188 681	101 901		241 774		8 166 988			38 730		1 002	839

(1) Le risque de crédit exclut le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans des fonds d'investissement, le risque de règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction soumis à la pondération des risques de 250 %.
(2) Les colonnes « a » et « b » sont groupées selon la PD des débiteurs, et la colonne « d » ainsi que les suivantes sont groupées selon la caution, s'il y a lieu.
(3) Les catégories de PD du tableau sont conformes aux exigences de la ligne directrice révisée au titre du troisième pilier et sont utilisées aux fins de comparaison entre les banques.
(4) Calculé comme étant l'ECD après la prise en compte du facteur de conversion pour l'exposition hors bilan divisée par l'exposition hors bilan totale avant la prise en compte du facteur de conversion.
(5) Calculée comme étant la PD des débiteurs ou PD des cautions, s'il y a lieu, pondérée des ECD.
(6) Le nombre de débiteurs des portefeuilles de la clientèle de détail est calculé en fonction des comptes.
(7) Calculée comme étant la PCD des débiteurs ou des cautions, s'il y a lieu, pondérée des ECD.
(8) Inclut les provisions des phases 1, 2 et 3 ainsi que les radiations partielles.

BMO Groupe financier

RC6 – NI – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD – COMMERCE DE GROS *(1) (2) (3)*

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Profil de risque	Cote de BMO	Fourchette de PD (%)	Équivalent implicite de Moody's Investors Service	Équivalent implicite de Standard & Poor's	LIGNE N°	T1 2020											
						Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen *(4)*	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne *(5)*	Nombre de débiteurs *(6)*	PCD moyenne *(7)*	Échéance moyenne (années) *(8)*	APR	Densité des APR	Perte attendue	Provisions *(9)*
						a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Grandes entreprises																	
Catégorie investissement	I-1, I-2, I-3, I-4, I-5	0,00 à <0,15	Aaa à Baa1	AAA à BBB+	56	45 267	84 204	51,35 %	96 145	0,08 %	5 941	34,64 %	2,27	19 713	20,50 %	27	
Catégorie investissement	I-5, I-6	0,15 à <0,25	Baa1 à Baa2	BBB+ à BBB	57	27 228	38 738	48,38 %	44 231	0,20 %	4 931	37,70 %	2,43	16 837	38,07 %	33	
Catégorie investissement	I-6, I-7	0,25 à <0,50	Baa2 à Baa3	BBB à BBB-	58	41 787	37 757	47,46 %	58 620	0,32 %	8 725	37,02 %	2,39	27 344	46,65 %	70	
Catégorie investissement à catégorie spéculative	I-7, S-1	0,50 à <0,75	Baa3 à Ba1	BBB- à BB+	59	42 329	32 589	44,85 %	55 041	0,60 %	8 410	35,27 %	2,46	32 212	58,52 %	117	
Catégorie spéculative	S-1, S-2, S-3	0,75 à <2,50	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	60	42 858	30 299	45,28 %	54 577	1,23 %	11 651	36,56 %	2,51	42 880	78,57 %	245	
Catégorie spéculative à liste de surveillance	S-3, S-4, P-1, P-2	2,50 à <10,00	Ba3 à Caa1	BB- à B-	61	8 279	5 860	45,39 %	10 292	3,43 %	2 677	29,45 %	2,24	8 490	82,50 %	107	
Liste de surveillance	P-2, P-3	10,00 à <100,00	Caa1 à Ca	B- à CC	62	2 028	1 198	40,71 %	2 401	14,51 %	798	28,97 %	2,11	3 237	134,82 %	101	
Défaut	Défaut	100,00 (défaut)	C	C à D	63	1 493	431	100,00 %	1 771	100,00 %	368	40,50 %	2,67	5 104	288,23 %	462	
Total partiel					64	211 269	231 076		323 078		43 501			155 817		1 162	1 132
Emprunteur souverain																	
Catégorie investissement	I-1, I-2, I-3, I-4, I-5	0,00 à <0,15	Aaa à Baa1	AAA à BBB+	65	136 075	7 757	63,98 %	141 171	0,02 %	3 371	4,92 %	2,62	3 826	2,71 %	3	
Catégorie investissement	I-5, I-6	0,15 à <0,25	Baa1 à Baa2	BBB+ à BBB	66	379	119	47,77 %	347	0,20 %	311	24,80 %	1,88	75	21,54 %	-	
Catégorie investissement	I-6, I-7	0,25 à <0,50	Baa2 à Baa3	BBB à BBB-	67	80	136	40,19 %	129	0,32 %	123	74,59 %	2,58	111	85,89 %	-	
Catégorie investissement à catégorie spéculative	I-7, S-1	0,50 à <0,75	Baa3 à Ba1	BBB- à BB+	68	145	61	41,79 %	149	0,62 %	84	35,85 %	1,67	83	56,06 %	-	
Catégorie spéculative	S-1, S-2, S-3	0,75 à <2,50	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	69	923	102	43,27 %	954	1,01 %	91	29,61 %	2,42	611	64,07 %	3	
Catégorie spéculative à liste de surveillance	S-3, S-4, P-1, P-2	2,50 à <10,00	Ba3 à Caa1	BB- à B-	70	49	29	45,57 %	62	4,54 %	42	31,49 %	1,35	60	97,20 %	1	
Liste de surveillance	P-2, P-3	10,00 à <100,00	Caa1 à Ca	B- à CC	71	4	2	33,67 %	4	13,95 %	4	15,00 %	1,00	3	70,67 %	-	
Défaut	Défaut	100,00 (défaut)	C	C à D	72	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	
Total partiel					73	137 655	8 206		142 816		4 027			4 769		7	5
Banques																	
Catégorie investissement	I-1, I-2, I-3, I-4, I-5	0,00 à <0,15	Aaa à Baa1	AAA à BBB+	74	12 537	3 025	76,09 %	15 676	0,07 %	181	19,04 %	1,22	1 364	8,70 %	2	
Catégorie investissement	I-5, I-6	0,15 à <0,25	Baa1 à Baa2	BBB+ à BBB	75	4 264	6 252	60,18 %	7 730	0,19 %	82	10,28 %	1,60	629	8,13 %	2	
Catégorie investissement	I-6, I-7	0,25 à <0,50	Baa2 à Baa3	BBB à BBB-	76	1 390	1 422	60,57 %	2 138	0,32 %	77	14,99 %	1,12	351	16,40 %	1	
Catégorie investissement à catégorie spéculative	I-7, S-1	0,50 à <0,75	Baa3 à Ba1	BBB- à BB+	77	398	704	62,43 %	741	0,55 %	49	16,11 %	1,07	165	22,20 %	1	
Catégorie spéculative	S-1, S-2, S-3	0,75 à <2,50	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	78	1 618	38	84,13 %	1 395	1,04 %	47	15,11 %	0,37	383	27,43 %	2	
Catégorie spéculative à liste de surveillance	S-3, S-4, P-1, P-2	2,50 à <10,00	Ba3 à Caa1	BB- à B-	79	158	12	97,54 %	93	2,86 %	19	15,15 %	0,22	33	35,49 %	-	
Liste de surveillance	P-2, P-3	10,00 à <100,00	Caa1 à Ca	B- à CC	80	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Défaut	Défaut	100,00 (défaut)	C	C à D	81	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total partiel					82	20 365	11 453		27 773		455			2 925		8	5
Total (tous les portefeuilles de la clientèle de gros)					83	369 289	250 735		493 667		47 983			163 511		1 177	1 142

(1) Le risque de crédit exclut le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans des fonds d'investissement, le risque de règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction soumis à la pondération des risques de 250 %.
(2) Les colonnes « a » et « b » sont groupées selon la PD des débiteurs, et la colonne « d » ainsi que les suivantes sont groupées selon la caution, s'il y a lieu.
(3) Les catégories de PD du tableau sont conformes aux exigences de la ligne directrice révisée au titre du troisième pilier et sont utilisées aux fins de comparaison entre les banques.
(4) Calculé comme étant l'ECD après la prise en compte du facteur de conversion pour l'exposition hors bilan divisée par l'exposition hors bilan totale avant la prise en compte du facteur de conversion.
(5) Calculée comme étant la PD des débiteurs ou PD des cautions, s'il y a lieu, pondérée des ECD.
(6) Le nombre de débiteurs des portefeuilles de la clientèle de gros est calculé selon les emprunteurs.
(7) Calculée comme étant la PCD des débiteurs ou des cautions, s'il y a lieu, pondérée des ECD.
(8) Calculée comme étant l'échéance effective en années pondérée des ECD.
(9) Inclut les provisions des phases 1, 2 et 3 ainsi que les radiations partielles.

BMO Groupe financier

RC6 – NI – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD – COMMERCE DE DÉTAIL *(1) (2) (3)*

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Profil de risque	Cote de BMO	Fourchette de PD (%)	Équivalent implicite de Moody's Investors Service	Équivalent implicite de Standard & Poor's	LIGNE N°	T4 2019 Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen *(4)*	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne *(5)*	Nombre de débiteurs *(6)*	PCD moyenne *(7)*	Échéance moyenne (années)	APR	Densité des APR	Perte attendue	Provisions *(8)*
						a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Prêts hypothécaires à l'habitation canadiens assurés																	
Exceptionnellement faible à très faible		0,00 à <0,15			1	31 684	-	-	45 571	0,00 %	139 905	26,52 %		379	0,82 %	-	
Très faible à faible		0,15 à <0,25			2	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	
Faible		0,25 à <0,50			3	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	
Faible		0,50 à <0,75			4	8 599	-	-	-	-	18 002	-		-	-	-	
Moyen		0,75 à <2,50			5	2 688	-	-	-	-	7 294	-		-	-	-	
Moyen à élevé		2,50 à <10,00			6	2 285	-	-	-	-	6 958	-		-	-	-	
Élevé		10,00 à <100,00			7	167	-	-	-	-	759	-		-	-	-	
Défaut		100,00 (défaut)			8	148	-	-	-	-	709	-		-	-	-	
Total partiel					9	45 571	-		45 571		173 627			379		-	-
Prêts hypothécaires à l'habitation canadiens non assurés																	
Exceptionnellement faible à très faible		0,00 à <0,15			10	49 464	27 051	40,20 %	60 338	0,07 %	399 209	15,98 %		1 838	3,05 %	7	
Très faible à faible		0,15 à <0,25			11	7 405	1 452	25,29 %	7 772	0,18 %	49 931	18,20 %		554	7,12 %	3	
Faible		0,25 à <0,50			12	16	-	-	16	0,48 %	-	14,03 %		2	11,24 %	-	
Faible		0,50 à <0,75			13	12 727	21	72,68 %	12 742	0,65 %	42 907	14,31 %		1 816	14,25 %	12	
Moyen		0,75 à <2,50			14	7 697	533	20,44 %	7 806	1,24 %	36 886	18,10 %		2 134	27,34 %	17	
Moyen à élevé		2,50 à <10,00			15	4 798	27	33,72 %	4 807	6,93 %	13 469	15,41 %		2 958	61,53 %	49	
Élevé		10,00 à <100,00			16	324	25	15,95 %	328	39,41 %	2 299	12,74 %		225	68,55 %	16	
Défaut		100,00 (défaut)			17	161	9	13,14 %	163	100,00 %	1 238	12,19 %		216	132,92 %	11	
Total partiel					18	82 592	29 118		93 972		545 939			9 743		115	11
Prêts hypothécaires à l'habitation non canadiens																	
Exceptionnellement faible à très faible		0,00 à <0,15			19	1 451	5 914	58,67 %	4 921	0,04 %	45 573	68,67 %		440	8,94 %	1	
Très faible à faible		0,15 à <0,25			20	6 703	37	100,00 %	6 740	0,19 %	13 967	29,58 %		807	11,97 %	4	
Faible		0,25 à <0,50			21	508	224	50,84 %	622	0,37 %	5 928	71,87 %		301	48,33 %	2	
Faible		0,50 à <0,75			22	417	-	-	417	0,74 %	6 735	60,91 %		276	66,05 %	2	
Moyen		0,75 à <2,50			23	2 149	57	63,89 %	2 186	1,11 %	10 292	44,02 %		1 373	62,80 %	11	
Moyen à élevé		2,50 à <10,00			24	316	1	55,39 %	317	4,55 %	3 933	62,32 %		646	204,12 %	9	
Élevé		10,00 à <100,00			25	172	39	63,21 %	196	22,23 %	1 847	44,00 %		474	241,43 %	20	
Défaut		100,00 (défaut)			26	337	-	-	337	100,00 %	15 186	50,12 %		1 155	342,65 %	112	
Total partiel					27	12 053	6 272		15 736		103 461			5 472		161	112
Crédit renouvelable admissible																	
Exceptionnellement faible à très faible		0,00 à <0,15			28	741	38 166	57,67 %	22 752	0,05 %	3 008 415	72,96 %		501	2,20 %	7	
Très faible à faible		0,15 à <0,25			29	111	2 589	70,93 %	1 947	0,17 %	368 556	90,06 %		174	8,92 %	3	
Faible		0,25 à <0,50			30	32	407	76,48 %	343	0,31 %	84 366	90,94 %		51	14,82 %	1	
Faible		0,50 à <0,75			31	3 604	10 797	37,71 %	7 675	0,56 %	663 614	60,94 %		1 207	15,72 %	26	
Moyen		0,75 à <2,50			32	421	755	87,48 %	1 082	1,30 %	193 439	85,37 %		452	41,81 %	12	
Moyen à élevé		2,50 à <10,00			33	2 475	1 445	68,52 %	3 466	3,51 %	482 626	80,09 %		2 786	80,38 %	100	
Élevé		10,00 à <100,00			34	713	248	65,24 %	875	21,25 %	125 035	71,54 %		1 458	166,64 %	127	
Défaut		100,00 (défaut)			35	70	22	42,88 %	80	100,00 %	4 481	55,19 %		243	304,79 %	37	
Total partiel					36	8 167	54 429		38 220		4 930 532			6 872		313	37
Prêts à la clientèle de détail, y compris les prêts aux PME																	
Exceptionnellement faible à très faible		0,00 à <0,15			37	1 417	3 073	72,29 %	3 638	0,09 %	68 918	62,98 %		515	14,14 %	2	
Très faible à faible		0,15 à <0,25			38	32	118	76,50 %	122	0,21 %	5 508	85,56 %		46	37,46 %	-	
Faible		0,25 à <0,50			39	53	113	73,37 %	136	0,34 %	49 237	98,00 %		80	58,85 %	-	
Faible		0,50 à <0,75			40	980	354	82,53 %	1 272	0,56 %	5 460	53,14 %		550	43,28 %	4	
Moyen		0,75 à <2,50			41	663	315	81,61 %	920	1,42 %	29 889	64,03 %		716	77,84 %	8	
Moyen à élevé		2,50 à <10,00			42	521	147	79,73 %	638	4,75 %	12 264	71,67 %		714	111,95 %	23	
Élevé		10,00 à <100,00			43	81	21	81,46 %	98	26,04 %	2 519	70,21 %		157	161,04 %	19	
Défaut		100,00 (défaut)			44	40	39	82,63 %	72	100,00 %	5 880	68,32 %		265	368,23 %	33	
Total partiel					45	3 787	4 180		6 896		179 675			3 043		89	33
Autres prêts à la clientèle de détail																	
Exceptionnellement faible à très faible		0,00 à <0,15			46	9 262	3 364	49,38 %	11 247	0,07 %	326 475	21,05 %		446	3,96 %	2	
Très faible à faible		0,15 à <0,25			47	8 832	586	91,61 %	9 369	0,20 %	227 554	61,88 %		2 438	26,03 %	11	
Faible		0,25 à <0,50			48	1 490	868	26,94 %	1 724	0,45 %	560 891	54,73 %		673	39,06 %	4	
Faible		0,50 à <0,75			49	4 235	901	30,96 %	4 331	0,59 %	53 928	36,29 %		1 293	29,85 %	9	
Moyen		0,75 à <2,50			50	7 539	513	47,72 %	7 708	1,44 %	508 995	46,89 %		4 364	56,61 %	53	
Moyen à élevé		2,50 à <10,00			51	2 139	56	33,47 %	2 102	4,76 %	190 434	43,25 %		1 383	65,78 %	38	
Élevé		10,00 à <100,00			52	857	194	33,36 %	917	23,45 %	259 862	65,99 %		1 272	138,69 %	133	
Défaut		100,00 (défaut)			53	197	2	44,85 %	193	100,00 %	79 286	46,64 %		476	247,18 %	83	
Total partiel					54	34 551	6 484		37 591		2 207 425			12 345		333	83
Total (tous les portefeuilles de la clientèle de détail)					55	186 721	100 483		237 986		8 140 659			37 854		1 011	276

(1) Le risque de crédit exclut le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans des fonds d'investissement, le risque de règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction soumis à la pondération des risques de 250 %.
(2) Les colonnes « a » et « b » sont groupées selon la PD des débiteurs, et la colonne « d » ainsi que les suivantes sont groupées selon la caution, s'il y a lieu.
(3) Les catégories de PD du tableau sont conformes aux exigences de la ligne directrice révisée au titre du troisième pilier et sont utilisées aux fins de comparaison entre les banques.
(4) Calculé comme étant l'ECD après la prise en compte du facteur de conversion pour l'exposition hors bilan divisée par l'exposition hors bilan totale avant la prise en compte du facteur de conversion.
(5) Calculée comme étant la PD des débiteurs ou PD des cautions, s'il y a lieu, pondérée des ECD.
(6) Le nombre de débiteurs des portefeuilles de la clientèle de détail est calculé en fonction des comptes.
(7) Calculée comme étant la PCD des débiteurs ou des cautions, s'il y a lieu, pondérée des ECD.
(8) Inclut les provisions de phase 3 et les radiations partielles.

BMO Groupe financier

RC6 – NI – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD – COMMERCE DE GROS *(1) (2) (3)*

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Profil de risque	Cote de BMO	Fourchette de PD (%)	Équivalent implicite de Moody's Investors Service	Équivalent implicite de Standard & Poor's	LIGNE N°	T4 2019											
						Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen *(4)*	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne *(5)*	Nombre de débiteurs *(6)*	PCD moyenne *(7)*	Échéance moyenne (années) *(8)*	APR	Densité des APR	Perte attendue	Provisions *(9)*
						a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Grandes entreprises																	
Catégorie investissement	I-1, I-2, I-3, I-4, I-5	0,00 à <0,15	Aaa à Baa1	AAA à BBB+	56	46 163	80 695	51,19 %	95 131	0,08 %	5 830	34,08 %	2,33	19 486	20,48 %	27	
Catégorie investissement	I-5, I-6	0,15 à <0,25	Baa1 à Baa2	BBB+ à BBB	57	27 656	41 522	49,07 %	46 394	0,20 %	4 956	38,05 %	2,37	17 636	38,01 %	36	
Catégorie investissement	I-6, I-7	0,25 à <0,50	Baa2 à Baa3	BBB à BBB-	58	42 115	36 734	47,56 %	58 250	0,32 %	8 764	36,88 %	2,45	27 530	47,26 %	69	
Catégorie investissement à catégorie spéculative	I-7, S-1	0,50 à <0,75	Baa3 à Ba1	BBB- à BB+	59	41 041	30 849	44,58 %	53 116	0,62 %	8 374	35,24 %	2,48	31 548	59,39 %	116	
Catégorie spéculative	S-1, S-2, S-3	0,75 à <2,50	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	60	41 386	28 174	45,64 %	52 252	1,23 %	11 328	36,03 %	2,57	40 545	77,60 %	230	
Catégorie spéculative à liste de surveillance	S-3, S-4, P-1, P-2	2,50 à <10,00	Ba3 à Caa1	BB- à B-	61	6 859	5 467	46,22 %	8 600	3,48 %	2 581	30,63 %	2,13	7 384	85,86 %	94	
Liste de surveillance	P-2, P-3	10,00 à <100,00	Caa1 à Ca	B- à CC	62	2 208	1 256	46,30 %	2 586	14,06 %	799	28,56 %	2,09	3 404	131,63 %	105	
Défaut	Défaut	100,00 (défaut)	C	C à D	63	1 357	307	100,00 %	1 634	100,00 %	369	36,53 %	2,53	4 834	295,73 %	339	
Total partiel					64	208 785	225 004		317 963		43 001			152 367		1 016	339
Emprunteur souverain																	
Catégorie investissement	I-1, I-2, I-3, I-4, I-5	0,00 à <0,15	Aaa à Baa1	AAA à BBB+	65	128 075	7 978	64,46 %	133 392	0,02 %	3 347	5,25 %	2,61	3 745	2,81 %	3	
Catégorie investissement	I-5, I-6	0,15 à <0,25	Baa1 à Baa2	BBB+ à BBB	66	531	114	50,91 %	462	0,20 %	325	22,73 %	1,63	89	19,33 %	-	
Catégorie investissement	I-6, I-7	0,25 à <0,50	Baa2 à Baa3	BBB à BBB-	67	96	147	37,41 %	142	0,32 %	121	51,59 %	2,56	86	60,89 %	-	
Catégorie investissement à catégorie spéculative	I-7, S-1	0,50 à <0,75	Baa3 à Ba1	BBB- à BB+	68	206	69	38,04 %	209	0,62 %	100	40,98 %	1,51	130	61,90 %	1	
Catégorie spéculative	S-1, S-2, S-3	0,75 à <2,50	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	69	945	51	40,84 %	952	0,98 %	91	28,54 %	2,37	573	60,20 %	3	
Catégorie spéculative à liste de surveillance	S-3, S-4, P-1, P-2	2,50 à <10,00	Ba3 à Caa1	BB- à B-	70	30	25	48,20 %	41	3,56 %	37	41,74 %	1,21	47	116,09 %	1	
Liste de surveillance	P-2, P-3	10,00 à <100,00	Caa1 à Ca	B- à CC	71	19	2	39,65 %	18	13,44 %	6	16,88 %	1,13	15	80,92 %	-	
Défaut	Défaut	100,00 (défaut)	C	C à D	72	-	-	100,00 %	-	100,00 %	1	15,00 %	1,00	-	198,75 %	-	
Total partiel					73	129 902	8 386		135 216		4 028			4 685		8	-
Banques																	
Catégorie investissement	I-1, I-2, I-3, I-4, I-5	0,00 à <0,15	Aaa à Baa1	AAA à BBB+	74	12 822	3 792	81,14 %	16 865	0,07 %	175	19,39 %	1,19	1 448	8,58 %	2	
Catégorie investissement	I-5, I-6	0,15 à <0,25	Baa1 à Baa2	BBB+ à BBB	75	4 399	5 821	60,35 %	7 548	0,19 %	80	11,30 %	1,41	673	8,92 %	2	
Catégorie investissement	I-6, I-7	0,25 à <0,50	Baa2 à Baa3	BBB à BBB-	76	1 689	1 456	62,30 %	2 458	0,32 %	80	14,99 %	1,07	392	16,00 %	1	
Catégorie investissement à catégorie spéculative	I-7, S-1	0,50 à <0,75	Baa3 à Ba1	BBB- à BB+	77	367	709	62,69 %	680	0,56 %	46	16,27 %	1,18	161	23,74 %	1	
Catégorie spéculative	S-1, S-2, S-3	0,75 à <2,50	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	78	1 417	152	95,23 %	1 275	1,07 %	46	15,87 %	0,51	391	30,64 %	2	
Catégorie spéculative à liste de surveillance	S-3, S-4, P-1, P-2	2,50 à <10,00	Ba3 à Caa1	BB- à B-	79	109	15	98,16 %	80	2,82 %	16	15,22 %	0,26	29	36,95 %	-	
Liste de surveillance	P-2, P-3	10,00 à <100,00	Caa1 à Ca	B- à CC	80	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Défaut	Défaut	100,00 (défaut)	C	C à D	81	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total partiel					82	20 803	11 945		28 906		443			3 094		8	-
Total (tous les portefeuilles de la clientèle de gros)					83	359 490	245 335		482 085		47 472			160 146		1 032	339

(1) Le risque de crédit exclut le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans des fonds d'investissement, le risque de règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction soumis à la pondération des risques de 250 %.
(2) Les colonnes « a » et « b » sont groupées selon la PD des débiteurs, et la colonne « d » ainsi que les suivantes sont groupées selon la caution, s'il y a lieu.
(3) Les catégories de PD du tableau sont conformes aux exigences de la ligne directrice révisée au titre du troisième pilier et sont utilisées aux fins de comparaison entre les banques.
(4) Calculé comme étant l'ECD après la prise en compte du facteur de conversion pour l'exposition hors bilan divisée par l'exposition hors bilan totale avant la prise en compte du facteur de conversion.
(5) Calculée comme étant la PD des débiteurs ou PD des cautions, s'il y a lieu, pondérée des ECD.
(6) Le nombre de débiteurs des portefeuilles de la clientèle de gros est calculé selon les emprunteurs.
(7) Calculée comme étant la PCD des débiteurs ou des cautions, s'il y a lieu, pondérée des ECD.
(8) Calculée comme étant l'échéance effective en années pondérée des ECD.
(9) Inclut les provisions de phase 3 et les radiations partielles.

BMO Groupe financier

RC6 – NI – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD – COMMERCE DE DÉTAIL *(1) (2) (3)*

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

						T3 2019											
Profil de risque	Cote de BMO	Fourchette de PD (%)	Équivalent implicite de Moody's Investors Service	Équivalent implicite de Standard & Poor's	LIGNE N°	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen *(4)*	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne *(5)*	Nombre de débiteurs *(6)*	PCD moyenne *(7)*	Échéance moyenne (années)	APR	Densité des APR	Perte attendue	Provisions *(8)*
						a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Prêts hypothécaires à l'habitation canadiens assurés																	
Exceptionnellement faible à très faible		0,00 à <0,15			1	31 158	-	-	45 350	0,00 %	140 137	26,31 %		372	0,83 %	-	
Très faible à faible		0,15 à <0,25			2	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	
Faible		0,25 à <0,50			3	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	
Faible		0,50 à <0,75			4	8 874	-	-	-	-	18 122	-		-	-	-	
Moyen		0,75 à <2,50			5	2 686	-	-	-	-	7 367	-		-	-	-	
Moyen à élevé		2,50 à <10,00			6	2 311	-	-	-	-	7 171	-		-	-	-	
Élevé		10,00 à <100,00			7	172	-	-	-	-	815	-		-	-	-	
Défaut		100,00 (défaut)			8	150	-	-	-	-	724	-		-	-	-	
Total partiel					9	45 351	-		45 350		174 336			372		-	-
Prêts hypothécaires à l'habitation canadiens non assurés																	
Exceptionnellement faible à très faible		0,00 à <0,15			10	48 731	26 632	39,98 %	59 377	0,07 %	396 054	15,94 %		1 809	3,05 %	7	
Très faible à faible		0,15 à <0,25			11	7 295	1 435	25,53 %	7 662	0,18 %	49 725	17,52 %		528	6,89 %	2	
Faible		0,25 à <0,50			12	16	-	-	16	0,48 %	-	14,03 %		2	11,24 %	-	
Faible		0,50 à <0,75			13	12 050	20	70,79 %	12 064	0,61 %	41 683	15,06 %		1 713	14,20 %	11	
Moyen		0,75 à <2,50			14	7 571	596	19,65 %	7 688	1,24 %	36 791	16,08 %		1 860	24,19 %	15	
Moyen à élevé		2,50 à <10,00			15	4 733	36	25,55 %	4 743	6,92 %	13 444	13,20 %		2 562	54,01 %	43	
Élevé		10,00 à <100,00			16	348	32	20,46 %	355	39,81 %	2 457	14,66 %		284	79,95 %	20	
Défaut		100,00 (défaut)			17	167	9	15,08 %	168	100,00 %	1 255	12,80 %		242	144,08 %	10	
Total partiel					18	80 911	28 760		92 073		541 409			9 000		108	10
Prêts hypothécaires à l'habitation non canadiens																	
Exceptionnellement faible à très faible		0,00 à <0,15			19	1 447	5 911	58,65 %	4 913	0,04 %	45 719	69,20 %		443	9,01 %	1	
Très faible à faible		0,15 à <0,25			20	4 376	48	100,00 %	4 424	0,19 %	14 408	30,49 %		546	12,34 %	3	
Faible		0,25 à <0,50			21	788	246	49,39 %	910	0,47 %	9 041	72,76 %		522	57,40 %	3	
Faible		0,50 à <0,75			22	447	-	-	447	0,74 %	7 085	61,70 %		299	66,91 %	2	
Moyen		0,75 à <2,50			23	1 482	30	85,38 %	1 508	1,18 %	7 193	43,02 %		986	65,38 %	8	
Moyen à élevé		2,50 à <10,00			24	302	1	59,41 %	303	4,55 %	3 891	64,05 %		633	208,99 %	9	
Élevé		10,00 à <100,00			25	165	42	60,76 %	191	22,91 %	1 815	45,77 %		469	246,15 %	20	
Défaut		100,00 (défaut)			26	351	-	0,00 %	351	100,00 %	15 703	50,06 %		1 207	344,01 %	115	
Total partiel					27	9 358	6 278		13 047		104 855			5 105		161	115
Crédit renouvelable admissible																	
Exceptionnellement faible à très faible		0,00 à <0,15			28	758	37 708	57,68 %	22 508	0,05 %	2 974 849	72,84 %		493	2,19 %	7	
Très faible à faible		0,15 à <0,25			29	113	2 581	70,51 %	1 932	0,17 %	365 335	89,29 %		170	8,81 %	3	
Faible		0,25 à <0,50			30	33	412	75,61 %	344	0,31 %	86 238	90,82 %		51	14,81 %	1	
Faible		0,50 à <0,75			31	3 532	10 564	37,96 %	7 542	0,56 %	658 174	60,62 %		1 182	15,67 %	26	
Moyen		0,75 à <2,50			32	421	741	87,04 %	1 066	1,30 %	192 980	80,85 %		422	39,62 %	11	
Moyen à élevé		2,50 à <10,00			33	2 404	1 401	68,81 %	3 368	3,51 %	474 547	76,50 %		2 556	75,88 %	91	
Élevé		10,00 à <100,00			34	699	252	63,35 %	859	21,90 %	123 912	70,87 %		1 414	164,66 %	126	
Défaut		100,00 (défaut)			35	80	30	40,93 %	92	100,00 %	5 350	54,27 %		319	345,74 %	37	
Total partiel					36	8 040	53 689		37 711		4 881 385			6 607		302	37
Prêts à la clientèle de détail, y compris les prêts aux PME																	
Exceptionnellement faible à très faible		0,00 à <0,15			37	1 346	2 894	71,83 %	3 425	0,09 %	69 981	61,78 %		472	13,80 %	2	
Très faible à faible		0,15 à <0,25			38	28	112	76,98 %	114	0,21 %	5 508	85,47 %		43	37,43 %	-	
Faible		0,25 à <0,50			39	50	109	72,72 %	129	0,34 %	49 241	98,00 %		76	59,20 %	-	
Faible		0,50 à <0,75			40	954	312	83,09 %	1 213	0,56 %	5 799	51,20 %		506	41,69 %	3	
Moyen		0,75 à <2,50			41	576	305	81,63 %	825	1,41 %	30 170	64,25 %		640	77,57 %	7	
Moyen à élevé		2,50 à <10,00			42	496	147	79,96 %	613	4,84 %	12 743	71,82 %		690	112,44 %	22	
Élevé		10,00 à <100,00			43	75	19	80,46 %	90	27,37 %	2 771	71,29 %		146	161,03 %	19	
Défaut		100,00 (défaut)			44	36	39	82,71 %	68	100,00 %	5 967	68,88 %		244	358,68 %	32	
Total partiel					45	3 561	3 937		6 477		182 180			2 817		85	32
Autres prêts à la clientèle de détail																	
Exceptionnellement faible à très faible		0,00 à <0,15			46	9 024	3 333	49,28 %	11 008	0,07 %	318 547	21,07 %		430	3,90 %	2	
Très faible à faible		0,15 à <0,25			47	8 261	607	92,24 %	8 821	0,20 %	224 083	60,77 %		2 260	25,62 %	10	
Faible		0,25 à <0,50			48	1 431	829	26,96 %	1 654	0,45 %	548 345	54,83 %		655	39,59 %	4	
Faible		0,50 à <0,75			49	4 056	878	32,18 %	4 146	0,59 %	52 646	35,18 %		1 201	28,96 %	8	
Moyen		0,75 à <2,50			50	7 277	492	47,06 %	7 429	1,44 %	506 766	45,57 %		4 096	55,13 %	50	
Moyen à élevé		2,50 à <10,00			51	2 057	50	38,12 %	2 017	4,76 %	199 035	41,69 %		1 279	63,40 %	36	
Élevé		10,00 à <100,00			52	837	189	31,59 %	892	24,00 %	276 654	65,57 %		1 232	138,14 %	131	
Défaut		100,00 (défaut)			53	200	3	48,68 %	196	100,00 %	79 023	47,25 %		497	253,05 %	84	
Total partiel					54	33 143	6 381		36 163		2 205 099			11 650		325	84
Total (tous les portefeuilles de la clientèle de détail)					55	180 364	99 045		230 821		8 089 264			35 551		981	278

(1) Le risque de crédit exclut le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans des fonds d'investissement, le risque de règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction soumis à la pondération des risques de 250 %.
(2) Les colonnes « a » et « b » sont groupées selon la PD des débiteurs, et la colonne « d » ainsi que les suivantes sont groupées selon la caution, s'il y a lieu.
(3) Les catégories de PD du tableau sont conformes aux exigences de la ligne directrice révisée au titre du troisième pilier et sont utilisées aux fins de comparaison entre les banques.
(4) Calculé comme étant l'ECD après la prise en compte du facteur de conversion pour l'exposition hors bilan divisée par l'exposition hors bilan totale avant la prise en compte du facteur de conversion.
(5) Calculée comme étant la PD des débiteurs ou PD des cautions, s'il y a lieu, pondérée des ECD.
(6) Le nombre de débiteurs des portefeuilles de la clientèle de détail est calculé en fonction des comptes.
(7) Calculée comme étant la PCD des débiteurs ou des cautions, s'il y a lieu, pondérée des ECD.
(8) Inclut les provisions de phase 3 et les radiations partielles.

BMO Groupe financier

RC6 – NI – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD – COMMERCE DE GROS *(1) (2) (3)*

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Profil de risque	Cote de BMO	Fourchette de PD (%)	Équivalent implicite de Moody's Investors Service	Équivalent implicite de Standard & Poor's	LIGNE N°	T3 2019											
						Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC	FCEC moyen *(4)*	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne *(5)*	Nombre de débiteurs *(6)*	PCD moyenne *(7)*	Échéance moyenne (années) *(8)*	APR	Densité des APR	Perte attendue	Provisions *(9)*
						a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Grandes entreprises																	
Catégorie investissement	I-1, I-2, I-3, I-4, I-5	0,00 à <0,15	Aaa à Baa1	AAA à BBB+	56	42 772	80 070	50,67 %	91 141	0,08 %	5 697	34,63 %	2,34	18 847	20,68 %	26	
Catégorie investissement	I-5, I-6	0,15 à <0,25	Baa1 à Baa2	BBB+ à BBB	57	29 301	39 306	47,97 %	46 424	0,20 %	5 134	37,98 %	2,39	17 703	38,13 %	36	
Catégorie investissement	I-6, I-7	0,25 à <0,50	Baa2 à Baa3	BBB à BBB-	58	41 102	38 255	48,71 %	58 082	0,32 %	9 055	37,02 %	2,50	27 804	47,87 %	69	
Catégorie investissement à catégorie spéculative	I-7, S-1	0,50 à <0,75	Baa3 à Ba1	BBB- à BB+	59	39 865	29 603	45,59 %	51 933	0,62 %	8 522	34,98 %	2,49	30 686	59,09 %	113	
Catégorie spéculative	S-1, S-2, S-3	0,75 à <2,50	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	60	40 747	29 604	46,54 %	52 540	1,23 %	11 795	36,11 %	2,58	40 724	77,51 %	232	
Catégorie spéculative à liste de surveillance	S-3, S-4, P-1, P-2	2,50 à <10,00	Ba3 à Caa1	BB- à B-	61	6 216	6 230	47,85 %	8 331	3,59 %	2 780	31,79 %	2,07	7 459	89,53 %	94	
Liste de surveillance	P-2, P-3	10,00 à <100,00	Caa1 à Ca	B- à CC	62	1 734	1 082	51,36 %	2 173	14,44 %	783	29,10 %	2,20	2 941	135,35 %	92	
Défaut	Défaut	100,00 (défaut)	C	C à D	63	1 120	292	100,00 %	1 399	100,00 %	356	35,42 %	2,49	4 070	291,05 %	268	
Total partiel					64	202 857	224 442		312 023		44 122			150 234		930	268
Emprunteur souverain																	
Catégorie investissement	I-1, I-2, I-3, I-4, I-5	0,00 à <0,15	Aaa à Baa1	AAA à BBB+	65	112 534	7 892	61,93 %	117 682	0,02 %	3 292	5,90 %	2,74	3 720	3,16 %	3	
Catégorie investissement	I-5, I-6	0,15 à <0,25	Baa1 à Baa2	BBB+ à BBB	66	603	340	76,35 %	698	0,20 %	329	20,18 %	1,36	113	16,15 %	-	
Catégorie investissement	I-6, I-7	0,25 à <0,50	Baa2 à Baa3	BBB à BBB-	67	126	177	45,50 %	153	0,32 %	119	39,38 %	2,39	74	48,06 %	-	
Catégorie investissement à catégorie spéculative	I-7, S-1	0,50 à <0,75	Baa3 à Ba1	BBB- à BB+	68	703	55	38,38 %	717	0,63 %	83	48,39 %	2,50	598	83,31 %	2	
Catégorie spéculative	S-1, S-2, S-3	0,75 à <2,50	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	69	129	62	40,39 %	127	1,26 %	89	30,80 %	1,69	82	64,30 %	1	
Catégorie spéculative à liste de surveillance	S-3, S-4, P-1, P-2	2,50 à <10,00	Ba3 à Caa1	BB- à B-	70	41	16	44,43 %	45	2,74 %	40	46,37 %	1,22	56	124,31 %	1	
Liste de surveillance	P-2, P-3	10,00 à <100,00	Caa1 à Ca	B- à CC	71	2	-	44,73 %	1	14,66 %	4	65,00 %	1,00	2	311,58 %	-	
Défaut	Défaut	100,00 (défaut)	C	C à D	72	-	-	100,00 %	-	100,00 %	-	15,00 %	1,00	-	198,75 %	-	
Total partiel					73	114 138	8 542		119 423		3 956			4 645		7	-
Banques																	
Catégorie investissement	I-1, I-2, I-3, I-4, I-5	0,00 à <0,15	Aaa à Baa1	AAA à BBB+	74	11 824	4 799	75,24 %	16 144	0,07 %	172	17,66 %	1,27	1 393	8,63 %	2	
Catégorie investissement	I-5, I-6	0,15 à <0,25	Baa1 à Baa2	BBB+ à BBB	75	4 468	4 398	60,67 %	7 021	0,19 %	76	12,65 %	1,55	712	10,14 %	2	
Catégorie investissement	I-6, I-7	0,25 à <0,50	Baa2 à Baa3	BBB à BBB-	76	1 703	1 184	62,06 %	2 353	0,32 %	74	14,67 %	1,14	373	15,85 %	1	
Catégorie investissement à catégorie spéculative	I-7, S-1	0,50 à <0,75	Baa3 à Ba1	BBB- à BB+	77	573	852	64,75 %	962	0,56 %	47	15,94 %	0,96	214	22,22 %	1	
Catégorie spéculative	S-1, S-2, S-3	0,75 à <2,50	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	78	1 598	155	98,45 %	1 402	1,10 %	45	16,13 %	0,36	413	29,44 %	3	
Catégorie spéculative à liste de surveillance	S-3, S-4, P-1, P-2	2,50 à <10,00	Ba3 à Caa1	BB- à B-	79	119	4	97,78 %	122	2,82 %	15	16,79 %	0,50	54	43,95 %	1	
Liste de surveillance	P-2, P-3	10,00 à <100,00	Caa1 à Ca	B- à CC	80	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Défaut	Défaut	100,00 (défaut)	C	C à D	81	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total partiel					82	20 285	11 392		28 004		429			3 159		10	-
Total (tous les portefeuilles de la clientèle de gros)					83	337 280	244 376		459 450		48 507			158 038		947	268

(1) Le risque de crédit exclut le risque de contrepartie, la titrisation, les placements en actions dans des fonds d'investissement, le risque de règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction soumis à la pondération des risques de 250 %.
(2) Les colonnes « a » et « b » sont groupées selon la PD des débiteurs, et la colonne « d » ainsi que les suivantes sont groupées selon la caution, s'il y a lieu.
(3) Les catégories de PD du tableau sont conformes aux exigences de la ligne directrice révisée au titre du troisième pilier et sont utilisées aux fins de comparaison entre les banques.
(4) Calculé comme étant l'ECD après la prise en compte du facteur de conversion pour l'exposition hors bilan divisée par l'exposition hors bilan totale avant la prise en compte du facteur de conversion.
(5) Calculée comme étant la PD des débiteurs ou PD des cautions, s'il y a lieu, pondérée des ECD.
(6) Le nombre de débiteurs des portefeuilles de la clientèle de gros est calculé selon les emprunteurs.
(7) Calculée comme étant la PCD des débiteurs ou des cautions, s'il y a lieu, pondérée des ECD.
(8) Calculée comme étant l'échéance effective en années pondérée des ECD.
(9) Inclut les provisions de phase 3 et les radiations partielles.

BMO Groupe financier

RC7 – NI – EFFET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT EMPLOYÉS COMME TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) SUR LES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DU RISQUE (APR) *(1)*	T3 2020		T2 2020	
	APR avant prise en compte des dérivés de crédit	APR réels	APR avant prise en compte des dérivés de crédit	APR réels
(en millions de dollars)	a	b	c	d
	Portefeuille			
1	Entreprises – NI avancée	-	-	-	-
2	Emprunteurs souverains – NI avancée	-	-	-	-
3	Banques – NI avancée	-	-	-	-
4	**Total**	-	-	-	-

RC7 – NI – EFFET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT EMPLOYÉS COMME TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) SUR LES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DU RISQUE (APR)	T1 2020		T4 2019	
	APR avant prise en compte des dérivés de crédit	APR réels	APR avant prise en compte des dérivés de crédit	APR réels
(en millions de dollars)	a	b	c	d
	Portefeuille			
1	Entreprises – NI avancée	10	7	9	5
2	Emprunteurs souverains – NI avancée	-	-	-	-
3	Banques – NI avancée	-	-	-	-
4	**Total**	10	7	9	5

RC7 – NI – EFFET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT EMPLOYÉS COMME TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) SUR LES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DU RISQUE (APR)	T3 2019	
	APR avant prise en compte des dérivés de crédit	APR réels
(en millions de dollars)	a	b
	Portefeuille	
1	Entreprises – NI avancée	5	3
2	Emprunteurs souverains – NI avancée	-	-
3	Banques – NI avancée	-	-
4	**Total**	5	3

(1) Au 31 juillet 2020 et au 30 avril 2020, il n'y avait aucun dérivé de crédit, utilisé comme technique d'ARC, dans le portefeuille bancaire.

BMO Groupe financier

RC8 – ÉTATS DES FLUX D'ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DU RISQUE POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT ET AU RISQUE DE CONTREPARTIE *(1)*

(en millions de dollars)		T3 2020			T2 2020		
		Risque de crédit, dont		Risque de contrepartie *(6)*	Risque de crédit, dont		Risque de contrepartie *(6)*
		Approche NI avancée	Approche standard		Approche NI avancée	Approche standard	
		a	b	c	d	e	f
1	**APR au début de la période considérée**	219 181	44 572	20 210	202 241	43 796	18 204
2	Montant des actifs *(2)*	(4 625)	(1 094)	(1 802)	6 317	(904)	1 771
3	Qualité des actifs *(3)*	3 759	121	151	4 887	103	192
4	Mises à jour des modèles *(4)*	(1 479)	-	-	-	-	-
5	Méthodologie et politique *(5)*	-	-	-	-	-	(633)
6	Acquisitions et dispositions	-	-	-	-	-	-
7	Fluctuations de change	(4 673)	(1 213)	(198)	5 736	1 577	676
8	Autres	-	-	-	-	-	-
9	**APR à la fin de la période considérée**	212 163	42 386	18 361	219 181	44 572	20 210

RC8 – ÉTATS DES FLUX D'ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DU RISQUE POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT ET AU RISQUE DE CONTREPARTIE *(1)*

(en millions de dollars)		T1 2020			T4 2019		
		Risque de crédit, dont		Risque de contrepartie *(6)*	Risque de crédit, dont		Risque de contrepartie *(6)*
		Approche NI avancée	Approche standard		Approche NI avancée	Approche standard	
		a	b	c	d	e	f
1	**APR au début de la période considérée**	198 000	42 523	15 987	193 589	43 843	15 494
2	Montant des actifs *(2)*	3 827	(1 086)	1 271	3 775	(281)	453
3	Qualité des actifs *(3)*	(173)	53	(51)	315	84	(119)
4	Mises à jour des modèles *(4)*	-	-	-	-	-	-
5	Méthodologie et politique *(5)*	-	2 137	909	540	(1 050)	-
6	Acquisitions et dispositions	-	-	-	-	-	-
7	Fluctuations de change	587	169	88	(219)	(73)	159
8	Autres	-	-	-	-	-	-
9	**APR à la fin de la période considérée**	202 241	43 796	18 204	198 000	42 523	15 987

RC8 – ÉTATS DES FLUX D'ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DU RISQUE POUR LES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT ET AU RISQUE DE CONTREPARTIE *(1)*

(en millions de dollars)		T3 2019		
		Risque de crédit, dont		Risque de contrepartie *(6)*
		Approche NI avancée	Approche standard	
		a	b	c
1	**APR au début de la période considérée**	189 685	42 281	15 861
2	Montant des actifs *(2)*	6 175	1 972	(67)
3	Qualité des actifs *(3)*	(1 505)	43	(139)
4	Mises à jour des modèles *(4)*	-	-	-
5	Méthodologie et politique *(5)*	849	-	73
6	Acquisitions et dispositions	-	-	-
7	Fluctuations de change	(1 615)	(453)	(234)
8	Autres	-	-	-
9	**APR à la fin de la période considérée**	193 589	43 843	15 494

(1) Le risque de crédit exclut la titrisation, les placements en actions dans des fonds d'investissement, le risque de règlement et les montants inférieurs aux seuils de déduction soumis à la pondération des risques de 250 %.
(2) Le montant des actifs comprend les variations organiques de la taille et de la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts arrivant à échéance).
(3) La qualité des actifs désigne les variations de qualité du portefeuille découlant des données observées, comme celles liées aux comportements sous-jacents des clients ou à l'évolution démographique, y compris les changements associés aux ajustements et aux réalignements du modèle.
(4) Les mises à jour du modèle comprennent la mise en œuvre du modèle, les changements de périmètre du modèle et les changements visant à corriger des déficiences du modèle.
(5) Les méthodes et politiques comprennent les changements apportés aux méthodes de calcul à la suite des modifications des politiques réglementaires, comme l'adoption de nouveaux règlements ou de règlements révisés.
(6) Le risque de contrepartie inclut les actifs pondérés en fonction du risque liés aux instruments dérivés, les OFT, les opérations compensées par l'intermédiaire de contreparties centrales et l'exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit.

EXPOSITION COUVERTE PAR DES MESURES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT *(1)*

(en millions de dollars)	LIGNE N°	T3 2020				T2 2020			
		Approche standard		Approche NI avancée		Approche standard		Approche NI avancée	
		ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	Dont montant de l'exposition couverte par des garanties ou des dérivés de crédit	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	Dont montant de l'exposition couverte par des garanties ou des dérivés de crédit	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	Dont montant de l'exposition couverte par des garanties ou des dérivés de crédit	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	Dont montant de l'exposition couverte par des garanties ou des dérivés de crédit
Grandes entreprises (y compris le financement spécial et les PME assimilées aux grandes entreprises)	1	23 700	1 953	332 053	14 628	26 278	1 909	350 723	16 226
Emprunteurs souverains	2	295	-	197 943	163	278	-	185 482	159
Banques	3	277	-	29 176	2 495	268	-	29 522	2 914
Total de la clientèle de gros	4	24 272	1 953	559 172	17 286	26 824	1 909	565 727	19 299
Prêts hypothécaires à l'habitation, sauf les marges de crédit sur valeur domiciliaire (MCVD)	5	1 018	-	110 066	43 677	1 140	14	110 196	45 034
MCVD	6	134	-	49 503	-	154	-	48 961	-
Autres prêts à la clientèle de détail	7	4 139	450	38 598	1 492	3 826	461	38 715	1 563
Crédit renouvelable admissible	8	-	-	37 980	-	-	-	39 186	-
Prêts aux PME	9	6 561	-	8 506	840	6 493	-	7 845	555
Total des prêts à la clientèle de détail	10	11 852	450	244 653	46 009	11 613	475	244 903	47 152
Autres actifs	11	9 193	-	-	-	8 706	-	-	-
Capitaux propres	12	1 656	-	-	-	1 915	-	-	-
Total de la Banque	13	46 973	2 403	803 825	63 295	49 058	2 384	810 630	66 451

EXPOSITION COUVERTE PAR DES MESURES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT *(1)*

(en millions de dollars)	LIGNE N°	T1 2020				T4 2019			
		Approche standard		Approche NI avancée		Approche standard		Approche NI avancée	
		ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	Dont montant de l'exposition couverte par des garanties ou des dérivés de crédit	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	Dont montant de l'exposition couverte par des garanties ou des dérivés de crédit	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	Dont montant de l'exposition couverte par des garanties ou des dérivés de crédit	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	Dont montant de l'exposition couverte par des garanties ou des dérivés de crédit
Grandes entreprises (y compris le financement spécial et les PME assimilées aux grandes entreprises)	1	23 666	208	323 078	11 073	24 150	233	317 963	10 503
Emprunteurs souverains	2	222	-	142 816	187	215	-	135 216	306
Banques	3	266	-	27 773	1 083	234	-	28 906	1 140
Total de la clientèle de gros	4	24 154	208	493 667	12 343	24 599	233	482 085	11 949
Prêts hypothécaires à l'habitation, sauf les marges de crédit sur valeur domiciliaire (MCVD)	5	1 158	14	109 235	43 886	1 211	15	108 705	44 643
MCVD	6	159	-	47 714	-	174	-	46 574	-
Autres prêts à la clientèle de détail	7	3 972	446	38 375	1 593	3 614	424	37 591	1 662
Crédit renouvelable admissible	8	-	-	39 383	-	-	-	38 220	-
Prêts aux PME	9	6 259	-	7 067	-	6 749	-	6 896	-
Total des prêts à la clientèle de détail	10	11 548	460	241 774	45 479	11 748	439	237 986	46 305
Autres actifs	11	10 020	-	-	-	8 365	-	-	-
Capitaux propres	12	1 817	-	-	-	1 927	-	-	-
Total de la Banque	13	47 539	668	735 441	57 822	46 639	672	720 071	58 254

EXPOSITION COUVERTE PAR DES MESURES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT *(1)*

(en millions de dollars)	LIGNE N°	T3 2019			
		Approche standard		Approche NI avancée	
		ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	Dont montant de l'exposition couverte par des garanties ou des dérivés de crédit	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	Dont montant de l'exposition couverte par des garanties ou des dérivés de crédit
Grandes entreprises (y compris le financement spécial et les PME assimilées aux grandes entreprises)	1	24 122	236	312 023	10 663
Emprunteurs souverains	2	225	-	119 423	396
Banques	3	191	-	28 004	871
Total de la clientèle de gros	4	24 538	236	459 450	11 930
Prêts hypothécaires à l'habitation, sauf les marges de crédit sur valeur domiciliaire (MCVD)	5	4 256	16	104 362	44 421
MCVD	6	189	-	46 108	-
Autres prêts à la clientèle de détail	7	3 234	437	36 163	1 732
Crédit renouvelable admissible	8	-	-	37 711	-
Prêts aux PME	9	6 689	-	6 477	-
Total des prêts à la clientèle de détail	10	14 368	453	230 821	46 153
Autres actifs	11	9 578	-	-	-
Capitaux propres	12	1 873	-	-	-
Total de la Banque	13	50 357	689	690 271	58 083

(1) Les facteurs d'atténuation du risque de crédit indiqués dans ce tableau incluent seulement les dérivés de crédit et les garanties. Les sûretés sont reflétées dans les variables de risque (PD et PCD) pour les expositions fondées sur l'approche NI avancée et les coefficients de pondération des risques pour les expositions fondées sur l'approche standard.

BMO Groupe financier

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR RÉGION (en millions de dollars)	LIGNE N°	T3 2020 Canada	T3 2020 États-Unis	T3 2020 Autres	T3 2020 Total	T2 2020 Canada	T2 2020 États-Unis	T2 2020 Autres	T2 2020 Total
Grandes entreprises (y compris le financement spécial et les PME assimilées aux grandes entreprises)	1	146 773	196 021	12 959	355 753	150 750	214 059	12 192	377 001
Emprunteurs souverains	2	75 649	107 549	15 040	198 238	69 369	98 954	17 437	185 760
Banques	3	4 969	6 865	17 619	29 453	5 594	7 344	16 852	29 790
Total de la clientèle de gros	4	227 391	310 435	45 618	583 444	225 713	320 357	46 481	592 551
Prêts hypothécaires à l'habitation, sauf les marges de crédit sur valeur domiciliaire (MCVD)	5	101 714	9 370	-	111 084	100 932	10 404	-	111 336
MCVD	6	42 973	6 664	-	49 637	42 080	7 035	-	49 115
Autres prêts à la clientèle de détail	7	30 690	11 470	577	42 737	30 001	11 974	566	42 541
Crédit renouvelable admissible	8	37 980	-	-	37 980	39 186	-	-	39 186
Prêts aux PME	9	7 655	7 411	1	15 067	7 533	6 804	1	14 338
Total des prêts à la clientèle de détail	10	221 012	34 915	578	256 505	219 732	36 217	567	256 516
Autres actifs	11	6 050	2 710	433	9 193	5 583	2 671	452	8 706
Capitaux propres	12	91	1 348	217	1 656	83	1 614	218	1 915
Total de la Banque	13	454 544	349 408	46 846	850 798	451 111	360 859	47 718	859 688

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR RÉGION (en millions de dollars)	LIGNE N°	T1 2020 Canada	T1 2020 États-Unis	T1 2020 Autres	T1 2020 Total	T4 2019 Canada	T4 2019 États-Unis	T4 2019 Autres	T4 2019 Total
Grandes entreprises (y compris le financement spécial et les PME assimilées aux grandes entreprises)	1	143 640	191 519	11 585	346 744	142 241	189 224	10 648	342 113
Emprunteurs souverains	2	40 185	88 033	14 820	143 038	37 571	82 637	15 223	135 431
Banques	3	4 602	6 547	16 890	28 039	4 657	6 803	17 680	29 140
Total de la clientèle de gros	4	188 427	286 099	43 295	517 821	184 469	278 664	43 551	506 684
Prêts hypothécaires à l'habitation, sauf les marges de crédit sur valeur domiciliaire (MCVD)	5	100 190	10 203	-	110 393	99 477	10 439	-	109 916
MCVD	6	41 164	6 709	-	47 873	40 066	6 682	-	46 748
Autres prêts à la clientèle de détail	7	30 143	11 714	490	42 347	29 513	11 155	537	41 205
Crédit renouvelable admissible	8	39 383	-	-	39 383	38 220	-	-	38 220
Prêts aux PME	9	7 292	6 034	-	13 326	7 073	6 572	-	13 645
Total des prêts à la clientèle de détail	10	218 172	34 660	490	253 322	214 349	34 848	537	249 734
Autres actifs	11	5 579	3 976	465	10 020	4 739	3 261	365	8 365
Capitaux propres	12	74	1 522	221	1 817	82	1 644	201	1 927
Total de la Banque	13	412 252	326 257	44 471	782 980	403 639	318 417	44 654	766 710

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR RÉGION (en millions de dollars)	LIGNE N°	T3 2019 Canada	T3 2019 États-Unis	T3 2019 Autres	T3 2019 Total
Grandes entreprises (y compris le financement spécial et les PME assimilées aux grandes entreprises)	1	144 025	182 411	9 709	336 145
Emprunteurs souverains	2	32 620	72 134	14 894	119 648
Banques	3	4 775	6 613	16 807	28 195
Total de la clientèle de gros	4	181 420	261 158	41 410	483 988
Prêts hypothécaires à l'habitation, sauf les marges de crédit sur valeur domiciliaire (MCVD)	5	97 851	10 767	-	108 618
MCVD	6	39 572	6 725	-	46 297
Autres prêts à la clientèle de détail	7	28 591	10 272	534	39 397
Crédit renouvelable admissible	8	37 711	-	-	37 711
Prêts aux PME	9	6 598	6 567	1	13 166
Total des prêts à la clientèle de détail	10	210 323	34 331	535	245 189
Autres actifs	11	5 610	3 681	287	9 578
Capitaux propres	12	59	1 613	201	1 873
Total de la Banque	13	397 412	300 783	42 433	740 628

BMO Groupe financier

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR GRANDE CATÉGORIE D'ACTIF

(en millions de dollars)	LIGNE N°	T3 2020 Montant utilisé	T3 2020 Engagements (montant inutilisé) *(1)*	T3 2020 Autres éléments hors bilan *(2)*	T3 2020 Total	T2 2020 Montant utilisé	T2 2020 Engagements (montant inutilisé) *(1)*	T2 2020 Autres éléments hors bilan *(2)*	T2 2020 Total	T1 2020 Total	T4 2019 Total	T3 2019 Total
Grandes entreprises (y compris le financement spécial et les PME assimilées aux grandes entreprises)	1	236 498	99 809	19 446	355 753	262 581	94 744	19 676	377 001	346 744	342 113	336 145
Emprunteurs souverains	2	192 953	3 338	1 947	198 238	180 574	3 544	1 642	185 760	143 038	135 431	119 648
Banques	3	21 860	5 915	1 678	29 453	21 826	6 155	1 809	29 790	28 039	29 140	28 195
Total de la clientèle de gros	4	451 311	109 062	23 071	583 444	464 981	104 443	23 127	592 551	517 821	506 684	483 988
Prêts hypothécaires à l'habitation, sauf les marges de crédit sur valeur domiciliaire (MCVD)	5	110 991	42	51	111 084	111 228	52	56	111 336	110 393	109 916	108 618
MCVD	6	33 320	16 317	-	49 637	33 050	16 065	-	49 115	47 873	46 748	46 297
Autres prêts à la clientèle de détail	7	39 331	3 405	1	42 737	39 229	3 311	1	42 541	42 347	41 205	39 397
Crédit renouvelable admissible	8	7 820	30 160	-	37 980	7 196	31 990	-	39 186	39 383	38 220	37 711
Prêts aux PME	9	11 590	3 435	42	15 067	10 784	3 509	45	14 338	13 326	13 645	13 166
Total des prêts à la clientèle de détail	10	203 052	53 359	94	256 505	201 487	54 927	102	256 516	253 322	249 734	245 189
Autres actifs	11	9 193	-	-	9 193	8 706	-	-	8 706	10 020	8 365	9 578
Capitaux propres	12	1 474	182	-	1 656	1 728	187	-	1 915	1 817	1 927	1 873
Total de la Banque	13	665 030	162 603	23 165	850 798	676 902	159 557	23 229	859 688	782 980	766 710	740 628

VENTILATION DU RISQUE DE CRÉDIT SELON LES ÉCHÉANCES RÉSIDUELLES DES CONTRATS

(en millions de dollars)	LIGNE N°	T3 2020 Montant utilisé	T3 2020 Engagements (montant inutilisé) *(1)*	T3 2020 Autres éléments hors bilan *(2)*	T3 2020 Total	T2 2020 Montant utilisé	T2 2020 Engagements (montant inutilisé) *(1)*	T2 2020 Autres éléments hors bilan *(2)*	T2 2020 Total	T1 2020 Total	T4 2019 Total	T3 2019 Total
Moins de 1 an	1	253 603	93 539	16 673	363 815	254 242	93 935	16 515	364 692	322 472	315 521	301 584
De 1 à 5 ans	2	324 736	63 700	6 396	394 832	339 025	59 651	6 610	405 286	376 644	369 735	358 925
Plus de 5 ans	3	86 691	5 364	96	92 151	83 635	5 971	104	89 710	83 864	81 454	80 119
Total de la Banque	4	665 030	162 603	23 165	850 798	676 902	159 557	23 229	859 688	782 980	766 710	740 628

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en millions de dollars)	LIGNE N°	T3 2020 Montant utilisé	T3 2020 Engagements (montant inutilisé) *(1)*	T3 2020 Autres éléments hors bilan *(2)*	T3 2020 Total	T2 2020 Montant utilisé	T2 2020 Engagements (montant inutilisé) *(1)*	T2 2020 Autres éléments hors bilan *(2)*	T2 2020 Total	T1 2020 Total	T4 2019 Total	T3 2019 Total
Agriculture	1	12 878	1 952	44	14 874	13 085	2 051	43	15 179	14 592	14 526	14 527
Communications	2	1 057	1 321	273	2 651	1 065	1 228	281	2 574	2 413	2 415	2 335
Construction	3	4 772	3 436	1 281	9 489	5 733	3 226	1 194	10 153	8 834	8 839	8 473
Institutions financières	4	152 237	25 501	5 938	183 676	148 265	27 666	6 540	182 471	148 391	148 390	135 177
Produits forestiers	5	1 020	510	124	1 654	1 273	431	97	1 801	1 665	1 589	1 589
Administrations publiques	6	82 607	1 713	589	84 909	76 994	1 706	626	79 326	69 078	60 609	53 918
Particuliers	7	203 048	53 363	93	256 504	201 490	54 928	103	256 521	253 320	249 733	245 192
Secteur manufacturier	8	29 655	15 925	1 683	47 263	36 584	13 400	1 668	51 652	45 768	44 465	44 140
Mines	9	3 598	3 924	1 547	9 069	3 877	3 696	1 382	8 955	8 073	7 957	7 909
Industries pétrolière et gazière	10	13 956	11 018	1 934	26 908	14 965	11 205	1 952	28 122	26 075	26 519	26 633
Autres	11	16 758	433	576	17 767	15 496	403	149	16 048	16 290	16 304	19 052
Immobilier	12	42 486	9 344	956	52 786	43 806	8 629	913	53 348	49 644	46 957	45 779
Commerce de détail	13	20 419	4 752	623	25 794	26 249	3 872	635	30 756	27 249	27 118	26 905
Services	14	50 212	14 088	3 197	67 497	54 310	12 814	3 241	70 365	63 926	62 948	61 314
Transport	15	8 637	2 654	1 212	12 503	9 029	2 562	1 222	12 813	11 832	12 166	11 792
Services publics	16	5 677	7 193	2 554	15 424	5 859	6 778	2 567	15 204	13 094	13 466	13 443
Commerce de gros	17	16 013	5 476	541	22 030	18 822	4 962	616	24 400	22 736	22 709	22 450
Total de la Banque	18	665 030	162 603	23 165	850 798	676 902	159 557	23 229	859 688	782 980	766 710	740 628

(1) L'ECD sur la différence entre les montants autorisés et utilisés (par exemple, la partie inutilisée d'une marge de crédit).
(2) Tous les autres éléments hors bilan, à l'exception des instruments dérivés et des engagements inutilisés, comme les lettres de crédit de soutien et les crédits documentaires.

RCC1 – ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE (RCC) PAR APPROCHE *(1)*

(en millions de dollars, sauf indication contraire)		T3 2020					
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
		a	b	c	d	e	f
1	AS-RCC (pour les dérivés)	10 415	16 090		1,4	36 863	10 354
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les OFT)			-	-	-	-
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					-	-
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					21 328	3 647
5	VaR pour les OFT					-	-
6	Total						14 001

RCC1 – ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE (RCC) PAR APPROCHE *(1)*

(en millions de dollars, sauf indication contraire)		T2 2020					
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
		a	b	c	d	e	f
1	AS-RCC (pour les dérivés)	9 942	15 768		1,4	35 715	9 197
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les OFT)			-	-	-	-
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					-	-
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					31 352	3 181
5	VaR pour les OFT					-	-
6	Total						12 378

RCC1 – ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE (RCC) PAR APPROCHE *(1)*

(en millions de dollars, sauf indication contraire)		T1 2020					
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
		a	b	c	d	e	f
1	AS-RCC (pour les dérivés)	6 764	16 123		1,4	31 915	8 128
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les OFT)			-	-	-	-
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					-	-
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					19 820	3 327
5	VaR pour les OFT					-	-
6	Total						11 455

RCC1 – ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE (RCC) PAR APPROCHE *(1)*

(en millions de dollars, sauf indication contraire)		T4 2019					
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
		a	b	c	d	e	f
1	AS-RCC (pour les dérivés)	6 189	14 005		1,4	28 135	7 161
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les OFT)			-	-	-	-
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					-	-
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					18 740	2 961
5	VaR pour les OFT					-	-
6	Total						10 122

RCC1 – ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE (RCC) PAR APPROCHE *(1)*

(en millions de dollars, sauf indication contraire)		T3 2019					
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
		a	b	c	d	e	f
1	AS-RCC (pour les dérivés)	6 703	13 318		1,4	27 910	6 866
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les OFT)			-	-	-	-
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					-	-
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					19 591	2 761
5	VaR pour les OFT					-	-
6	Total						9 627

(1) Exclut les charges d'ajustement d'évaluation lié au crédit et les expositions compensées par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale.

BMO Groupe financier

RCC2 – AJUSTEMENT D'ÉVALUATION LIÉ AU CRÉDIT (CVA) EXIGENCE DE FONDS PROPRES

	(en millions de dollars)	T3 2020		T2 2020	
		ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
		a	b	c	d
	Total des portefeuilles soumis à l'exigence de fonds propres en regard de la CVA avancée	-	-	-	-
1	(i) Composante VaR (y compris le multiplicateur x 3)		-		-
2	(ii) Composante VaR en période de tension (y compris le multiplicateur x 3)		-		-
3	Total des portefeuilles soumis à l'exigence de fonds propres en regard de la CVA standard	25 975	3 754	25 196	7 164
4	Total des portefeuilles soumis à l'exigence de fonds propres en regard de la CVA	25 975	3 754	25 196	7 164

RCC2 – AJUSTEMENT D'ÉVALUATION LIÉ AU CRÉDIT (CVA) EXIGENCE DE FONDS PROPRES

	(en millions de dollars)	T1 2020		T4 2019	
		ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
		a	b	c	d
	Total des portefeuilles soumis à l'exigence de fonds propres en regard de la CVA avancée	-	-	-	-
1	(i) Composante VaR (y compris le multiplicateur x 3)		-		-
2	(ii) Composante VaR en période de tension (y compris le multiplicateur x 3)		-		-
3	Total des portefeuilles soumis à l'exigence de fonds propres en regard de la CVA standard	22 429	6 182	19 787	5 400
4	Total des portefeuilles soumis à l'exigence de fonds propres en regard de la CVA	22 429	6 182	19 787	5 400

RCC2 – AJUSTEMENT D'ÉVALUATION LIÉ AU CRÉDIT (CVA) EXIGENCE DE FONDS PROPRES

	(en millions de dollars)	T3 2019	
		ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
		a	b
	Total des portefeuilles soumis à l'exigence de fonds propres en regard de la CVA avancée	-	-
1	(i) Composante VaR (y compris le multiplicateur x 3)		-
2	(ii) Composante VaR en période de tension (y compris le multiplicateur x 3)		-
3	Total des portefeuilles soumis à l'exigence de fonds propres en regard de la CVA standard	19 620	5 350
4	Total des portefeuilles soumis à l'exigence de fonds propres en regard de la CVA	19 620	5 350

BMO Groupe financier

RCC3 – APPROCHE STANDARD – EXPOSITION AU RCC PAR PORTEFEUILLE RÉGLEMENTAIRE ET PAR PONDÉRATION DES RISQUES *(1)*

(en millions de dollars)

		T3 2020								
		Pondération des risques								
Portefeuille réglementaire	LIGNE N°	0 %	10 %	20 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Exposition totale au risque de crédit
		a	b	c	d	e	f	g	h	i
Emprunteurs souverains	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organismes publics hors administration centrale (OP)	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement (BMD)	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques	4	-	-	326	-	-	-	-	-	326
Entreprises d'investissement	5	-	-	3	-	-	-	-	-	3
Entreprises	6	-	-	-	-	-	491	-	-	491
Portefeuilles de détail réglementaires	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Garantis par des biens immobiliers résidentiels	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Garantis par des biens immobiliers commerciaux	9	-	-	-	-	-	8	-	-	8
Actions	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts en souffrance	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Catégories plus risquées *(2)*	12	-	-	-	-	-	-	8	-	8
Autres actifs	13	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	14	-	-	329	-	-	499	8	-	836

RCC3 – APPROCHE STANDARD – EXPOSITION AU RCC PAR PORTEFEUILLE RÉGLEMENTAIRE ET PAR PONDÉRATION DES RISQUES *(1)*

(en millions de dollars)

		T2 2020								
		Pondération des risques								
Portefeuille réglementaire	LIGNE N°	0 %	10 %	20 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Exposition totale au risque de crédit
		a	b	c	d	e	f	g	h	i
Emprunteurs souverains	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organismes publics hors administration centrale (OP)	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement (BMD)	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques	4	-	-	315	-	-	-	-	-	315
Entreprises d'investissement	5	-	-	8	-	-	-	-	-	8
Entreprises	6	-	-	-	1	-	343	-	-	344
Portefeuilles de détail réglementaires	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Garantis par des biens immobiliers résidentiels	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Garantis par des biens immobiliers commerciaux	9	-	-	-	-	-	8	-	-	8
Actions	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts en souffrance	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Catégories plus risquées *(2)*	12	-	-	-	-	-	-	17	-	17
Autres actifs	13	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	14	-	-	323	1	-	351	17	-	692

(1) Exclut les charges d'ajustement d'évaluation lié au crédit et les expositions compensées par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale.
(2) Expositions non défaillantes affectées d'un coefficient de pondération du risque de 150 % (p. ex., cote BB- ou inférieure).

RCC3 – APPROCHE STANDARD – EXPOSITION AU RCC PAR PORTEFEUILLE RÉGLEMENTAIRE ET PAR PONDÉRATION DES RISQUES *(1)*

(en millions de dollars)

		T1 2020								
		Pondération des risques								
Portefeuille réglementaire	LIGNE N°	0 %	10 %	20 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Exposition totale au risque de crédit
		a	b	c	d	e	f	g	h	i
Emprunteurs souverains	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organismes publics hors administration centrale (OP)	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement (BMD)	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques	4	-	-	240	-	-	1	-	-	241
Entreprises d'investissement	5	-	-	10	-	-	-	-	-	10
Entreprises	6	-	-	-	-	-	515	-	-	515
Portefeuilles de détail réglementaires	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Garantis par des biens immobiliers résidentiels	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Garantis par des biens immobiliers commerciaux	9	-	-	-	-	-	4	-	-	4
Actions	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts en souffrance	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Catégories plus risquées *(2)*	12	-	-	-	-	-	-	10	-	10
Autres actifs	13	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	14	-	-	250	-	-	520	10	-	780

RCC3 – APPROCHE STANDARD – EXPOSITION AU RCC PAR PORTEFEUILLE RÉGLEMENTAIRE ET PAR PONDÉRATION DES RISQUES *(1)*

(en millions de dollars)

		T4 2019								
		Pondération des risques								
Portefeuille réglementaire	LIGNE N°	0 %	10 %	20 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Exposition totale au risque de crédit
		a	b	c	d	e	f	g	h	i
Emprunteurs souverains	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organismes publics hors administration centrale (OP)	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement (BMD)	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques	4	-	-	226	-	-	-	-	-	226
Entreprises d'investissement	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises	6	-	-	-	-	-	533	-	-	533
Portefeuilles de détail réglementaires	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Garantis par des biens immobiliers résidentiels	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Garantis par des biens immobiliers commerciaux	9	-	-	-	-	-	4	-	-	4
Actions	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts en souffrance	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Catégories plus risquées *(2)*	12	-	-	-	-	-	-	10	-	10
Autres actifs	13	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	14	-	-	226	-	-	537	10	-	773

RCC3 – APPROCHE STANDARD – EXPOSITION AU RCC PAR PORTEFEUILLE RÉGLEMENTAIRE ET PAR PONDÉRATION DES RISQUES *(1)*

(en millions de dollars)

		T3 2019								
		Pondération des risques								
Portefeuille réglementaire	LIGNE N°	0 %	10 %	20 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Exposition totale au risque de crédit
		a	b	c	d	e	f	g	h	i
Emprunteurs souverains	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organismes publics hors administration centrale (OP)	2	-	-	7	-	-	-	-	-	7
Banques multilatérales de développement (BMD)	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques	4	-	-	144	-	-	1	-	-	145
Entreprises d'investissement	5	-	-	17	-	-	-	-	-	17
Entreprises	6	-	-	-	-	-	175	-	-	175
Portefeuilles de détail réglementaires	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Garantis par des biens immobiliers résidentiels	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Garantis par des biens immobiliers commerciaux	9	-	-	-	-	-	4	-	-	4
Actions	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts en souffrance	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Catégories plus risquées *(2)*	12	-	-	-	-	-	-	2	-	2
Autres actifs	13	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	14	-	-	168	-	-	180	2	-	350

(1) Exclut les charges d'ajustement d'évaluation lié au crédit et les expositions compensées par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale.
(2) Expositions non défaillantes affectées d'un coefficient de pondération du risque de 150 % (p. ex., cote BB- ou inférieure).

BMO Groupe financier

RCC4 – NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Profil de risque	Cote de BMO	Fourchette de PD (%)	Équivalent implicite de Moody's Investors Service	Équivalent implicite de Standard & Poor's	LIGNE N°	T3 2020						
						ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne *(1)*	Nombre de débiteurs *(2)*	PCD moyenne *(3)*	Échéance moyenne (années) *(4)*	APR	Densité des APR
						a	b	c	d	e	f	g
Grandes entreprises												
Catégorie investissement	I-1, I-2, I-3, I-4, I-5	0,00 à <0,15	Aaa à Baa1	AAA à BBB+	1	13 650	0,06 %	2 964	27,61 %	1,13	1 606	11,77 %
Catégorie investissement	I-5, I-6	0,15 à <0,25	Baa1 à Baa2	BBB+ à BBB	2	1 937	0,19 %	340	38,05 %	2,54	736	38,00 %
Catégorie investissement	I-6, I-7	0,25 à <0,50	Baa2 à Baa3	BBB à BBB-	3	2 867	0,32 %	453	43,47 %	2,33	1 584	55,27 %
Catégorie investissement à catégorie spéculative	I-7, S-1	0,50 à <0,75	Baa3 à Ba1	BBB- à BB+	4	3 361	0,58 %	590	29,53 %	2,01	1 623	48,30 %
Catégorie spéculative	S-1, S-2, S-3	0,75 à <2,50	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	5	4 048	1,30 %	821	35,34 %	1,58	3 140	77,57 %
Catégorie spéculative à liste de surveillance	S-3, S-4, P-1, P-2	2,50 à <10,00	Ba3 à Caa1	BB- à B-	6	1 242	3,40 %	295	27,53 %	2,31	1 034	83,21 %
Liste de surveillance	P-2, P-3	10,00 à <100,00	Caa1 à Ca	B- à CC	7	114	13,56 %	23	34,28 %	1,71	186	163,50 %
Défaut	Défaut	100,00 (défaut)	C	C à D	8	25	100,00 %	25	44,62 %	1,38	147	591,17 %
Total partiel					9	27 244		5 511			10 056	
Emprunteurs souverains												
Catégorie investissement	I-1, I-2, I-3, I-4, I-5	0,00 à <0,15	Aaa à Baa1	AAA à BBB+	10	12 030	0,04 %	221	12,58 %	1,93	457	3,80 %
Catégorie investissement	I-5, I-6	0,15 à <0,25	Baa1 à Baa2	BBB+ à BBB	11	121	0,19 %	6	37,33 %	0,75	29	24,32 %
Catégorie investissement	I-6, I-7	0,25 à <0,50	Baa2 à Baa3	BBB à BBB-	12	61	0,32 %	8	10,05 %	0,02	4	7,12 %
Catégorie investissement à catégorie spéculative	I-7, S-1	0,50 à <0,75	Baa3 à Ba1	BBB- à BB+	13	108	0,54 %	3	39,45 %	1,00	55	50,53 %
Catégorie spéculative	S-1, S-2, S-3	0,75 à <2,50	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	14	-	1,72 %	1	15,00 %	1,00	-	32,08 %
Catégorie spéculative à liste de surveillance	S-3, S-4, P-1, P-2	2,50 à <10,00	Ba3 à Caa1	BB- à B-	15	10	9,70 %	1	40,00 %	1,00	17	163,52 %
Liste de surveillance	P-2, P-3	10,00 à <100,00	Caa1 à Ca	B- à CC	16	-	-	-	-	-	-	-
Défaut	Défaut	100,00 (défaut)	C	C à D	17	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel					18	12 330		240			562	
Banques												
Catégorie investissement	I-1, I-2, I-3, I-4, I-5	0,00 à <0,15	Aaa à Baa1	AAA à BBB+	19	15 603	0,06 %	266	34,46 %	1,04	2 233	14,31 %
Catégorie investissement	I-5, I-6	0,15 à <0,25	Baa1 à Baa2	BBB+ à BBB	20	1 578	0,19 %	96	35,08 %	0,50	370	23,46 %
Catégorie investissement	I-6, I-7	0,25 à <0,50	Baa2 à Baa3	BBB à BBB-	21	263	0,32 %	53	35,01 %	0,65	30	11,40 %
Catégorie investissement à catégorie spéculative	I-7, S-1	0,50 à <0,75	Baa3 à Ba1	BBB- à BB+	22	323	0,54 %	71	35,20 %	0,43	159	49,23 %
Catégorie spéculative	S-1, S-2, S-3	0,75 à <2,50	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	23	10	1,53 %	8	42,18 %	1,00	9	88,71 %
Catégorie spéculative à liste de surveillance	S-3, S-4, P-1, P-2	2,50 à <10,00	Ba3 à Caa1	BB- à B-	24	4	2,74 %	3	32,09 %	0,24	3	72,70 %
Liste de surveillance	P-2, P-3	10,00 à <100,00	Caa1 à Ca	B- à CC	25	-	-	-	-	-	-	-
Défaut	Défaut	100,00 (défaut)	C	C à D	26	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel					27	17 781		497			2 804	
Total (tous les portefeuilles de la clientèle de gros)					28	57 355		6 248			13 422	

(1) Calculée comme étant la PD des débiteurs pondérée des ECD.
(2) Le nombre de débiteurs des portefeuilles de la clientèle de gros est calculé selon les emprunteurs.
(3) Calculée comme étant la PCD des débiteurs nette d'ARC pondérée des ECD.
(4) Calculée comme étant l'échéance effective en années des débiteurs pondérée des ECD.

BMO Groupe financier

RCC4 – NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Profil de risque	Cote de BMO	Fourchette de PD (%)	Équivalent implicite de Moody's Investors Service	Équivalent implicite de Standard & Poor's	LIGNE N°	T2 2020 ECD après prise en compte des techniques ARC a	PD moyenne *(1)* b	Nombre de débiteurs *(2)* c	PCD moyenne *(3)* d	Échéance moyenne (années) *(4)* e	APR f	Densité des APR g
Grandes entreprises												
Catégorie investissement	I-1, I-2, I-3, I-4, I-5	0,00 à <0,15	Aaa à Baa1	AAA à BBB+	1	16 707	0,06 %	3 172	27,15 %	1,12	1 775	10,63 %
Catégorie investissement	I-5, I-6	0,15 à <0,25	Baa1 à Baa2	BBB+ à BBB	2	1 749	0,19 %	391	39,04 %	2,42	668	38,19 %
Catégorie investissement	I-6, I-7	0,25 à <0,50	Baa2 à Baa3	BBB à BBB-	3	3 920	0,32 %	524	36,46 %	2,02	1 772	45,21 %
Catégorie investissement à catégorie spéculative	I-7, S-1	0,50 à <0,75	Baa3 à Ba1	BBB- à BB+	4	2 988	0,58 %	534	34,98 %	1,85	1 722	57,63 %
Catégorie spéculative	S-1, S-2, S-3	0,75 à <2,50	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	5	2 693	1,36 %	772	34,54 %	2,00	2 159	80,18 %
Catégorie spéculative à liste de surveillance	S-3, S-4, P-1, P-2	2,50 à <10,00	Ba3 à Caa1	BB- à B-	6	1 020	3,26 %	303	26,95 %	2,14	775	75,99 %
Liste de surveillance	P-2, P-3	10,00 à <100,00	Caa1 à Ca	B- à CC	7	125	13,58 %	33	24,51 %	1,67	149	118,63 %
Défaut	Défaut	100,00 (défaut)	C	C à D	8	3	100,00 %	10	40,15 %	1,38	18	531,99 %
Total partiel					9	29 205		5 739			9 038	
Emprunteurs souverains												
Catégorie investissement	I-1, I-2, I-3, I-4, I-5	0,00 à <0,15	Aaa à Baa1	AAA à BBB+	10	21 266	0,02 %	223	7,77 %	1,08	483	2,27 %
Catégorie investissement	I-5, I-6	0,15 à <0,25	Baa1 à Baa2	BBB+ à BBB	11	134	0,19 %	7	40,24 %	0,93	36	27,20 %
Catégorie investissement	I-6, I-7	0,25 à <0,50	Baa2 à Baa3	BBB à BBB-	12	61	0,32 %	8	20,53 %	0,36	11	17,95 %
Catégorie investissement à catégorie spéculative	I-7, S-1	0,50 à <0,75	Baa3 à Ba1	BBB- à BB+	13	5	0,56 %	2	13,50 %	1,00	1	17,67 %
Catégorie spéculative	S-1, S-2, S-3	0,75 à <2,50	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	14	-	1,72 %	1	15,00 %	1,00	-	32,08 %
Catégorie spéculative à liste de surveillance	S-3, S-4, P-1, P-2	2,50 à <10,00	Ba3 à Caa1	BB- à B-	15	2	9,58 %	2	39,47 %	1,00	3	161,07 %
Liste de surveillance	P-2, P-3	10,00 à <100,00	Caa1 à Ca	B- à CC	16	-	-	-	-	-	-	-
Défaut	Défaut	100,00 (défaut)	C	C à D	17	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel					18	21 468		243			534	
Banques												
Catégorie investissement	I-1, I-2, I-3, I-4, I-5	0,00 à <0,15	Aaa à Baa1	AAA à BBB+	19	10 884	0,04 %	266	31,98 %	0,59	954	8,77 %
Catégorie investissement	I-5, I-6	0,15 à <0,25	Baa1 à Baa2	BBB+ à BBB	20	4 109	0,19 %	137	27,86 %	2,50	1 153	28,07 %
Catégorie investissement	I-6, I-7	0,25 à <0,50	Baa2 à Baa3	BBB à BBB-	21	347	0,32 %	56	35,01 %	0,77	109	31,52 %
Catégorie investissement à catégorie spéculative	I-7, S-1	0,50 à <0,75	Baa3 à Ba1	BBB- à BB+	22	357	0,54 %	19	35,53 %	0,28	141	39,64 %
Catégorie spéculative	S-1, S-2, S-3	0,75 à <2,50	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	23	1	1,36 %	11	36,89 %	0,99	1	70,95 %
Catégorie spéculative à liste de surveillance	S-3, S-4, P-1, P-2	2,50 à <10,00	Ba3 à Caa1	BB- à B-	24	4	2,74 %	8	35,00 %	1,19	4	96,31 %
Liste de surveillance	P-2, P-3	10,00 à <100,00	Caa1 à Ca	B- à CC	25	-	-	-	-	-	-	-
Défaut	Défaut	100,00 (défaut)	C	C à D	26	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel					27	15 702		497			2 362	
Total (tous les portefeuilles de la clientèle de gros)					28	66 375		6 479			11 934	

(1) Calculée comme étant la PD des débiteurs pondérée des ECD.
(2) Le nombre de débiteurs des portefeuilles de la clientèle de gros est calculé selon les emprunteurs.
(3) Calculée comme étant la PCD des débiteurs nette d'ARC pondérée des ECD.
(4) Calculée comme étant l'échéance effective en années des débiteurs pondérée des ECD.

BMO Groupe financier

RCC4 – NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Profil de risque	Cote de BMO	Fourchette de PD (%)	Équivalent implicite de Moody's Investors Service	Équivalent implicite de Standard & Poor's	LIGNE N°	T1 2020 ECD après prise en compte des techniques ARC a	PD moyenne *(1)* b	Nombre de débiteurs *(2)* c	PCD moyenne *(3)* d	Échéance moyenne (années) *(4)* e	APR f	Densité des APR g
Grandes entreprises												
Catégorie investissement	I-1, I-2, I-3, I-4, I-5	0,00 à <0,15	Aaa à Baa1	AAA à BBB+	1	15 446	0,06 %	3 197	28,04 %	1,01	1 750	11,33 %
Catégorie investissement	I-5, I-6	0,15 à <0,25	Baa1 à Baa2	BBB+ à BBB	2	1 076	0,19 %	400	39,83 %	2,14	399	37,08 %
Catégorie investissement	I-6, I-7	0,25 à <0,50	Baa2 à Baa3	BBB à BBB-	3	2 389	0,32 %	511	37,50 %	2,66	1 262	52,81 %
Catégorie investissement à catégorie spéculative	I-7, S-1	0,50 à <0,75	Baa3 à Ba1	BBB- à BB+	4	3 092	0,57 %	680	36,07 %	1,52	1 794	58,01 %
Catégorie spéculative	S-1, S-2, S-3	0,75 à <2,50	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	5	2 250	1,38 %	592	36,87 %	1,87	1 941	86,25 %
Catégorie spéculative à liste de surveillance	S-3, S-4, P-1, P-2	2,50 à <10,00	Ba3 à Caa1	BB- à B-	6	517	2,98 %	300	38,80 %	2,70	624	120,64 %
Liste de surveillance	P-2, P-3	10,00 à <100,00	Caa1 à Ca	B- à CC	7	58	13,56 %	28	22,18 %	1,40	61	105,76 %
Défaut	Défaut	100,00 (défaut)	C	C à D	8	2	100,00 %	5	45,00 %	1,86	12	596,25 %
Total partiel					9	24 830		5 713			7 843	
Emprunteurs souverains												
Catégorie investissement	I-1, I-2, I-3, I-4, I-5	0,00 à <0,15	Aaa à Baa1	AAA à BBB+	10	8 992	0,04 %	223	12,68 %	2,26	369	4,11 %
Catégorie investissement	I-5, I-6	0,15 à <0,25	Baa1 à Baa2	BBB+ à BBB	11	40	0,19 %	5	39,86 %	0,60	10	23,81 %
Catégorie investissement	I-6, I-7	0,25 à <0,50	Baa2 à Baa3	BBB à BBB-	12	84	0,32 %	6	25,57 %	0,53	19	23,14 %
Catégorie investissement à catégorie spéculative	I-7, S-1	0,50 à <0,75	Baa3 à Ba1	BBB- à BB+	13	2	0,54 %	2	10,73 %	1,00	-	13,82 %
Catégorie spéculative	S-1, S-2, S-3	0,75 à <2,50	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	14	1	0,94 %	2	39,20 %	1,00	1	65,13 %
Catégorie spéculative à liste de surveillance	S-3, S-4, P-1, P-2	2,50 à <10,00	Ba3 à Caa1	BB- à B-	15	-	-	-	-	-	-	-
Liste de surveillance	P-2, P-3	10,00 à <100,00	Caa1 à Ca	B- à CC	16	-	-	-	-	-	-	-
Défaut	Défaut	100,00 (défaut)	C	C à D	17	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel					18	9 119		238			399	
Banques												
Catégorie investissement	I-1, I-2, I-3, I-4, I-5	0,00 à <0,15	Aaa à Baa1	AAA à BBB+	19	14 678	0,06 %	273	34,90 %	1,30	2 133	14,53 %
Catégorie investissement	I-5, I-6	0,15 à <0,25	Baa1 à Baa2	BBB+ à BBB	20	1 319	0,19 %	109	24,04 %	0,78	163	12,36 %
Catégorie investissement	I-6, I-7	0,25 à <0,50	Baa2 à Baa3	BBB à BBB-	21	605	0,32 %	51	34,98 %	0,44	173	28,57 %
Catégorie investissement à catégorie spéculative	I-7, S-1	0,50 à <0,75	Baa3 à Ba1	BBB- à BB+	22	397	0,54 %	26	35,93 %	0,12	154	38,75 %
Catégorie spéculative	S-1, S-2, S-3	0,75 à <2,50	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	23	4	1,27 %	9	39,82 %	0,83	3	72,15 %
Catégorie spéculative à liste de surveillance	S-3, S-4, P-1, P-2	2,50 à <10,00	Ba3 à Caa1	BB- à B-	24	3	3,79 %	2	35,00 %	2,21	3	121,94 %
Liste de surveillance	P-2, P-3	10,00 à <100,00	Caa1 à Ca	B- à CC	25	-	-	-	-	-	-	-
Défaut	Défaut	100,00 (défaut)	C	C à D	26	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel					27	17 006		470			2 629	
Total (tous les portefeuilles de la clientèle de gros)					28	50 955		6 421			10 871	

(1) Calculée comme étant la PD des débiteurs pondérée des ECD.
(2) Le nombre de débiteurs des portefeuilles de la clientèle de gros est calculé selon les emprunteurs.
(3) Calculée comme étant la PCD des débiteurs nette d'ARC pondérée des ECD.
(4) Calculée comme étant l'échéance effective en années des débiteurs pondérée des ECD.

BMO Groupe financier

RCC4 – NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Profil de risque	Cote de BMO	Fourchette de PD (%)	Équivalent implicite de Moody's Investors Service	Équivalent implicite de Standard & Poor's	LIGNE N°	T4 2019						
						ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne *(1)*	Nombre de débiteurs *(2)*	PCD moyenne *(3)*	Échéance moyenne (années) *(4)*	APR	Densité des APR
						a	b	c	d	e	f	g
Grandes entreprises												
Catégorie investissement	I-1, I-2, I-3, I-4, I-5	0,00 à <0,15	Aaa à Baa1	AAA à BBB+	1	12 379	0,06 %	2 997	27,05 %	1,11	1 207	9,75 %
Catégorie investissement	I-5, I-6	0,15 à <0,25	Baa1 à Baa2	BBB+ à BBB	2	1 518	0,19 %	479	36,19 %	1,70	476	31,34 %
Catégorie investissement	I-6, I-7	0,25 à <0,50	Baa2 à Baa3	BBB à BBB-	3	2 832	0,32 %	470	37,55 %	2,18	1 377	48,63 %
Catégorie investissement à catégorie spéculative	I-7, S-1	0,50 à <0,75	Baa3 à Ba1	BBB- à BB+	4	2 059	0,61 %	677	33,50 %	1,78	1 168	56,72 %
Catégorie spéculative	S-1, S-2, S-3	0,75 à <2,50	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	5	2 124	1,38 %	556	36,57 %	1,60	1 775	83,57 %
Catégorie spéculative à liste de surveillance	S-3, S-4, P-1, P-2	2,50 à <10,00	Ba3 à Caa1	BB- à B-	6	473	3,10 %	319	37,47 %	1,91	513	108,36 %
Liste de surveillance	P-2, P-3	10,00 à <100,00	Caa1 à Ca	B- à CC	7	67	13,09 %	31	19,19 %	1,33	60	90,27 %
Défaut	Défaut	100,00 (défaut)	C	C à D	8	1	100,00 %	3	45,00 %	1,00	4	596,25 %
Total partiel					9	21 453		5 532			6 580	
Emprunteurs souverains												
Catégorie investissement	I-1, I-2, I-3, I-4, I-5	0,00 à <0,15	Aaa à Baa1	AAA à BBB+	10	9 721	0,03 %	225	10,58 %	2,14	339	3,49 %
Catégorie investissement	I-5, I-6	0,15 à <0,25	Baa1 à Baa2	BBB+ à BBB	11	44	0,19 %	3	39,93 %	0,60	11	23,90 %
Catégorie investissement	I-6, I-7	0,25 à <0,50	Baa2 à Baa3	BBB à BBB-	12	125	0,32 %	6	31,32 %	0,57	35	27,67 %
Catégorie investissement à catégorie spéculative	I-7, S-1	0,50 à <0,75	Baa3 à Ba1	BBB- à BB+	13	-	0,61 %	1	15,00 %	1,00	-	20,48 %
Catégorie spéculative	S-1, S-2, S-3	0,75 à <2,50	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	14	12	0,91 %	3	39,91 %	1,00	8	66,11 %
Catégorie spéculative à liste de surveillance	S-3, S-4, P-1, P-2	2,50 à <10,00	Ba3 à Caa1	BB- à B-	15	-	8,49 %	4	40,00 %	1,00	-	152,59 %
Liste de surveillance	P-2, P-3	10,00 à <100,00	Caa1 à Ca	B- à CC	16	-	-	-	-	-	-	-
Défaut	Défaut	100,00 (défaut)	C	C à D	17	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel					18	9 902		242			393	
Banques												
Catégorie investissement	I-1, I-2, I-3, I-4, I-5	0,00 à <0,15	Aaa à Baa1	AAA à BBB+	19	11 767	0,06 %	273	34,96 %	1,08	1 685	14,32 %
Catégorie investissement	I-5, I-6	0,15 à <0,25	Baa1 à Baa2	BBB+ à BBB	20	2 290	0,19 %	115	29,09 %	2,00	586	25,60 %
Catégorie investissement	I-6, I-7	0,25 à <0,50	Baa2 à Baa3	BBB à BBB-	21	223	0,32 %	46	34,93 %	1,16	79	35,68 %
Catégorie investissement à catégorie spéculative	I-7, S-1	0,50 à <0,75	Baa3 à Ba1	BBB- à BB+	22	454	0,54 %	27	36,25 %	0,12	184	40,48 %
Catégorie spéculative	S-1, S-2, S-3	0,75 à <2,50	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	23	5	0,99 %	11	44,18 %	0,64	4	71,15 %
Catégorie spéculative à liste de surveillance	S-3, S-4, P-1, P-2	2,50 à <10,00	Ba3 à Caa1	BB- à B-	24	8	5,16 %	3	35,00 %	5,00	13	178,93 %
Liste de surveillance	P-2, P-3	10,00 à <100,00	Caa1 à Ca	B- à CC	25	-	-	-	-	-	-	-
Défaut	Défaut	100,00 (défaut)	C	C à D	26	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel					27	14 747		475			2 551	
Total (tous les portefeuilles de la clientèle de gros)					28	46 102		6 249			9 524	

(1) Calculée comme étant la PD des débiteurs pondérée des ECD.
(2) Le nombre de débiteurs des portefeuilles de la clientèle de gros est calculé selon les emprunteurs.
(3) Calculée comme étant la PCD des débiteurs nette d'ARC pondérée des ECD.
(4) Calculée comme étant l'échéance effective en années des débiteurs pondérée des ECD.

BMO Groupe financier

RCC4 – NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PD

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Profil de risque	Cote de BMO	Fourchette de PD (%)	Équivalent implicite de Moody's Investors Service	Équivalent implicite de Standard & Poor's	LIGNE N°	T3 2019						
						ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne *(1)*	Nombre de débiteurs *(2)*	PCD moyenne *(3)*	Échéance moyenne (années) *(4)*	APR	Densité des APR
						a	b	c	d	e	f	g
Grandes entreprises												
Catégorie investissement	I-1, I-2, I-3, I-4, I-5	0,00 à <0,15	Aaa à Baa1	AAA à BBB+	1	12 068	0,05 %	2 914	26,16 %	1,15	1 216	10,07 %
Catégorie investissement	I-5, I-6	0,15 à <0,25	Baa1 à Baa2	BBB+ à BBB	2	1 169	0,19 %	476	36,59 %	1,94	391	33,44 %
Catégorie investissement	I-6, I-7	0,25 à <0,50	Baa2 à Baa3	BBB à BBB-	3	3 820	0,32 %	511	32,18 %	1,50	1 450	37,96 %
Catégorie investissement à catégorie spéculative	I-7, S-1	0,50 à <0,75	Baa3 à Ba1	BBB- à BB+	4	1 852	0,61 %	507	34,23 %	1,68	1 046	56,46 %
Catégorie spéculative	S-1, S-2, S-3	0,75 à <2,50	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	5	1 776	1,32 %	679	33,53 %	1,45	1 322	74,44 %
Catégorie spéculative à liste de surveillance	S-3, S-4, P-1, P-2	2,50 à <10,00	Ba3 à Caa1	BB- à B-	6	609	3,10 %	323	35,64 %	1,78	624	102,58 %
Liste de surveillance	P-2, P-3	10,00 à <100,00	Caa1 à Ca	B- à CC	7	34	13,16 %	28	16,55 %	1,37	26	77,25 %
Défaut	Défaut	100,00 (défaut)	C	C à D	8	13	100,00 %	3	22,00 %	1,00	39	291,54 %
Total partiel					9	21 341		5 441			6 114	
Emprunteurs souverains												
Catégorie investissement	I-1, I-2, I-3, I-4, I-5	0,00 à <0,15	Aaa à Baa1	AAA à BBB+	10	9 052	0,04 %	218	12,66 %	2,22	358	3,95 %
Catégorie investissement	I-5, I-6	0,15 à <0,25	Baa1 à Baa2	BBB+ à BBB	11	22	0,19 %	5	39,21 %	0,95	6	26,50 %
Catégorie investissement	I-6, I-7	0,25 à <0,50	Baa2 à Baa3	BBB à BBB-	12	139	0,32 %	6	32,12 %	0,61	40	28,61 %
Catégorie investissement à catégorie spéculative	I-7, S-1	0,50 à <0,75	Baa3 à Ba1	BBB- à BB+	13	-	0,59 %	2	27,02 %	1,00	-	35,50 %
Catégorie spéculative	S-1, S-2, S-3	0,75 à <2,50	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	14	44	0,98 %	3	39,97 %	1,00	30	68,02 %
Catégorie spéculative à liste de surveillance	S-3, S-4, P-1, P-2	2,50 à <10,00	Ba3 à Caa1	BB- à B-	15	-	5,16 %	1	40,00 %	1,00	-	125,81 %
Liste de surveillance	P-2, P-3	10,00 à <100,00	Caa1 à Ca	B- à CC	16	-	-	-	-	-	-	-
Défaut	Défaut	100,00 (défaut)	C	C à D	17	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel					18	9 257		235			434	
Banques												
Catégorie investissement	I-1, I-2, I-3, I-4, I-5	0,00 à <0,15	Aaa à Baa1	AAA à BBB+	19	14 136	0,06 %	266	34,46 %	1,19	2 132	15,08 %
Catégorie investissement	I-5, I-6	0,15 à <0,25	Baa1 à Baa2	BBB+ à BBB	20	1 514	0,19 %	114	34,21 %	1,16	381	25,16 %
Catégorie investissement	I-6, I-7	0,25 à <0,50	Baa2 à Baa3	BBB à BBB-	21	289	0,32 %	49	35,07 %	0,78	100	34,65 %
Catégorie investissement à catégorie spéculative	I-7, S-1	0,50 à <0,75	Baa3 à Ba1	BBB- à BB+	22	584	0,54 %	24	35,35 %	0,07	213	36,56 %
Catégorie spéculative	S-1, S-2, S-3	0,75 à <2,50	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	23	30	1,67 %	12	52,23 %	0,88	33	110,63 %
Catégorie spéculative à liste de surveillance	S-3, S-4, P-1, P-2	2,50 à <10,00	Ba3 à Caa1	BB- à B-	24	3	5,09 %	3	35,00 %	4,88	6	176,86 %
Liste de surveillance	P-2, P-3	10,00 à <100,00	Caa1 à Ca	B- à CC	25	-	-	-	-	-	-	-
Défaut	Défaut	100,00 (défaut)	C	C à D	26	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel					27	16 556		468			2 865	
Total (tous les portefeuilles de la clientèle de gros)					28	47 154		6 144			9 413	

(1) Calculée comme étant la PD des débiteurs pondérée des ECD.
(2) Le nombre de débiteurs des portefeuilles de la clientèle de gros est calculé selon les emprunteurs.
(3) Calculée comme étant la PCD des débiteurs nette d'ARC pondérée des ECD.
(4) Calculée comme étant l'échéance effective en années des débiteurs pondérée des ECD.

RCC5 – NATURE DES SÛRETÉS POUR L'EXPOSITION AU RCC *(1) (2) (3) (4)*		T3 2020					
		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les OFT	
		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
	LIGNE	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée		
(en millions de dollars)	N°	a	b	c	d	e	f
Encaisse – monnaie locale	1	-	1 687	-	2 300	42 995	45 453
Encaisse – autres monnaies	2	-	4 378	-	4 471	84 390	83 735
Dette souveraine locale	3	58	1 833	344	3 439	46 829	36 178
Autres dettes souveraines	4	1 181	576	461	992	49 200	50 220
Dette publique	5	-	2 119	23	946	12 745	23 918
Obligations de sociétés	6	50	2	80	1	20 402	22 207
Titres de participation	7	62	99	619	3 769	39 705	43 633
Autres sûretés	8	-	-	-	-	774	388
Total	9	1 351	10 694	1 527	15 918	297 040	305 732

RCC5 – NATURE DES SÛRETÉS POUR L'EXPOSITION AU RCC *(1) (2) (3)*		T2 2020					
		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les OFT	
		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
	LIGNE	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée		
(en millions de dollars)	N°	a	b	c	d	e	f
Encaisse – monnaie locale	1	-	2 184	-	4 718	44 985	40 710
Encaisse – autres monnaies	2	-	4 204	-	5 438	85 878	85 324
Dette souveraine locale	3	113	2 783	326	3 226	52 065	44 269
Autres dettes souveraines	4	1 060	478	464	937	55 389	44 327
Dette publique	5	28	2 033	-	278	8 218	28 855
Obligations de sociétés	6	64	10	9	520	19 178	22 897
Titres de participation	7	68	130	925	3 876	39 514	48 455
Autres sûretés	8	-	-	-	-	11	-
Total	9	1 333	11 822	1 724	18 993	305 238	314 837

RCC5 – NATURE DES SÛRETÉS POUR L'EXPOSITION AU RCC *(1) (2) (3)*		T1 2020					
		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les OFT	
		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
	LIGNE	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée		
(en millions de dollars)	N°	a	b	c	d	e	f
Encaisse – monnaie locale	1	2	1 555	-	1 119	21 505	35 876
Encaisse – autres monnaies	2	-	2 960	-	2 573	90 650	78 486
Dette souveraine locale	3	58	1 119	258	2 633	49 227	33 563
Autres dettes souveraines	4	245	689	221	620	54 155	52 474
Dette publique	5	14	1 327	53	310	9 806	24 094
Obligations de sociétés	6	23	1	76	-	16 524	12 940
Titres de participation	7	8	105	666	2 331	36 172	52 398
Autres sûretés	8	-	-	-	-	-	-
Total	9	350	7 756	1 274	9 586	278 039	289 831

RCC5 – NATURE DES SÛRETÉS POUR L'EXPOSITION AU RCC *(1) (3)*		T4 2019					
		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les OFT	
		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
	LIGNE	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée		
(en millions de dollars)	N°	a	b	c	d	e	f
Encaisse – monnaie locale	1	-	1 543	-	1 457	20 905	35 942
Encaisse – autres monnaies	2	-	2 178	-	2 196	75 062	75 636
Dette souveraine locale	3	-	558	-	1 149	45 055	28 690
Autres dettes souveraines	4	-	449	-	590	56 917	50 681
Dette publique	5	-	1 302	-	1 188	6 774	18 999
Obligations de sociétés	6	-	49	-	249	14 480	7 202
Titres de participation	7	-	380	-	2 088	36 680	48 848
Autres sûretés	8	-	-	-	-	-	-
Total	9	-	6 459	-	8 917	255 873	265 998

RCC5 – NATURE DES SÛRETÉS POUR L'EXPOSITION AU RCC *(1) (3)*		T3 2019					
		Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les OFT	
		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue	Juste valeur de la sûreté constituée
	LIGNE	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée		
(en millions de dollars)	N°	a	b	c	d	e	f
Encaisse – monnaie locale	1	-	1 837	-	1 115	20 218	37 525
Encaisse – autres monnaies	2	-	2 171	-	1 906	78 660	75 645
Dette souveraine locale	3	-	181	-	1 299	49 470	31 246
Autres dettes souveraines	4	-	105	-	464	51 812	49 950
Dette publique	5	-	1 018	-	1 135	8 361	17 819
Obligations de sociétés	6	-	-	-	205	13 893	11 663
Titres de participation	7	-	-	-	2 289	31 654	50 136
Autres sûretés	8	-	-	-	-	-	-
Total	9	-	5 312	-	8 413	254 068	273 984

(1) Séparée s'entend d'une sûreté protégée contre la faillite alors que non séparée s'entend d'une sûreté non protégée contre la faillite.
(2) À partir du premier trimestre de 2020, inclut la sûreté de marge initiale réglementaire de l'ACVM inscrite dans les comptes de dépositaire distincts.
(3) Les titres de créance émis par les sociétés multilatérales et supranationales sont inclus dans les autres dettes souveraines, tandis que les titres de créance émis par Fannie Mae et Freddie Mac sont inclus dans la dette publique.
(4) Au troisième trimestre de 2020, certaines obligations hypothécaires canadiennes ont été retraitées et font désormais partie de la dette publique plutôt que de la dette souveraine locale.

RCC6 – EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS DE CRÉDIT *(1)*

(en millions de dollars)	LIGNE N°	T3 2020 Protection achetée a	T3 2020 Protection vendue b	T2 2020 Protection achetée c	T2 2020 Protection vendue d
Montants notionnels					
Swaps sur défaillance sur signature unique	1	1 145	589	1 208	634
Swaps sur défaillance indiciels	2	5 380	807	2 937	718
Swaps sur rendement total	3	2 460	176	2 011	112
Options sur crédit	4	93	-	102	102
Autres dérivés de crédit	5	-	-	-	-
Total des montants notionnels	6	9 078	1 572	6 258	1 566
Justes valeurs					
Juste valeur positive (actif)	7	49	27	140	15
Juste valeur négative (passif)	8	131	9	144	15

RCC6 – EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS DE CRÉDIT *(1)*

(en millions de dollars)	LIGNE N°	T1 2020 Protection achetée a	T1 2020 Protection vendue b	T4 2019 Protection achetée c	T4 2019 Protection vendue d
Montants notionnels					
Swaps sur défaillance sur signature unique	1	1 148	258	973	129
Swaps sur défaillance indiciels	2	5 080	2 564	4 388	1 939
Swaps sur rendement total	3	1 268	28	1 081	-
Options sur crédit	4	-	-	-	-
Autres dérivés de crédit	5	-	-	-	-
Total des montants notionnels	6	7 496	2 850	6 442	2 068
Justes valeurs					
Juste valeur positive (actif)	7	17	65	38	47
Juste valeur négative (passif)	8	126	5	125	4

RCC6 – EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS DE CRÉDIT

(en millions de dollars)	LIGNE N°	T3 2019 Protection achetée a	T3 2019 Protection vendue b
Montants notionnels			
Swaps sur défaillance sur signature unique	1	1 053	5
Swaps sur défaillance indiciels	2	10 192	7 655
Swaps sur rendement total	3	1 212	-
Options sur crédit	4	660	-
Autres dérivés de crédit	5	-	-
Total des montants notionnels	6	13 117	7 660
Justes valeurs			
Juste valeur positive (actif)	7	16	174
Juste valeur négative (passif)	8	255	-

(1) Au quatrième trimestre de 2019, l'exposition de la banque à certains swaps de défaillance indiciels compensés a été présentée sur une base consolidée.

BMO Groupe financier

RCC8 – EXPOSITIONS SUR LES CONTREPARTIES CENTRALES

		T3 2020		T2 2020		T1 2020		T4 2019		T3 2019	
		ECD (après prise en compte des techniques ARC)	APR	ECD (après prise en compte des techniques ARC)	APR	ECD (après prise en compte des techniques ARC)	APR	ECD (après prise en compte des techniques ARC)	APR	ECD (après prise en compte des techniques ARC)	APR
(en millions de dollars)		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
1	**Expositions sur les CC admissibles (total)**		606		668		567		465		517
2	Expositions sur opérations auprès de CC admissibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie); dont	14 026	294	12 284	255	8 004	172	8 545	181	8 424	175
3	(i) Dérivés de gré à gré	2 817	70	3 005	70	3 045	73	3 180	73	2 723	61
4	(ii) Dérivés négociés en bourse	10 558	211	8 666	173	4 095	82	4 531	91	4 635	93
5	(iii) Opérations de financement sur titres	651	13	613	12	864	17	834	17	1 066	21
6	(iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Dépôt de garantie initial séparé	-		-		-		-		-	
8	Dépôt de garantie initial non séparé	3 800		4 780		3 209		2 404		2 650	
9	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	1 000	312	1 129	413	733	395	544	284	670	342
10	Contributions aux fonds de garantie non financées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	**Expositions sur les CC non admissibles (total)**		-		-		-		-		-
12	Expositions sur opérations auprès de CC non admissibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie); dont	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	(i) Dérivés de gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	(ii) Dérivés négociés en bourse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15	(iii) Opérations de financement sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16	(iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
17	Dépôt de garantie initial séparé	-		-		-		-		-	
18	Dépôt de garantie initial non séparé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
19	Contributions aux fonds de garantie préfinancées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20	Contributions aux fonds de garantie non financées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

BMO Groupe financier

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

(en millions de dollars)

	LIGNE N°	T3 2020 Montant nominal de référence	T3 2020 Coût de remplacement	T3 2020 Équivalent-risque de crédit	T3 2020 Actifs pondérés en fonction du risque *(1)*	T2 2020 Montant nominal de référence	T2 2020 Coût de remplacement	T2 2020 Équivalent-risque de crédit	T2 2020 Actifs pondérés en fonction du risque *(1)*
Contrats de taux d'intérêt									
Marchés hors cote									
Swaps *(2)*	1	4 462 948	6 380	12 292	4 152	4 606 997	4 483	9 673	3 334
Contrats à terme de gré à gré	2	448 726	879	2 299	1 083	389 833	444	1 918	525
Options achetées	3	56 180	43	114	136	54 828	234	384	118
Options vendues	4	63 770	80	216	168	62 331	84	222	162
	5	5 031 624	7 382	14 921	5 539	5 113 989	5 245	12 197	4 139
Marchés réglementés									
Contrats à terme standardisés	6	319 350	200	351	7	319 812	19	69	1
Options achetées	7	23 384	794	1 114	22	23 308	42	61	1
Options vendues	8	13 145	5	8	-	14 601	-	1	-
	9	355 879	999	1 473	29	357 721	61	131	2
Total des contrats de taux d'intérêt	10	5 387 503	8 381	16 394	5 568	5 471 710	5 306	12 328	4 141
Contrats de change									
Marchés hors cote									
Swaps	11	632 810	997	5 576	710	624 102	1 103	5 883	787
Contrats de change à terme de gré à gré	12	466 333	1 922	7 886	1 276	523 326	2 972	9 357	1 620
Options achetées	13	48 834	83	241	118	48 295	166	393	143
Options vendues	14	52 692	6	87	27	48 744	7	96	22
	15	1 200 669	3 008	13 790	2 131	1 244 467	4 248	15 729	2 572
Marchés réglementés									
Contrats à terme standardisés	16	1 972	1	5	-	964	13	19	-
Options achetées	17	2 265	10	18	-	2 257	20	30	1
Options vendues	18	2 250	18	27	1	3 115	-	1	-
	19	6 487	29	50	1	6 336	33	50	1
Total des contrats de change	20	1 207 156	3 037	13 840	2 132	1 250 803	4 281	15 779	2 573
Contrats sur produits de base									
Marchés hors cote									
Swaps	21	25 966	316	2 301	1 032	24 164	529	2 169	779
Options achetées	22	6 388	82	530	257	6 688	78	336	139
Options vendues	23	3 975	3	200	66	4 260	140	327	205
	24	36 329	401	3 031	1 355	35 112	747	2 832	1 123
Marchés réglementés									
Contrats à terme standardisés	25	35 895	1 203	2 298	46	33 327	983	1 882	38
Options achetées	26	4 637	250	379	8	3 790	757	1 085	22
Options vendues	27	6 530	273	431	9	6 022	16	60	1
	28	47 062	1 726	3 108	63	43 139	1 756	3 027	61
Total des contrats sur produits de base	29	83 391	2 127	6 139	1 418	78 251	2 503	5 859	1 184
Contrats sur titres de participation									
Marchés hors cote	30	53 882	402	7 163	1 348	54 858	736	7 400	1 397
Marchés réglementés	31	56 035	3 218	5 929	119	44 071	3 216	5 457	109
Total des contrats sur titres de participation	32	109 917	3 620	13 092	1 467	98 929	3 952	12 857	1 506
Contrats sur titres de créance	33	8 014	360	773	50	5 701	230	563	36
Total partiel	34	6 795 981	17 525	50 238	10 635	6 905 394	16 272	47 386	9 440
Total	35	6 795 981	17 525	50 238	10 635	6 905 394	16 272	47 386	9 440

(1) Les actifs pondérés en fonction du risque sont présentés en tenant compte de l'incidence des conventions-cadres de compensation et de l'application d'un facteur scalaire de 1,06 déterminé selon l'approche NI avancée, le cas échéant.
(2) Les contrats de taux d'intérêt incluent les swaps de rendement total sur taux d'intérêt.

BMO Groupe financier

INSTRUMENTS DÉRIVÉS (en millions de dollars)	LIGNE N°	T1 2020 Montant nominal de référence	T1 2020 Coût de remplacement	T1 2020 Équivalent-risque de crédit	T1 2020 Actifs pondérés en fonction du risque *(1)*	T4 2019 Montant nominal de référence	T4 2019 Coût de remplacement	T4 2019 Équivalent-risque de crédit	T4 2019 Actifs pondérés en fonction du risque *(1)*	T3 2019 Montant nominal de référence	T3 2019 Coût de remplacement	T3 2019 Équivalent-risque de crédit	T3 2019 Actifs pondérés en fonction du risque *(1)*
Contrats de taux d'intérêt													
Marchés hors cote													
Swaps *(2)*	1	4 321 207	3 481	8 317	2 424	4 396 272	3 233	8 114	2 300	4 135 002	3 335	8 132	2 001
Contrats à terme de gré à gré	2	422 053	14	1 201	249	491 437	102	1 162	236	314 127	76	1 041	224
Options achetées	3	51 550	524	782	163	42 084	11	62	39	49 072	6	60	39
Options vendues	4	60 035	45	157	111	49 487	38	154	98	40 492	35	148	95
	5	4 854 845	4 064	10 457	2 947	4 979 280	3 384	9 492	2 673	4 538 693	3 452	9 381	2 359
Marchés réglementés													
Contrats à terme standardisés	6	275 276	66	145	3	225 747	90	161	3	251 372	109	193	4
Options achetées	7	6 866	12	18	-	13 737	28	40	1	8 551	-	-	-
Options vendues	8	7 305	9	13	-	16 446	3	6	-	12 540	12	19	-
	9	289 447	87	176	3	255 930	121	207	4	272 463	121	212	4
Total des contrats de taux d'intérêt	10	5 144 292	4 151	10 633	2 950	5 235 210	3 505	9 699	2 677	4 811 156	3 573	9 593	2 363
Contrats de change													
Marchés hors cote													
Swaps	11	594 791	1 031	5 537	929	604 728	1 184	6 248	989	587 889	1 064	5 642	904
Contrats de change à terme de gré à gré	12	450 486	1 605	7 384	1 171	453 711	1 753	7 225	1 260	406 872	1 971	7 415	1 335
Options achetées	13	36 203	50	181	52	37 398	40	167	46	34 162	31	139	42
Options vendues	14	37 942	6	97	27	42 074	10	119	29	32 393	10	98	28
	15	1 119 422	2 692	13 199	2 179	1 137 911	2 987	13 759	2 324	1 061 316	3 076	13 294	2 309
Marchés réglementés													
Contrats à terme standardisés	16	631	1	3	-	882	13	20	-	1 030	1	4	-
Options achetées	17	1 982	34	50	1	3 295	13	24	-	1 783	21	32	1
Options vendues	18	1 585	20	31	1	2 502	-	2	-	1 563	17	26	1
	19	4 198	55	84	2	6 679	26	46	-	4 376	39	62	2
Total des contrats de change	20	1 123 620	2 747	13 283	2 181	1 144 590	3 013	13 805	2 324	1 065 692	3 115	13 356	2 311
Contrats sur produits de base													
Marchés hors cote													
Swaps	21	25 533	139	1 779	510	24 722	213	2 154	629	24 597	460	2 584	763
Options achetées	22	6 818	198	537	273	6 608	98	472	125	6 607	40	444	109
Options vendues	23	4 382	12	187	49	4 371	116	370	204	4 562	8	210	52
	24	36 733	349	2 503	832	35 701	427	2 996	958	35 766	508	3 238	924
Marchés réglementés													
Contrats à terme standardisés	25	31 986	122	695	14	32 422	393	1 079	22	32 026	762	1 620	32
Options achetées	26	3 510	232	359	7	3 615	378	567	11	3 186	124	207	4
Options vendues	27	5 578	307	481	10	5 230	1	52	1	4 897	190	318	6
	28	41 074	661	1 535	31	41 267	772	1 698	34	40 109	1 076	2 145	42
Total des contrats sur produits de base	29	77 807	1 010	4 038	863	76 968	1 199	4 694	992	75 875	1 584	5 383	966
Contrats sur titres de participation													
Marchés hors cote	30	58 106	379	8 129	2 205	51 226	197	4 572	1 246	53 695	258	4 338	1 304
Marchés réglementés	31	51 164	552	2 300	46	39 952	1 083	2 580	52	30 663	907	2 216	44
Total des contrats sur titres de participation	32	109 270	931	10 429	2 251	91 178	1 280	7 152	1 298	84 358	1 165	6 554	1 348
Contrats sur titres de créance	33	9 050	355	672	38	7 429	277	496	34	8 918	193	382	32
Total partiel	34	6 464 039	9 194	39 055	8 283	6 555 375	9 274	35 846	7 325	6 045 999	9 630	35 268	7 020
Total	35	6 464 039	9 194	39 055	8 283	6 555 375	9 274	35 846	7 325	6 045 999	9 630	35 268	7 020

(1) Les actifs pondérés en fonction du risque sont présentés en tenant compte de l'incidence des conventions-cadres de compensation et de l'application d'un facteur scalaire de 1,06 déterminé selon l'approche NI avancée, le cas échéant.
(2) Les contrats de taux d'intérêt incluent les swaps de rendement total sur taux d'intérêt.

BMO Groupe financier

TITR1 – EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE *(1)*

		T3 2020								
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur		
		Classiques	Synthétiques	Total partiel	Classiques	Synthétiques	Total partiel	Classiques	Synthétiques	Total partiel
(en millions de dollars)		a	b	c	d	e	f	g	h	i
1	**De détail (total), dont :**	2 426	-	2 426	12 158	-	12 158	22	-	22
2	Prêts hypothécaires à l'habitation *(2)*	543	-	543	2 052	-	2 052	22	-	22
3	Cartes de crédit	1 654	-	1 654	964	-	964	-	-	-
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	229	-	229	9 142	-	9 142	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	**De gros (total), dont :**	73	14 894	14 967	5 223	-	5 223	7	-	7
7	Prêts aux entreprises	73	14 894	14 967	318	-	318	-	-	-
8	Prêts hypothécaires aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	4 416	-	4 416	-	-	-
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	489	-	489	7	-	7
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

TITR1 – EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE *(1)*

		T2 2020								
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur		
		Classiques	Synthétiques	Total partiel	Classiques	Synthétiques	Total partiel	Classiques	Synthétiques	Total partiel
(en millions de dollars)		a	b	c	d	e	f	g	h	i
1	**De détail (total), dont :**	2 587	-	2 587	12 295	-	12 295	27	-	27
2	Prêts hypothécaires à l'habitation *(2)*	660	-	660	2 619	-	2 619	27	-	27
3	Cartes de crédit	1 654	-	1 654	986	-	986	-	-	-
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	273	-	273	8 690	-	8 690	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	**De gros (total), dont :**	76	12 730	12 806	5 819	-	5 819	12	-	12
7	Prêts aux entreprises	76	12 730	12 806	331	-	331	-	-	-
8	Prêts hypothécaires aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	4 990	-	4 990	5	-	5
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	498	-	498	7	-	7
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les montants indiqués représentent la valeur comptable des expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire, y compris les expositions de titrisation qui ne satisfont pas les critères de reconnaissance du transfert de risque. Au 31 juillet 2020, les expositions de titrisation qui ne satisfaisaient pas les critères de reconnaissance du transfert de risque se chiffraient à 127 M$ (contre 161 M$ au 30 avril 2020, 203 M$ au 31 janvier 2020, 919 M$ au 31 octo 2019 et 312 M$ au 31 juillet 2019). Le tableau exclut une valeur de 8 359 M$ en actifs liés à la titrisation au 31 juillet 2020 (contre 9 496 M$ au 30 avril 2020, 9 257 M$ au 31 janvier 2020, 9 177 M$ au 31 octobre 2019 et 8 190 M 31 juillet 2019) non soumis aux exigences de fonds propres, mais consolidés au bilan à des fins comptables.

(2) Exclut les titres adossés à des créances hypothécaires dont le risque de crédit ne comporte pas de tranches (p. ex., les titres hypothécaires LNH) qui ne constituent pas des titrisations au sens de la ligne directrice sur les NFP, chapitre 7, Produits de crédit structurés du BSIF.

TITR1 – EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE *(1)*

		T1 2020								
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur		
		Classiques	Synthétiques	Total partiel	Classiques	Synthétiques	Total partiel	Classiques	Synthétiques	Total partiel
	(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i
1	**De détail (total), dont :**	2 689	-	2 689	11 373	-	11 373	32	-	32
2	Prêts hypothécaires à l'habitation *(2)*	726	-	726	2 711	-	2 711	32	-	32
3	Cartes de crédit	1 654	-	1 654	958	-	958	-	-	-
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	309	-	309	7 704	-	7 704	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	**De gros (total), dont :**	72	9 619	9 691	5 797	-	5 797	19	-	19
7	Prêts aux entreprises	72	9 619	9 691	182	-	182	-	-	-
8	Prêts hypothécaires aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Crédits-baux et créances	-	-	-	5 128	-	5 128	12	-	12
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	487	-	487	7	-	7
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

TITR1 – EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE *(1)*

		T4 2019								
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur		
		Classiques	Synthétiques	Total partiel	Classiques	Synthétiques	Total partiel	Classiques	Synthétiques	Total partiel
	(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i
1	**De détail (total), dont :**	3 446	-	3 446	10 995	-	10 995	55	-	55
2	Prêts hypothécaires à l'habitation *(2)*	779	-	779	2 716	-	2 716	55	-	55
3	Cartes de crédit	1 654	-	1 654	956	-	956	-	-	-
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	1 013	-	1 013	7 323	-	7 323	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	**De gros (total), dont :**	72	8 704	8 776	5 954	-	5 954	8	-	8
7	Prêts aux entreprises	72	8 704	8 776	202	-	202	-	-	-
8	Prêts hypothécaires aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Crédits-baux et créances	-	-	-	5 267	-	5 267	-	-	-
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	485	-	485	8	-	8
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

TITR1 – EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE *(1)*

		T3 2019								
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur		
		Classiques	Synthétiques	Total partiel	Classiques	Synthétiques	Total partiel	Classiques	Synthétiques	Total partiel
	(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i
1	**De détail (total), dont :**	3 488	-	3 488	10 406	-	10 406	8	-	8
2	Prêts hypothécaires à l'habitation *(2)*	883	-	883	2 722	-	2 722	8	-	8
3	Cartes de crédit	2 204	-	2 204	957	-	957	-	-	-
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	401	-	401	6 727	-	6 727	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	**De gros (total), dont :**	72	8 620	8 692	6 111	-	6 111	40	-	40
7	Prêts aux entreprises	72	8 620	8 692	208	-	208	-	-	-
8	Prêts hypothécaires aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Crédits-baux et créances	-	-	-	5 416	-	5 416	32	-	32
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	487	-	487	8	-	8
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les montants indiqués représentent la valeur comptable des expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire, y compris les expositions de titrisation qui ne satisfont pas les critères de reconnaissance du transfert de risque. Au 31 juillet 2020, les expositions de titrisation qui ne satisfaisaient pas les critères de reconnaissance du transfert de risque se chiffraient à 127 M$ (contre 161 M$ au 30 avril 2020, 203 M$ au 31 janvier 2020, 919 M$ au 31 octobre 2019 et 312 M$ au 31 juillet 2019). Le tableau exclut une valeur de 8 359 M$ en actifs liés à la titrisation au 31 juillet 2020 (contre 9 496 M$ au 30 avril 2020, 9 257 M$ au 31 janvier 2020, 9 177 M$ au 31 octobre 2019 et 8 190 M$ au 31 juillet 2019) non soumis aux exigences de fonds propres, mais consolidés au bilan à des fins comptables.

(2) Exclut les titres adossés à des créances hypothécaires dont le risque de crédit ne comporte pas de tranches (p. ex., les titres hypothécaires LNH) qui ne constituent pas des titrisations au sens de la ligne directrice sur les NFP, chapitre 7, Produits de crédit structurés du BSIF.

TITR2 – EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEUILLE DE NÉGOCIATION *(1)*

BMO Groupe financier

(en millions de dollars)		T3 2020								
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur		
		Classiques	Synthétiques	Total partiel	Classiques	Synthétiques	Total partiel	Classiques	Synthétiques	Total partiel
		a	b	c	d	e	f	g	h	i
1	**De détail (total), dont :**	-	-	-	-	-	-	263	-	263
2	Prêts hypothécaires à l'habitation	-	-	-	-	-	-	69	-	69
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	2	-	2
4	Crédit ou crédit-bail automobile	-	-	-	-	-	-	121	-	121
5	Prêts étudiants	-	-	-	-	-	-	22	-	22
6	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	49	-	49
7	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	**De gros (total), dont :**	-	-	-	-	-	-	70	-	70
9	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Prêts hypothécaires aux entreprises	-	-	-	-	-	-	63	-	63
11	Crédits-bails et créances	-	-	-	-	-	-	5	-	5
12	Prêts sur stocks – véhicules	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Primes d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	2	-	2
15	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

TITR2 – EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEUILLE DE NÉGOCIATION *(1)*

(en millions de dollars)		T2 2020								
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur		
		Classiques	Synthétiques	Total partiel	Classiques	Synthétiques	Total partiel	Classiques	Synthétiques	Total partiel
		a	b	c	d	e	f	g	h	i
1	**De détail (total), dont :**	-	-	-	-	-	-	419	-	419
2	Prêts hypothécaires à l'habitation	-	-	-	-	-	-	154	-	154
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	4	-	4
4	Crédit ou crédit-bail automobile	-	-	-	-	-	-	147	-	147
5	Prêts étudiants	-	-	-	-	-	-	74	-	74
6	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	40	-	40
7	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	**De gros (total), dont :**	-	-	-	-	-	-	143	-	143
9	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Prêts hypothécaires aux entreprises	-	-	-	-	-	-	64	-	64
11	Crédits-bails et créances	-	-	-	-	-	-	57	-	57
12	Prêts sur stocks – véhicules	-	-	-	-	-	-	4	-	4
13	Primes d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	18	-	18
15	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les montants indiqués représentent les positions nettes dans le portefeuille de négociation.

TITR2 – EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEUILLE DE NÉGOCIATION *(1)*

		T1 2020								
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur		
		Classiques	Synthétiques	Total partiel	Classiques	Synthétiques	Total partiel	Classiques	Synthétiques	Total partiel
	(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i
1	**De détail (total), dont :**	-	-	-	-	-	-	262	-	262
2	Prêts hypothécaires à l'habitation	-	-	-	-	-	-	88	-	88
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	8	-	8
4	Crédit ou crédit-bail automobile	-	-	-	-	-	-	91	-	91
5	Prêts étudiants	-	-	-	-	-	-	73	-	73
6	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	2	-	2
7	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	**De gros (total), dont :**	-	-	-	-	-	-	204	-	204
9	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Prêts hypothécaires aux entreprises	-	-	-	-	-	-	133	-	133
11	Crédits-bails et créances	-	-	-	-	-	-	32	-	32
12	Prêts sur stocks – véhicules	-	-	-	-	-	-	(2)	-	(2)
13	Primes d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	41	-	41
15	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

TITR2 – EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEUILLE DE NÉGOCIATION *(1)*

		T4 2019								
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur		
		Classiques	Synthétiques	Total partiel	Classiques	Synthétiques	Total partiel	Classiques	Synthétiques	Total partiel
	(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i
1	**De détail (total), dont :**	-	-	-	-	-	-	593	-	593
2	Prêts hypothécaires à l'habitation	-	-	-	-	-	-	262	-	262
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	75	-	75
4	Crédit ou crédit-bail automobile	-	-	-	-	-	-	188	-	188
5	Prêts étudiants	-	-	-	-	-	-	47	-	47
6	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	21	-	21
7	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	**De gros (total), dont :**	-	-	-	-	-	-	268	-	268
9	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	8	-	8
10	Prêts hypothécaires aux entreprises	-	-	-	-	-	-	98	-	98
11	Crédits-bails et créances	-	-	-	-	-	-	111	-	111
12	Prêts sur stocks – véhicules	-	-	-	-	-	-	26	-	26
13	Primes d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	25	-	25
15	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

TITR2 – EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEUILLE DE NÉGOCIATION *(1)*

		T3 2019								
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur		
		Classiques	Synthétiques	Total partiel	Classiques	Synthétiques	Total partiel	Classiques	Synthétiques	Total partiel
	(en millions de dollars)	a	b	c	d	e	f	g	h	i
1	**De détail (total), dont :**	-	-	-	-	-	-	454	-	454
2	Prêts hypothécaires à l'habitation	-	-	-	-	-	-	158	-	158
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	95	-	95
4	Crédit ou crédit-bail automobile	-	-	-	-	-	-	164	-	164
5	Prêts étudiants	-	-	-	-	-	-	27	-	27
6	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	10	-	10
7	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	**De gros (total), dont :**	-	-	-	-	-	-	177	-	177
9	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	11	-	11
10	Prêts hypothécaires aux entreprises	-	-	-	-	-	-	85	-	85
11	Crédits-bails et créances	-	-	-	-	-	-	58	-	58
12	Prêts sur stocks – véhicules	-	-	-	-	-	-	19	-	19
13	Primes d'assurance	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	4	-	4
15	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les montants indiqués représentent les positions nettes dans le portefeuille de négociation.

BMO Groupe financier

TITR3 – EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ASSOCIÉES – BANQUE AGISSANT COMME ÉMETTEUR OU MANDATAIRE *(1)*

		T3 2020																
		Valeurs des expositions par fourchette de pondération des risques (PR) *(2)*					Valeurs des expositions par approche réglementaire *(2)*				APR par approche réglementaire *(3)*				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤20 %	>20 % à 50 %	>50 % à 100 %	>100 % à <1 250 %	1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, y compris approche EI	SEC-SA	1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, y compris approche EI	SEC-SA	1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, y compris approche EI	SEC-SA	1 250 %
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
1	**Total des expositions**	31 357	1 828	15	102	75	25 311	2 130	5 936	-	4 961	295	1 313	-	392	23	88	-
2	Titrisation classique	19 440	136	15	102	59	11 686	2 130	5 936	-	2 075	295	1 313	-	161	23	88	-
3	Dont titrisation	19 440	136	15	102	59	11 686	2 130	5 936	-	2 075	295	1 313	-	161	23	88	-
4	Dont de détail sous-jacent	14 343	-	11	43	59	7 188	2 130	5 138	-	1 109	295	1 194	-	88	23	79	-
5	Dont de gros	5 097	136	4	59	-	4 498	-	798	-	966	-	119	-	73	-	9	-
6	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Dont de rang prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont de rang non prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Titrisation synthétique	11 917	1 692	-	-	16	13 625	-	-	-	2 886	-	-	-	231	-	-	-
10	Dont titrisation	11 917	1 692	-	-	16	13 625	-	-	-	2 886	-	-	-	231	-	-	-
11	Dont de détail sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	Dont de gros	11 917	1 692	-	-	16	13 625	-	-	-	2 886	-	-	-	231	-	-	-
13	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Dont de rang prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15	Dont de rang non prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

TITR3 – EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ASSOCIÉES – BANQUE AGISSANT COMME ÉMETTEUR OU MANDATAIRE *(1)*

		T2 2020																
		Valeurs des expositions par fourchette de pondération des risques (PR) *(2)*					Valeurs des expositions par approche réglementaire *(2)*				APR par approche réglementaire *(3)*				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤20 %	>20 % à 50 %	>50 % à 100 %	>100 % à <1 250 %	1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, y compris approche EI	SEC-SA	1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, y compris approche EI	SEC-SA	1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, y compris approche EI	SEC-SA	1 250 %
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
1	**Total des expositions**	28 314	3 720	29	70	80	24 548	2 123	5 542	-	4 080	294	1 681	-	321	23	117	-
2	Titrisation classique	20 290	163	29	70	64	12 951	2 123	5 542	-	1 560	294	1 681	-	119	23	117	-
3	Dont titrisation	20 290	163	29	70	64	12 951	2 123	5 542	-	1 560	294	1 681	-	119	23	117	-
4	Dont de détail sous-jacent	14 601	1	-	54	64	7 878	2 123	4 719	-	866	294	1 560	-	68	23	107	-
5	Dont de gros	5 689	162	29	16	-	5 073	-	823	-	694	-	121	-	51	-	10	-
6	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Dont de rang prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont de rang non prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Titrisation synthétique	8 024	3 557	-	-	16	11 597	-	-	-	2 520	-	-	-	202	-	-	-
10	Dont titrisation	8 024	3 557	-	-	16	11 597	-	-	-	2 520	-	-	-	202	-	-	-
11	Dont de détail sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	Dont de gros	8 024	3 557	-	-	16	11 597	-	-	-	2 520	-	-	-	202	-	-	-
13	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Dont de rang prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15	Dont de rang non prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) N'inclut que les expositions de titrisation dont les critères de reconnaissance du transfert de risque ont été satisfaits aux termes de la ligne directrice sur les NFP, chapitre 7, Produits de crédit structurés du BSIF.
(2) Les montants d'exposition sont nets des sûretés détenues.
(3) APR avant l'application du plafond KNI.

BMO Groupe financier

TITR3 – EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ASSOCIÉES – BANQUE AGISSANT COMME ÉMETTEUR OU MANDATAIRE *(1)*

		T1 2020																
		Valeurs des expositions par fourchette de pondération des risques (PR) *(2)*					Valeurs des expositions par approche réglementaire *(2)*				APR par approche réglementaire *(3)*				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤20 %	>20 % à 50 %	>50 % à 100 %	>100 % à <1 250 %	1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, y compris approche EI	SEC-SA	1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, y compris approche EI	SEC-SA	1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, y compris approche EI	SEC-SA	1 250 %
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
1	**Total des expositions**	28 317	4	1	68	55	21 620	2 123	4 702	-	2 867	294	1 401	-	225	23	95	-
2	Titrisation classique	19 603	4	1	68	52	12 903	2 123	4 702	-	1 514	294	1 401	-	116	23	95	-
3	Dont titrisation	19 603	4	1	68	52	12 903	2 123	4 702	-	1 514	294	1 401	-	116	23	95	-
4	Dont de détail sous-jacent	13 753	-	1	54	52	7 753	2 123	3 984	-	861	294	1 318	-	67	23	89	-
5	Dont de gros	5 850	4	-	14	-	5 150	-	718	-	653	-	83	-	49	-	6	-
6	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Dont de rang prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont de rang non prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Titrisation synthétique	8 714	-	-	-	3	8 717	-	-	-	1 353	-	-	-	109	-	-	-
10	Dont titrisation	8 714	-	-	-	3	8 717	-	-	-	1 353	-	-	-	109	-	-	-
11	Dont de détail sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	Dont de gros	8 714	-	-	-	3	8 717	-	-	-	1 353	-	-	-	109	-	-	-
13	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Dont de rang prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15	Dont de rang non prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

TITR3 – EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ASSOCIÉES – BANQUE AGISSANT COMME ÉMETTEUR OU MANDATAIRE *(1)*

		T4 2019																
		Valeurs des expositions par fourchette de pondération des risques (PR) *(2)*					Valeurs des expositions par approche réglementaire *(2)*				APR par approche réglementaire *(3)*				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤20 %	>20 % à 50 %	>50 % à 100 %	>100 % à <1 250 %	1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, y compris approche EI	SEC-SA	1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, y compris approche EI	SEC-SA	1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, y compris approche EI	SEC-SA	1 250 %
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
1	**Total des expositions**	27 087	206	11	32	48	22 051	1 656	3 676	-	2 965	166	945	-	232	13	76	-
2	Titrisation classique	19 259	206	11	32	41	14 216	1 656	3 676	-	1 696	166	945	-	131	13	76	-
3	Dont titrisation	19 259	206	11	32	41	14 216	1 656	3 676	-	1 696	166	945	-	131	13	76	-
4	Dont de détail sous-jacent	13 453	-	11	17	41	8 927	1 656	2 938	-	975	166	860	-	76	13	69	-
5	Dont de gros	5 806	206	-	15	-	5 289	-	738	-	721	-	85	-	55	-	7	-
6	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Dont de rang prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont de rang non prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Titrisation synthétique	7 828	-	-	-	7	7 835	-	-	-	1 269	-	-	-	101	-	-	-
10	Dont titrisation	7 828	-	-	-	7	7 835	-	-	-	1 269	-	-	-	101	-	-	-
11	Dont de détail sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	Dont de gros	7 828	-	-	-	7	7 835	-	-	-	1 269	-	-	-	101	-	-	-
13	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Dont de rang prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15	Dont de rang non prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

TITR3 – EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ASSOCIÉES – BANQUE AGISSANT COMME ÉMETTEUR OU MANDATAIRE *(1)*

		T3 2019																
		Valeurs des expositions par fourchette de pondération des risques (PR) *(2)*					Valeurs des expositions par approche réglementaire *(2)*				APR par approche réglementaire *(3)*				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤20 %	>20 % à 50 %	>50 % à 100 %	>100 % à <1 250 %	1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, y compris approche EI	SEC-SA	1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, y compris approche EI	SEC-SA	1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, y compris approche EI	SEC-SA	1 250 %
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
1	**Total des expositions**	25 395	2 032	1	32	53	24 413	2 206	893	-	3 619	221	663	-	283	18	53	-
2	Titrisation classique	17 653	2 032	1	32	46	16 664	2 206	893	-	2 366	221	663	-	183	18	53	-
3	Dont titrisation	17 653	2 032	1	32	46	16 664	2 206	893	-	2 366	221	663	-	183	18	53	-
4	Dont de détail sous-jacent	11 691	1 826	1	17	46	11 329	2 206	45	-	1 613	221	560	-	127	18	45	-
5	Dont de gros	5 962	206	-	15	-	5 335	-	848	-	753	-	103	-	56	-	8	-
6	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Dont de rang prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont de rang non prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Titrisation synthétique	7 742	-	-	-	7	7 749	-	-	-	1 253	-	-	-	100	-	-	-
10	Dont titrisation	7 742	-	-	-	7	7 749	-	-	-	1 253	-	-	-	100	-	-	-
11	Dont de détail sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	Dont de gros	7 742	-	-	-	7	7 749	-	-	-	1 253	-	-	-	100	-	-	-
13	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Dont de rang prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15	Dont de rang non prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) N'inclut que les expositions de titrisation dont les critères de reconnaissance du transfert de risque ont été satisfaits aux termes de la ligne directrice sur les NFP, chapitre 7, Produits de crédit structurés du BSIF.
(2) Les montants d'exposition sont nets des sûretés détenues.
(3) APR avant l'application du plafond KNI.

BMO Groupe financier

TITR4 – EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ASSOCIÉES (BANQUE AGISSANT COMME INVESTISSEUR) *(1)*

		T3 2020																
		Valeurs des expositions par fourchette de pondération des risques (PR) *(2)*					Valeurs des expositions par approche réglementaire *(2)*				APR par approche réglementaire *(3)*				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤20 %	>20 % à 50 %	>50 % à 100 %	>100 % à <1 250 %	1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, y compris approche EI	SEC-SA	1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, y compris approche EI	SEC-SA	1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, y compris approche EI	SEC-SA	1 250 %
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
1	**Total des expositions**	22	-	7	-	-	-	29	-	-	-	9	-	-	-	1	-	-
2	Titrisation classique	22	-	7	-	-	-	29	-	-	-	9	-	-	-	1	-	-
3	Dont titrisation	22	-	7	-	-	-	29	-	-	-	9	-	-	-	1	-	-
4	Dont de détail sous-jacent	22	-	-	-	-	-	22	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-
5	Dont de gros	-	-	7	-	-	-	7	-	-	-	5	-	-	-	1	-	-
6	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Dont de rang prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont de rang non prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Titrisation synthétique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Dont titrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Dont de détail sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	Dont de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Dont de rang prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15	Dont de rang non prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

TITR4 – EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ASSOCIÉES (BANQUE AGISSANT COMME INVESTISSEUR) *(1)*

		T2 2020																
		Valeurs des expositions par fourchette de pondération des risques (PR) *(2)*					Valeurs des expositions par approche réglementaire *(2)*				APR par approche réglementaire *(3)*				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤20 %	>20 % à 50 %	>50 % à 100 %	>100 % à <1 250 %	1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, y compris approche EI	SEC-SA	1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, y compris approche EI	SEC-SA	1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, y compris approche EI	SEC-SA	1 250 %
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
1	**Total des expositions**	32	-	7	-	-	-	39	-	-	-	10	-	-	-	1	-	-
2	Titrisation classique	32	-	7	-	-	-	39	-	-	-	10	-	-	-	1	-	-
3	Dont titrisation	32	-	7	-	-	-	39	-	-	-	10	-	-	-	1	-	-
4	Dont de détail sous-jacent	27	-	-	-	-	-	27	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-
5	Dont de gros	5	-	7	-	-	-	12	-	-	-	6	-	-	-	1	-	-
6	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Dont de rang prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont de rang non prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Titrisation synthétique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Dont titrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Dont de détail sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	Dont de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Dont de rang prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15	Dont de rang non prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) N'inclut que les expositions de titrisation dont les critères de reconnaissance du transfert de risque ont été satisfaits aux termes de la ligne directrice sur les NFP, chapitre 7, Produits de crédit structurés du BSIF.
(2) Les montants d'exposition sont nets des sûretés détenues.
(3) APR avant l'application du plafond KNI.

BMO Groupe financier

TITR4 – EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ASSOCIÉES (BANQUE AGISSANT COMME INVESTISSEUR) *(1)*

		T1 2020																
		Valeurs des expositions par fourchette de pondération des risques (PR) *(2)*					Valeurs des expositions par approche réglementaire *(2)*				APR par approche réglementaire *(3)*				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤20 %	>20 % à 50 %	>50 % à 100 %	>100 % à <1 250 %	1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, y compris approche EI	SEC-SA	1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, y compris approche EI	SEC-SA	1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, y compris approche EI	SEC-SA	1 250 %
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
1	**Total des expositions**	44	-	7	-	-	-	51	-	-	-	12	-	-	-	1	-	-
2	Titrisation classique	44	-	7	-	-	-	51	-	-	-	12	-	-	-	1	-	-
3	Dont titrisation	44	-	7	-	-	-	51	-	-	-	12	-	-	-	1	-	-
4	Dont de détail sous-jacent	32	-	-	-	-	-	32	-	-	-	5	-	-	-	-	-	-
5	Dont de gros	12	-	7	-	-	-	19	-	-	-	7	-	-	-	1	-	-
6	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Dont de rang prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont de rang non prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Titrisation synthétique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Dont titrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Dont de détail sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	Dont de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Dont de rang prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15	Dont de rang non prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

TITR4 – EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ASSOCIÉES (BANQUE AGISSANT COMME INVESTISSEUR) *(1)*

		T4 2019																
		Valeurs des expositions par fourchette de pondération des risques (PR) *(2)*					Valeurs des expositions par approche réglementaire *(2)*				APR par approche réglementaire *(3)*				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤20 %	>20 % à 50 %	>50 % à 100 %	>100 % à <1 250 %	1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, y compris approche EI	SEC-SA	1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, y compris approche EI	SEC-SA	1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, y compris approche EI	SEC-SA	1 250 %
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
1	**Total des expositions**	55	-	8	-	-	-	63	-	-	-	14	-	-	-	1	-	-
2	Titrisation classique	55	-	8	-	-	-	63	-	-	-	14	-	-	-	1	-	-
3	Dont titrisation	55	-	8	-	-	-	63	-	-	-	14	-	-	-	1	-	-
4	Dont de détail sous-jacent	55	-	-	-	-	-	55	-	-	-	9	-	-	-	1	-	-
5	Dont de gros	-	-	8	-	-	-	8	-	-	-	5	-	-	-	-	-	-
6	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Dont de rang prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont de rang non prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Titrisation synthétique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Dont titrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Dont de détail sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	Dont de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Dont de rang prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15	Dont de rang non prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

TITR4 – EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ASSOCIÉES (BANQUE AGISSANT COMME INVESTISSEUR) *(1)*

		T3 2019																
		Valeurs des expositions par fourchette de pondération des risques (PR) *(2)*					Valeurs des expositions par approche réglementaire *(2)*				APR par approche réglementaire *(3)*				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤20 %	>20 % à 50 %	>50 % à 100 %	>100 % à <1 250 %	1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, y compris approche EI	SEC-SA	1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, y compris approche EI	SEC-SA	1 250 %	SEC-IRBA	SEC-ERBA, y compris approche EI	SEC-SA	1 250 %
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
1	**Total des expositions**	40	-	8	-	-	8	40	-	-	1	11	-	-	-	1	-	-
2	Titrisation classique	40	-	8	-	-	8	40	-	-	1	11	-	-	-	1	-	-
3	Dont titrisation	40	-	8	-	-	8	40	-	-	1	11	-	-	-	1	-	-
4	Dont de détail sous-jacent	8	-	-	-	-	8	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
5	Dont de gros	32	-	8	-	-	-	40	-	-	-	11	-	-	-	1	-	-
6	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Dont de rang prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont de rang non prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Titrisation synthétique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Dont titrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Dont de détail sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	Dont de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Dont de rang prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15	Dont de rang non prioritaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) N'inclut que les expositions de titrisation dont les critères de reconnaissance du transfert de risque ont été satisfaits aux termes de la ligne directrice sur les NFP, chapitre 7, Produits de crédit structurés du BSIF.
(2) Les montants d'exposition sont nets des sûretés détenues.
(3) APR avant l'application du plafond KNI.

VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DU RISQUE DE MARCHÉ SELON LES PRINCIPAUX FACTEURS

BMO Groupe financier

(en millions de dollars)	LIGNE N°	T3 2020	T2 2020	T1 2020	T4 2019	T3 2019
Actifs pondérés en fonction du risque de marché, au début du trimestre	1	10 525	9 590	11 183	10 713	12 332
Variation des niveaux de risque *(1)*	2	(737)	5 525	(1 571)	(257)	(242)
Mises à jour des modèles *(2)*	3	-	-	318	-	-
Méthodologie et politique *(3)*	4	(179)	(4 590)	(340)	727	(1 377)
Acquisitions et dispositions	5	-	-	-	-	-
Fluctuations de change et autres	6	-	-	-	-	-
Actifs pondérés en fonction du risque de marché, à la fin du trimestre	7	9 609	10 525	9 590	11 183	10 713

(1) La variation des niveaux de risque comprend l'évolution des positions et les fluctuations des marchés.
(2) Les mises à jour du modèle comprennent les mises à jour apportées aux modèles de risque pour refléter les données récentes et les changements de périmètre du modèle.
(3) Les méthodes et politiques comprennent les changements apportés aux méthodes de calcul à la suite des modifications des politiques réglementaires, comme l'adoption de nouveaux règlements ou de règlements révisés.

BMO Groupe financier

PARAMÈTRES DE PERTES ESTIMÉES ET RÉELLES SELON L'APPROCHE NI AVANCÉE

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Profil de risque	LIGNE N°	T3 2020						T2 2020					
		PD *(1) (2) (3)*		PCD *(1) (4) (5)*		ECD *(6) (7)*		PD *(1) (2) (3)*		PCD *(1) (4) (5)*		ECD *(6) (7)*	
		Moyenne estimée	Réelle	Moyenne estimée	Réelle	Estimée	Réelle	Moyenne estimée	Réelle	Moyenne estimée	Réelle	Estimée	Réelle
Clientèle de gros													
Prêts aux grandes entreprises, y compris le financement spécial	1	0,92 %	0,85 %	34,21 %	16,17 %	1 674	1 476	0,93 %	0,65 %	34,12 %	14,95 %	1 172	970
Petites et moyennes entreprises (PME)	2	1,05 %	0,41 %	38,77 %	16,52 %	196	140	1,06 %	0,40 %	39,19 %	16,76 %	166	137
Emprunteurs souverains	3	0,10 %	0,00 %	12,23 %	0,00 %	-	-	0,09 %	0,00 %	15,75 %	0,00 %	-	-
Banques	4	0,42 %	0,00 %	15,79 %	0,00 %	-	-	0,46 %	0,00 %	15,45 %	0,00 %	-	-
Clientèle de détail													
Prêts hypothécaires à l'habitation, sauf les marges de crédit sur valeur domiciliaire (MCVD) – non assurés seulement *(8) (9)*	5	0,92 %	0,50 %	22,95 %	7,52 %	287	287	1,01 %	0,58 %	19,38 %	7,49 %	262	262
MCVD *(9)*	6	0,44 %	0,27 %	38,25 %	9,79 %	121	107	0,48 %	0,39 %	31,17 %	11,43 %	149	137
Crédit renouvelable admissible (CRA)	7	1,26 %	1,13 %	84,76 %	78,92 %	528	497	1,30 %	1,20 %	84,98 %	80,22 %	547	520
Autres prêts à la clientèle de détail (sauf les prêts aux PME)	8	5,38 %	4,58 %	84,54 %	77,04 %	346	345	5,38 %	4,68 %	84,53 %	77,17 %	338	338
Prêts aux PME	9	1,40 %	1,29 %	83,73 %	76,62 %	44	40	1,31 %	1,04 %	96,31 %	79,67 %	48	32

PARAMÈTRES DE PERTES ESTIMÉES ET RÉELLES SELON L'APPROCHE NI AVANCÉE

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Profil de risque	LIGNE N°	T1 2020						T4 2019					
		PD *(1) (2) (3)*		PCD *(1) (4) (5)*		ECD *(6) (7)*		PD *(1) (2) (3)*		PCD *(1) (4) (5)*		ECD *(6) (7)*	
		Moyenne estimée	Réelle	Moyenne estimée	Réelle	Estimée	Réelle	Moyenne estimée	Réelle	Moyenne estimée	Réelle	Estimée	Réelle
Clientèle de gros													
Prêts aux grandes entreprises, y compris le financement spécial	1	0,92 %	0,66 %	34,45 %	13,27 %	805	672	0,94 %	0,54 %	33,83 %	26,88 %	430	254
Petites et moyennes entreprises (PME)	2	1,08 %	0,49 %	39,10 %	17,50 %	70	69	1,13 %	0,48 %	38,74 %	21,87 %	109	64
Emprunteurs souverains	3	0,09 %	0,00 %	15,70 %	0,00 %	-	-	0,11 %	0,00 %	15,98 %	0,00 %	-	-
Banques	4	0,49 %	0,00 %	13,30 %	0,00 %	-	-	0,51 %	0,00 %	14,11 %	0,00 %	-	-
Clientèle de détail													
Prêts hypothécaires à l'habitation, sauf les marges de crédit sur valeur domiciliaire (MCVD) – non assurés seulement *(8) (9)*	5	0,93 %	0,62 %	21,68 %	9,66 %	286	286	0,94 %	0,65 %	23,94 %	11,85 %	286	286
MCVD *(9)*	6	0,45 %	0,42 %	32,39 %	13,94 %	159	148	0,41 %	0,45 %	32,74 %	16,47 %	180	168
Crédit renouvelable admissible (CRA)	7	1,23 %	1,20 %	84,71 %	78,92 %	540	514	1,22 %	1,18 %	84,44 %	78,35 %	522	502
Autres prêts à la clientèle de détail (sauf les prêts aux PME)	8	5,37 %	4,92 %	85,12 %	78,06 %	343	342	5,42 %	4,81 %	83,56 %	75,10 %	330	329
Prêts aux PME	9	1,18 %	0,96 %	96,55 %	79,46 %	51	39	1,21 %	0,95 %	96,61 %	79,25 %	43	35

PARAMÈTRES DE PERTES ESTIMÉES ET RÉELLES SELON L'APPROCHE NI AVANCÉE

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Profil de risque	LIGNE N°	T3 2019					
		PD *(1) (2) (3)*		PCD *(1) (4) (5)*		ECD *(6) (7)*	
		Moyenne estimée	Réelle	Moyenne estimée	Réelle	Estimée	Réelle
Clientèle de gros							
Prêts aux grandes entreprises, y compris le financement spécial	1	0,84 %	0,40 %	34,18 %	27,98 %	291	161
Petites et moyennes entreprises (PME)	2	1,17 %	0,48 %	38,77 %	23,59 %	108	59
Emprunteurs souverains	3	0,10 %	0,00 %	16,19 %	0,00 %	-	-
Banques	4	0,41 %	0,00 %	14,81 %	0,00 %	-	-
Clientèle de détail							
Prêts hypothécaires à l'habitation, sauf les marges de crédit sur valeur domiciliaire (MCVD) – non assurés seulement *(8) (9)*	5	0,96 %	0,64 %	25,65 %	12,97 %	273	273
MCVD *(9)*	6	0,47 %	0,47 %	34,12 %	19,22 %	191	182
Crédit renouvelable admissible (CRA)	7	1,27 %	1,15 %	84,36 %	74,72 %	503	486
Autres prêts à la clientèle de détail (sauf les prêts aux PME)	8	5,43 %	4,75 %	83,70 %	75,76 %	325	324
Prêts aux PME	9	1,24 %	0,88 %	96,34 %	79,59 %	42	36

(1) Les pourcentages réels reflètent les données des 12 derniers mois et sont comparés aux pourcentages estimés au début de la période de 12 mois à l'étude.
(2) Les PD liées à la clientèle de gros sont fondées sur une moyenne simple établie selon le nombre d'emprunteurs. Aucun défaut lié à une banque ou à un État souverain n'est survenu dans les 12 derniers mois.
(3) Les PD liées à la clientèle de détail sont fondées sur une moyenne pondérée en fonction des comptes.
(4) Les PCD liées à la clientèle de gros sont fondées sur une moyenne pondérée en fonction des expositions. Les PCD tiennent compte des facilités résolues antidatées.
(5) Les PCD liées à la clientèle de détail sont fondées sur une moyenne pondérée en fonction des comptes admissibles.
(6) Les ECD liées à la clientèle de gros présentent une comparaison des données prévues et réelles quant aux défauts des 12 derniers mois. Les produits à terme ne sont pas inclus. Aucun défaut lié à une banque ou à un État souverain n'est survenu dans les 12 derniers mois.
(7) Les ECD liées à la clientèle de détail présentent une comparaison des données prévues et réelles quant aux défauts des 12 derniers mois.
(8) Les prêts hypothécaires assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et par les sociétés privées d'assurance hypothécaire sont principalement inclus dans la catégorie Emprunteurs souverains.
(9) Les prêts hypothécaires détenus par des investisseurs sont inclus dans la catégorie Autres prêts à la clientèle de détail.

Approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée) à l'égard du risque de crédit : L'approche NI avancée est la plus avancée des options permettant de déterminer les exigences de fonds propres pour couvrir le risque de crédit. Cette option permet aux banques d'utiliser leur propre modèle interne pour mesurer les fonds propres requis pour couvrir le risque de crédit, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation. Le BSIF a indiqué qu'il s'attend à ce que les plus grandes banques canadiennes adoptent l'approche NI avancée.

Approche standard (AS) : Cette approche permet aux banques de mesurer les exigences minimales de fonds propres en multipliant les expositions par des pourcentages déterminés fondés sur les types de produits des expositions et des évaluations externes du crédit (s'il y a lieu).

Exposition en cas de défaut (ECD) : Pour les montants inscrits au bilan, l'ECD représente l'encours, majoré des provisions pour pertes sur créances (prêts douteux) et des radiations. L'ECD pour les marges de crédit inutilisées et les autres éléments hors bilan est estimée à l'aide des facteurs de conversion en équivalent-crédit (FCEC).

La capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) correspond à la somme des fonds propres de catégorie 1, des fonds propres de catégorie 2 et des actions et éléments du passif visés (« autres instruments admissibles à la TLAC ») pouvant être convertis, en totalité ou en partie, en actions ordinaires en vertu du paragraphe 39.2(2.3) de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada et qui répondent à tous les critères d'admissibilité énoncés dans la présente ligne directrice.

La perte en cas de défaut (PCD) est une mesure de notre perte économique, soit la somme qui pourrait ne pas être recouvrée en cas de défaut, sous la forme d'une proportion de l'exposition en cas de défaut.

La probabilité de défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur ou une contrepartie tombe en situation de défaut au cours d'une période de un an.

L'ajustement d'évaluation lié au crédit (CVA) est l'ajustement qu'une banque doit ajouter à titre d'exigence de fonds propres pour couvrir le risque de pertes, en valeur de marché, résultant du risque de contrepartie attendu sur les dérivés hors cote.

Les actifs pondérés en fonction des risques sont une mesure de l'exposition d'une banque, pondérée en fonction du risque relatif assumé, et sont calculés conformément aux règles du BSIF en matière de fonds propres réglementaires.

Les actions ordinaires de catégorie 1 (CET1) sont principalement composées d'actions ordinaires, de surplus résultant de l'émission d'instruments compris dans les actions ordinaires de catégorie 1, de bénéfices non répartis et du cumul des autres éléments du résultat global. Les déductions réglementaires à CET1 comprennent : l'écart d'acquisition, les immobilisations incorporelles, les actifs de régimes de retraite, certains actifs d'impôt différé et d'autres éléments.

Les engagements non utilisés comprennent toutes les autorisations non utilisées relatives aux prêts utilisés, y compris celles qui sont révocables sans condition.

Montant utilisé : Montant des fonds investis ou avancés à un client.

Opérations de financement par titres (OFT) : Opérations prenant notamment la forme de mises en pension, de prises en pension, de prêts et emprunts de titres, aussi connus comme des transactions assimilables à des mises en pension, et de prêts sur marge.

Plancher de fonds propres selon Bâle : Le plancher de fonds propres est établi selon l'approche standard de Bâle pour le risque de crédit et l'approche des modèles internes pour le risque de marché prescrits par le BSIF dans les NFP.

Une contrepartie centrale admissible (CC admissible) est une entité qui est dotée de l'agrément nécessaire pour exercer les activités d'une contrepartie centrale (CC) et qui est autorisée par l'autorité de contrôle compétente à exercer ces activités relativement aux produits offerts.

Une contrepartie centrale (CC) est une chambre de compensation qui sert d'intermédiaire entre les contreparties pour les contrats négociés sur un ou plusieurs marchés financiers. Les CC visent à réduire le risque au moyen d'exigences portant sur des marges (marges initiales ou marges de variation) et d'un processus de gestion des situations de défaut, ce qui englobe la mise sur pied d'un fonds de défaillance et d'autres ressources. Une CC devient une contrepartie aux opérations avec des acteurs sur le marché au moyen d'une novation, d'un système d'offres ouvertes ou de tout autre entente juridiquement contraignante. Aux fins du cadre de fonds propres, une CC est une institution financière.